

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 24 octobre 2008

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente,

MM. Jean-Luc GABRIEL et Georges FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 15.

Il est constaté par la liste des présences que 81 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD - PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Chantal BAJOMEE (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), M. Karl-Heinz BRAUN (ECOLO), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY - GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Eric JADOT (ECOLO), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Heinz KEUL (PFF-MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Valérie LUX (MR), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CSP), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ - CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. André STEIN (MR), Mme Isabelle STOMMEN (CDH), M. Jean STREEL (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH) et M. Marc YERNA (PS).

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assiste à la séance.

Excusés :

M. Michel FORET, Gouverneur.

M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Marc FOCCROULLE (PS) et Mme Valérie JADOT (PS).

I LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 OCTOBRE 2008

M. Jean-Luc GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2008.

II COMMUNICATION DE MME LA PRÉSIDENTE

Mme Josette MICHAUX, Présidente, signale que l'ordre du jour actualisé se trouve sur les bancs.

Mme la Présidente porte à la connaissance de l'Assemblée qu'une réunion extraordinaire du Bureau se tiendra le lundi 17 novembre. Cette réunion extraordinaire, qui suivra la réunion ordinaire habituelle du Bureau, est prévue à 18 heures et porte à son ordre du jour, les actions provinciales en matière d'Agenda 21 et ce, dans le cadre de la poursuite de la discussion relative à la création et à la mise en œuvre d'un Agenda 21 dans les établissements d'enseignement organisé par la Province. Chaque conseiller a la possibilité de participer à cette séance extraordinaire ainsi qu'au débat qui suivra.

III DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUVIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

**PROPOSITION DE MOTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À LA LIAISON CEREXHE-HEUSEUX-BEAUFAYS.
(DOCUMENT 08-09/025) - RÉUNION CONJOINTE DE LA 8ÈME COMMISSION (TRAVAUX) ET DE LA 9ÈME COMMISSION (SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE LA VIE)**

De la tribune, M. André GERARD fait rapport sur ce point au nom des 8^{ème} et 9^{ème} commissions réunies, lesquelles invitent l'Assemblée provinciale à adopter par 17 voix POUR et 3 voix CONTRE, le projet de motion.

La discussion générale est ouverte.

MM Eric JADOT et Alain DEFAYS interviennent à la tribune, puis Mme ROY de son banc.

M. Georges PIRE, Député provincial, répond à la tribune.

M. Eric JADOT intervient à la tribune.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR, CDH-CSP et M. POUSSART

Vote CONTRE : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la motion suivante

MOTION CONCERNANT CEREXHE-HEUSEUX-BEAUFAYS

Le Conseil provincial de Liège réuni ce 24 octobre 2008

réclame du Gouvernement wallon la réalisation dans les plus brefs délais de la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays.

En effet :

- la région liégeoise souhaite l'achèvement du ring autoroutier à l'instar des grandes métropoles européennes afin de relier les sept autoroutes convergeant vers Liège,
- le Conseil de l'Europe et le Parlement européen ont reconnu cette liaison comme le chaînon manquant du réseau transeuropéen de transport,
- les propriétaires ne peuvent valoriser leurs biens, ni construire, ni transformer leurs habitations vu les expropriations dont elles font l'objet depuis des années,
- les locataires vivent dans une précarité préoccupante quant à l'avenir des immeubles qu'ils occupent,
- les conseils communaux des communes concernées se sont tous prononcés en faveur de la réalisation de cette liaison,
- la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays est indispensable au développement prochain du trilogiport où sont attendus, dans cette perspective, entre 10.000 et 12.000 véhicules par jour selon l'étude de Transitec,
- le gain tant économique qu'environnemental ne sera pas négligeable, car en raccourcissant les distances entre les liaisons autoroutières, la pollution sera évidemment moindre,
- la sécurité des quais de la Meuse et des voies longeant la dérivation dans la ville de Liège se verra renforcée dès lors que les véhicules lourds ne les encombreront plus,
- le consensus liégeois est très largement rencontré sur ce projet et même si chacun reconnaît et se réjouit du développement de transport alternatif,

demande aux Ministres concernés de :

- signer le permis d'urbanisme introduit, compte tenu qu'il intègre l'étude réalisée sur l'incidence sur l'environnement,
- d'exécuter la volonté exprimée dans la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon et de réaliser dans ses priorités la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY

La Présidente,
Josette MICHAUX

IV SUITE DE LA DISCUSSION SUR LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.

Mme la Présidente rappelle que la séance de ce jour est tout d'abord consacrée à la réponse du Collège provincial.

De la tribune, l'Assemblée entend M. Christophe LACROIX, Député provincial chargé du Budget.

ARRET COMPTE BUDGÉTAIRE 2007. (DOCUMENT 08-09/001) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)
--

Mme la Présidente rappelle que la 7ème commission s'est prononcée par 10 voix pour et 5 abstentions sur ce document.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR et M. POUSSART

S'ABSTIENNENT : les groupes CDH-CSP et ECOLO

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

RESOLUTION

Le Conseil provincial,

Vu les comptes approuvés par le collège provincial pour l'année 2007 ;

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et, plus particulièrement, les articles L2231-6 et L2231-8 relatifs à l'adoption du budget et règlement des comptes;

Vu les dispositions non abrogées de l'article 66 de la loi provinciale relatives au rôle de la cour des comptes ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion comptable tenus dans les services du receveur provincial ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les engagements et crédits sans emploi ;

La Commission des Finances entendue ;

PREND CONNAISSANCE

des observations de la cour des comptes.

ANNULE

les engagements et crédits sans emploi s'établissant comme suit :

a) exercices antérieurs :

- service ordinaire : 2.224.557,69
(dont 2.184.254,15 de crédits reportés)
- service extraordinaire : 1.378.629,42
(dont 1.210.993,37 de crédits reportés)

b) exercice propre :

- service ordinaire : 12.381.720,44
(dont il faut déduire 1.203.875,35 d'imputations hors budget et non-valeurs)
- service extraordinaire : 6.342.971,62

ARRETE

Le compte budgétaire 2007 se résumant comme suit :

a) *Service ordinaire*

	Propre	Antérieur	TOTAL
Droits constatés au profit de la Province	360.897.068,42	23.175.632,96	384.072.701,38
- irrécouvrables et non valeurs	-742,26		-742,26
= Droits constatés nets	360.896.326,16	23.175.632,96	384.071.959,12
- engagements	348.806.659,55	9.625.330,17	358.431.989,72
= Résultat budgétaire avant prélèvement	12.089.666,61	13.550.302,79	25.639.969,40
- prélèvement négatif	18.836.390,00		18.836.390,00
= Résultat budgétaire de l'exercice			
Excédent	-	13.550.302,79	6.803.579,40
Déficit	-6.746.723,39	-	-

b) Service extraordinaire

	Propre	Antérieur	TOTAL
Droits constatés au profit de la Province	2.630.961,24	38.789.524,86	41.420.486,10
- irrécouvrables et non valeurs			
= Droits constatés nets	2.630.961,24	38.789.524,86	41.420.486,10
- engagements	19.075.686,38	31.549.563,16	50.625.249,54
= Résultat budgétaire avant prélèvement	-16.444.725,14	7.239.961,70	-9.204.763,44
+ prélèvement positif	8.836.390,00		8.836.390,00
= Résultat budgétaire de l'exercice			
Excédent	-	7.239.961,70	-
Déficit	-7.608.335,14	-	-368.373,44

II. COMPTE DE RESULTATS 2007 se résumant comme suit :

	<u>PRODUITS</u>	
I.	Produits d'exploitation	345.429.544
III.	Mali d'exploitation (I – II)	-

IV.	Produits financiers	12.767.639
VI.	Mali financier (IV – V)	-
VII.	Mali courant (III + VI)	-
VIII.	Produits exceptionnels	1.383.795
X.	Mali exceptionnel (VIII – IX)	-
XI.	Mali de l'exercice (VII + X)	-
XIII.	Prélèvements sur les fonds de réserve	-
XIV.	Mali de l'exercice à reporter	-

<u>CHARGES</u>		
II.	Charges de fonctionnement	339.121.719
III.	Boni d'exploitation (I – II)	6.307.825
V.	Charges financières	8.653.954
VI.	Boni financier (IV – V)	4.113.684
VII.	Boni courant (III + V)	10.421.509
IX.	Charges exceptionnelles	1.376.923
X.	Boni exceptionnel (VIII – IX)	6.872
XI.	Boni de l'exercice (VII + X)	10.428.381
XIII.	Transferts aux fonds de réserve	10.000.000
XIV.	Boni de l'exercice à reporter	428.381

LE BILAN 2007

<u>ACTIF</u>		
ACTIFS IMMOBILISES		486.475.404
I.	Frais d'établissement	-
II.	Immobilisations incorporelles	4.626
III.	Immobilisations corporelles	287.378.612
IV.	Immobilisations financières	174.383.247
V.	Créances à plus d'un an	24.708.918
ACTIFS CIRCULANTS		79.925.005
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	545.000
VII.	Créances à un an au plus	28.133.028

VIII.	Placements de trésorerie	37.744.370
IX.	Valeurs disponibles	13.485.247
X.	Comptes de régularisation	17.360
	TOTAL DE L'ACTIF	566.400.408

	<u>PASSIF</u>	
	FONDS PROPRES	362.147.517
I.	Capital	235.833.642
II.	Patrimoine permanent résultant de dons	-
III.	Plus-values de réévaluation	33.478.543
IV.	Réserves	17.173.525
V.	Résultats reportés	45.953.138
VI.	Subsides d'investissement	29.708.669
	PROVISIONS	-
VII.	Provisions pour risques et charges	-
	DETTES	204.252.891
VIII.	Dettes à plus d'un an	171.600.534
IX.	Dettes à un an au plus	31.474.184
X.	Comptes de régularisation	1.178.174
	<u>TOTAL DU PASSIF</u>	566.400.408

ORDONNE

conformément à l'article L2231-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à la publicité du budget et des comptes :

- l'insertion des comptes sommaires par nature des recettes et dépenses dans le bulletin provincial dans le mois qui suit celui au cours duquel ils ont été arrêtés;
- le dépôt de ces comptes aux archives de l'administration de la Région wallonne;
- le dépôt de ces comptes au greffe de la province, à l'inspection du public, pendant un mois, à partir de l'arrêté du compte;
- l'information au public de ce dépôt par la voie du bulletin provincial ainsi que par la voie d'au moins un journal distribué dans la province et par une information disponible sur le site internet de la province.

En séance publique à Liège, le 24 octobre 2008

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2009.
(DOCUMENT 08-09/002) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)**

Mme la Présidente rappelle que la 7ème commission s'est prononcée par 10 voix pour et 5 abstentions sur ce document.

M. Dominique DRION intervient à la tribune pour demander un vote distinct sur les additionnels au précompte immobilier (10^{ème} résolution), si la proposition d'amendement budgétaire visant à une diminution du précompte immobilier n'était pas renvoyée en 7^{ème} Commission.

M. Jean-Marie BECKERS intervient à la tribune pour solliciter également un vote séparé sur une taxe, à savoir les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie (2^{ème} résolution).

Mme la Présidente confirme que les amendements, ayant été déposés en séances publique et non en commission spécifique, seront effectivement examinés en commission, mais après les séances d'octobre. Mme la Présidente propose de passer au vote sur la 2^{ème} résolution.

Suite à l'intervention de son banc de M. André GILLES, Député provincial et à la tribune de M. Dominique DRION, il est proposé de voter ensuite sur l'amendement budgétaire 2009/02.

Premier vote : Taxe sur les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie (2^{ème} résolution).

Votent POUR : les groupes PS, MR et M. POUSSART

Vote CONTRE : le groupe ECOLO

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP

Deuxième vote : Amendement 2009/02 concernant les centimes additionnels provinciaux au précompte immobilier pour 2009 (amendement à la résolution n° 10).

Vote POUR : le groupe CDH-CSP

Votent CONTRE : les groupes PS, MR et ECOLO

S'ABSTIENT : M. POUSSART

En conséquence le Conseil n'adopte pas l'amendement budgétaire 2009/02.

Troisième vote : Totalité du document 08-09/002

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS et MR

S'ABSTIENNENT : les groupes CDH-CSP, ECOLO et M. POUSSART

En conséquence le Conseil adopte les résolutions suivantes :

PROJET DE RESOLUTION N° 1

**REGLEMENT GENERAL RELATIF A LA PERCEPTION DES TAXES
PROVINCIALES POUR 2009**

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2008 modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2212-51 §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1^{er}, L2231-8, L3131-1 §2 3°, L3321-1 à L3321-12, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu le Code des taxes assimilées aux impôts sur le revenu, et plus particulièrement ses articles 66 et 74 ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 18 septembre 2008 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour l'année 2009 ;

Considérant qu'il y a lieu de rassembler les dispositions diverses concernant l'établissement et le recouvrement des taxes provinciales dans un règlement général ;

Vu la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales pour 2009, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2.- La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

Article 3.- Cette résolution produira ses effets le huitième jour après sa publication au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008.

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Josette MICHAUX.

EXERCICE 2009

REGLEMENT GENERAL RELATIF A LA PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES

CHAPITRE I. - Généralités.

Article 1er. - Le présent règlement est applicable, sauf dérogation ou indication contraire d'un règlement particulier, aux taxes provinciales généralement quelconques établies ou à établir par le Conseil provincial de Liège, à l'exception des centimes additionnels au précompte immobilier.

Art. 2. - Les travaux préliminaires au recouvrement, les recouvrements et l'instruction des litiges sont effectués par les fonctionnaires et agents des Administrations désignés à cette fin par la loi ou le décret, et sous l'autorité de ceux-ci.

Art. 3. - Le recouvrement des impositions provinciales et le contentieux y afférent sont régis par les dispositions des articles L3321-1 à L3321-12 du Titre II du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation.

Sans préjudices de celles-ci, les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code sont applicables aux taxes provinciales, pour autant qu'elles ne concernent pas spécialement les impôts sur les revenus. Toutefois, les poursuites, les privilèges et l'hypothèque légale pour le recouvrement des taxes dont la perception incombe à l'administration des Douanes et Accises sont exercés comme en matière de droit d'Accises (art.L3321-12 du C.D.L.D.).

Les rôles des impositions provinciales sont arrêtés et rendus exécutoires, au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice, par le Collège provincial dans ses fonctions (art. L3321-4 du C.D.L.D.).

CHAPITRE II. - De l'exigibilité des taxes.

Art. 4. - Les taxes sont exigibles pour leur totalité ou réduites de moitié, selon que la détention, l'utilisation ou l'exploitation de l'élément imposable commence dans le courant du premier ou du second semestre de l'année.

En cas de contravention constatée par procès-verbal, la taxe ou la cotisation supplémentaire sera toujours due pour l'année entière.

Aucune taxe n'est due pour l'année en cours, lorsque la détention, l'utilisation ou l'exploitation de l'élément imposable commence à partir du 1er décembre.

Art. 5. - En cas de vente ou de cession d'un élément imposable, la taxe payée pour l'année courante peut être transcrite au nom de l'acquéreur, si celui-ci le demande dans le mois, en reproduisant la quittance délivrée au cédant. Aussi longtemps que la mutation n'a pas été déclarée, le cédant est responsable du paiement de la taxe, sauf son recours contre l'acquéreur.

Art. 6. - Lorsqu'un élément imposable classé dans une catégorie inférieure devient, au cours de l'année, passible d'une cotisation plus élevée, il sera dû, en plus de la première imposition, la différence entre les deux taxations. Il sera toutefois fait application des principes énoncés à l'article 4.

Art. 7. - Il n'est accordé aucune remise ou modération dans le cas de vente, cession, cessation d'exploitation, disparition ou passage d'une catégorie supérieure dans une catégorie inférieure, d'un élément imposé.

Art. 8. - Le contribuable qui, du chef de la détention ou de l'utilisation ou exploitation du même élément imposable, a acquitté, au profit d'une autre Province, une taxe analogue à celle qui le frappe dans la province de Liège doit en faire la déclaration, conformément aux dispositions des articles 9 et suivants, mais peut demander un dégrèvement qui sera calculé sur la base de la taxe la moins élevée.

Ce dégrèvement sera supporté par la Province de Liège, dans la proportion du montant de sa taxe comparée à l'ensemble des deux impositions.

Ce dégrèvement proportionnel sera également accordé dans le cas où la taxe perçue dans l'autre province serait équivalente à celle établie dans la province de Liège.

CHAPITRE III. - De la formation des rôles.

Art. 9. - En principe, les impositions portées aux rôles sont établies à la suite d'un recensement, effectué par les administrations communales, sur formulaires qui seront remis par les agents recenseurs communaux, au domicile des contribuables avant le 31 janvier de chaque année.

Ces formules, dûment complétées et signées par les assujettis, doivent être remises à l'agent recenseur avant le 15 février.

Si le contribuable en fait la demande, la formule de déclaration est remplie par l'agent recenseur. Dans ce cas, la signature du contribuable doit être précédée de la mention manuscrite "Approuvé". Si le contribuable ne sait pas signer, la formule de déclaration sera revêtue de la signature des deux témoins.

Art. 10. §1 - Lorsque le règlement de taxation prévoit une obligation de déclaration, la non-déclaration dans les délais prévus par ce même règlement ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du redevable entraîne l'enrôlement d'office de la taxe.

Avant de procéder à la taxation d'office, l'autorité habilitée à arrêter le rôle notifie au redevable, par lettre recommandée à la poste, les motifs du recours à cette procédure, les éléments sur lesquels la taxation est basée, ainsi que le mode de détermination de ces éléments et le montant de la taxe.

Le redevable dispose d'un délai de trente jours à compter de la date d'envoi de la notification pour faire valoir ses observations par écrit.

La taxation d'office ne peut être enrôlée valablement que pendant une période de trois ans à compter du 1er janvier de l'exercice d'imposition. Ce délai est prolongé de deux ans en cas d'infraction au règlement de taxation commise dans une intention frauduleuse ou à dessein de nuire.

Le règlement de taxation peut prévoir que les taxes enrôlées d'office sont majorées de tel montant qu'il fixe et qui ne peut dépasser le double de la taxe qui est due. Le montant de cette majoration est également enrôlé.

Art. 10 § 2 - Les infractions visées à l'article 10 § 1, alinéa 1er, sont constatées par les fonctionnaires assermentés et spécialement désignés à cet effet par l'autorité habilitée à arrêter les rôles. Les procès-verbaux qu'ils rédigent font foi jusqu'à preuve du contraire.

Art. 10 § 3 - Tout redevable est tenu, à la demande de l'administration et sans déplacement, de produire tous les livres et documents nécessaires à l'établissement de la taxe.

Les redevables sont également tenus d'accorder le libre accès aux immeubles, bâtis ou non, susceptibles de constituer ou de contenir un élément imposable ou dans lesquels s'exerce une activité imposable, aux fonctionnaires désignés conformément à l'article 10, § 2 et munis de leur lettre de désignation et ce, en vue d'établir ou de contrôler l'assiette de la taxe.

Ces fonctionnaires ne peuvent toutefois pénétrer dans les bâtiments ou les locaux habités que de cinq heures du matin à neuf heures du soir et uniquement avec l'autorisation du juge du tribunal de police.

Art. 11. - Sont dispensés de la déclaration pour l'année courante, ceux qui, venant s'établir dans une commune, justifient avoir fait cette déclaration et avoir acquitté la taxe dans une autre commune de la province de Liège pour ladite année, ainsi que les héritiers d'un redevable, pour autant que ce dernier ait rempli ses obligations.

Art. 12. - Le redevable qui n'aurait pas été compris dans la distribution des formulaires de déclaration visés à l'alinéa 1er de l'article 9, est tenu d'en aviser son Administration communale avant le 10 février. Il lui sera délivré une formule de déclaration qui devra être complétée, signée et remise à l'agent recenseur pour le 15 février, conformément aux prescriptions de l'alinéa 2 de l'article 9. Les dispositions de l'alinéa 3 du même article sont également applicables au présent cas.

Art. 13. - Les propriétaires, détenteurs, employeurs ou exploitants d'éléments imposables qui se déplaceraient dans plusieurs communes de la province de Liège, sont tenus d'en faire la déclaration, avec mention spéciale de cette circonstance, dans chacune de ces communes, mais la taxe sera payée au lieu de leur domicile, si ce dernier se situe dans la province, ou dans l'une des communes à indiquer par le redevable, si celui-ci réside en dehors de la province.

Art. 14. - Aussitôt que les bulletins de déclaration sont rentrés conformément aux dispositions des articles 9 et 12, le Collège des Bourgmestre et Echevins dressera un relevé indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, professions et demeures des déclarants, ainsi que les éléments servant au calcul des taxes.

Ce relevé accompagné de toutes les déclarations sera transmis, le 1er mars au plus tard, au Collège provincial, en vue de la formation du rôle.

Le rôle mentionnera:

1. le nom de la Province
2. les noms, prénoms ou dénominations sociales et les adresses des redevables;
3. la date du règlement en vertu duquel la taxe est due;
4. la dénomination, l'assiette, le taux, le calcul et le montant de la taxe, ainsi que l'exercice auquel elle se rapporte;
5. les numéros d'articles;
6. la date du visa exécutoire;
7. la date d'envoi;
8. la date ultime de paiement;
9. le délai dans lequel le redevable peut introduire une réclamation et l'adresse exacte de l'instance compétente pour la recevoir (art. L3321-4 du C.D.L.D.).

Art 15. - Toute personne qui, postérieurement au recensement dont question à l'article 11, devient propriétaire, détenteur, exploitant ou employeur d'éléments imposables, augmente le nombre de ceux qu'elle avait primitivement déclarés ou remplace ces derniers par d'autres d'une catégorie imposée à un taux supérieur, doit en faire dans les quinze jours, la déclaration à l'Administration communale.

Une déclaration doit être souscrite alors même que les éléments imposables, dont on devient propriétaire, détenteur, employeur ou exploitant, auraient déjà été déclarés dans une autre province, ou par le précédent redevable. Il sera, dans ces cas, fait application des articles 5 et 8 du présent règlement.

En cas de changement de domicile au sein de la province, d'un propriétaire, détenteur, exploitant, employeur d'éléments imposables, l'Administration communale du domicile précédent en donne connaissance à la commune du nouveau domicile, ainsi qu'à l'administration provinciale. Si le redevable en question n'a souscrit aucune déclaration pour l'année en cours, il est tenu de le faire, dans un délai de quinze jours, auprès de l'Administration communale de son nouveau domicile.

Art. 16. - Le déclarant qui en fait la demande reçoit un extrait de sa déclaration sur papier libre et sans frais.

Art. 17. - Il sera dressé ainsi les 30 juin et 30 novembre de chaque année par les Administrations communales, des relevés supplémentaires comprenant les déclarations des contribuables qui pour une cause quelconque, n'auront pas été portés au rôle primitif.

Les rôles supplétifs seront dressés, arrêtés, rendus exécutoires et recouverts de la même manière que les rôles primitifs.

Art. 18. - Aussitôt que les rôles, tant primitifs que supplétifs, sont rendus exécutoires, ils sont transmis contre accusé de réception au receveur provincial chargé du recouvrement qui assure sans délai l'envoi des avertissements-extraits de rôle. Cet envoi s'opère sans frais pour le redevable (art. L3321-4 du C.D.L.D.). L'avertissement-extrait de rôle mentionne la date de l'envoi et porte les mentions indiquées à l'article 14 § 3. Une synthèse du règlement en vertu duquel la taxe est due sera jointe (art.L3321-5 du C.D.L.D.).

Art. 19. - Les taxes provinciales enrôlées sont payables dans les deux mois de l'envoi de l'avertissement-extrait du rôle.

Art. 20. - Les imprimés nécessaires à l'établissement et au recouvrement des taxes sont à charge de la Province et fournis par celle-ci.

CHAPITRE IV. - Des réclamations.

Art. 21. - Hormis le cas des centimes additionnels provinciaux aux taxes perçues par l'Etat qui sont soumis aux mêmes règles que l'impôt principal, les réclamations contre les taxes provinciales doivent être introduites, sous peine de déchéance, auprès du Collège provincial qui agit en tant qu'autorité administrative.

Les réclamations contre les taxes provinciales s'effectuent selon les dispositions des articles L3321-9 à L3321-11 du C.D.L.D.

En application de l'article 371 du Code des impôts sur les revenus, applicable aux taxes provinciales en vertu de l'article L3321-12 du Code de la démocratie et de la décentralisation, les réclamations doivent être introduites, sous peine de déchéance, dans un délai de six mois à partir de la date d'envoi de l'avertissement extrait de rôle mentionnant le délai de réclamation.

La réclamation doit, à peine de nullité, être introduite par écrit auprès de l'autorité compétente.

Elle est datée et signée par le réclamant ou son représentant et mentionne :

1° les nom, qualité, adresse ou siège du redevable à charge duquel l'imposition est établie;

2° l'objet de la réclamation et un exposé des faits et moyens.

L'autorité compétente ou l'organe qu'elle désigne spécialement à cet effet accuse réception par écrit dans les huit jours de l'envoi de la réclamation.

La réclamation peut également être remise à l'autorité compétente ou à l'organe qu'elle désigne spécialement à cet effet contre accusé de réception (article 2 de l'arrêté royal du 12 avril 1999 déterminant la procédure devant le Gouverneur).

Art. 22. - Le réclamant n'est pas tenu de justifier du paiement de la taxe.

Art. 23. - La décision prise par le Collège provincial peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal de première instance dans le ressort duquel la taxe a été établie.

A défaut de décision, la réclamation est réputée fondée. Les articles 1385 decies et 1385 undecies du Code judiciaire sont applicables.

Le jugement du tribunal de première instance est susceptible d'opposition ou d'appel.

L'arrêt de la cour d'appel peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation.

Les formes, délais ainsi que la procédure applicables aux recours sont réglés comme en matière d'impôts d'Etat sur le revenu et sont valables pour toutes les parties en cause.

Art. 24. - Le Collège provincial accorde d'office le dégrèvement des taxes résultant d'erreurs matérielles.

PROJET DE RESOLUTION N° 2

TAXE POUR LES ACTIONS PROVINCIALES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE POUR 2009

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2008 modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2212-51 §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1^{er}, L2231-8, L3131-1 §2 3°, L3321-1 à L3321-12, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 18 septembre 2008 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour l'année 2009 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le règlement de la taxe provinciale 2009 pour les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2.- La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

Article 3.- Cette résolution produira ses effets le huitième jour après sa publication au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008.

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Josette MICHAUX.

EXERCICE 2009

REGLEMENT RELATIF A LA TAXE POUR LES ACTIONS PROVINCIALES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE

Article 1^{er}. - Il est établi au profit de la Province de Liège, une taxe annuelle pour les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie.

Article 2. - La taxe est due par tout chef de ménage qui a un domicile légal dans la Province au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Toutefois, quand les revenus imposables du ménage n'atteignent pas 7.450 EUR l'an, le redevable peut solliciter l'exonération de l'impôt.

Article 3. - Le taux de la taxe est fixé à :

- a) 12,50 EUR par famille;
- b) 5 EUR par personne isolée.

Pour déterminer le montant de la taxe, on prend en considération la composition du ménage telle qu'elle figure aux registres de la population de la commune où le contribuable était inscrit au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Article 4. - Par dérogation aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 14 du règlement général, les communes adresseront chaque année au Collège provincial, pour le 1er mars au plus tard, la liste des chefs de ménage inscrits dans l'entité.

Ce relevé, dressé par ordre alphabétique, groupera tout ce qui se rapporte à un même contribuable.

Article 5. - Les rôles sont dressés et rendus exécutoires par le Collège provincial. Le montant de la taxe doit être payé dans les deux mois de la date d'envoi de l'avertissement-extrait de rôle au compte de recettes prévu à cet effet.

Article 6. - Le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales est applicable à la présente imposition pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les dispositions particulières qui précèdent.

PROJET DE RESOLUTION N° 3

TAXE PROVINCIALE SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES POUR 2009

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2008 modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2212-51 §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1^{er}, L2231-8, L3131-1 §2 3°, L3321-1 à L3321-12, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 18 septembre 2008 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour l'année 2009 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le règlement de la taxe provinciale 2009 sur les établissements bancaires, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2.- La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

Article 3.- Cette résolution produira ses effets le huitième jour après sa publication au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008.

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Josette MICHAUX.

EXERCICE 2009

REGLEMENT RELATIF A LA TAXE PROVINCIALE SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES.

Article 1er. - Il est établi, au profit de la province de Liège, une taxe annuelle à charge de toute personne physique ou morale à l'intervention de laquelle est installé sur son territoire un établissement bancaire ouvert au public.

Art. 2. - Le taux de la taxe est fixé annuellement à 372 EUR par établissement, augmentés d'une somme de 56 EUR par poste de réception, à partir du cinquième.

On entend par poste de réception, tout endroit (local, bureau, guichet, ...) où un préposé de l'agence peut accomplir n'importe quelle opération bancaire au profit d'un client.

Art. 3. - Par établissement bancaire, il faut entendre tout établissement, sans distinguer s'il s'agit d'un siège principal ou d'une succursale, d'une agence, d'un office..., qui se livre à titre principal ou accessoire à des activités de dépôts bancaires et/ou de crédit sous des formes quelconques, pour autant que deux personnes au moins y soient occupées.

Art. 4. - La taxe est due pour l'année entière, quelles que soient l'époque et la durée de l'installation.

Art. 5. - La taxe est payable spontanément et en une seule fois, au plus tard le 1er mars de chaque année, et en tout cas, dans le mois qui suit l'installation d'un nouvel établissement, par versement ou virement au compte de recettes prévu à cet effet.

Le talon du bulletin de versement ou virement doit indiquer la nature de la taxe et l'endroit de situation des éléments imposables. Ces renseignements peuvent éventuellement être fournis par lettre adressée au Receveur provincial.

Art. 6. - Par dérogation aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 14 du règlement général, les Administrations communales adresseront chaque année au Collège provincial, pour le 15 février au plus tard, un relevé des éléments imposables situés, au 1er janvier de la même année, sur le territoire de leur commune et signaleront, en outre dans les 15 jours, toute nouvelle installation.

Au vu de ces renseignements, la Province établira la liste des redevables en retard de paiement, en vue de la formation d'un rôle; dans ce cas, la taxe sera immédiatement exigible.

Art. 7. - Le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales est applicable à la présente imposition pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les dispositions particulières qui précèdent.

PROJET DE RESOLUTION N° 4

TAXE PROVINCIALE SUR LES DEPOTS DE MITRAILLE OU DE VEHICULES HORS D'USAGE POUR 2009.

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 41, 162, 170 et 173 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour l'année 2009 ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2008 modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2212-51 §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1^{er}, L2231-8, L3131-1 §2 3°, L3321-1 à L3321-12, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 18 septembre 2008 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour l'année 2009 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le règlement de la taxe provinciale 2009 sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2.- La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

Article 3.- Cette résolution produira ses effets le huitième jour après sa publication au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008.

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Josette MICHAUX.

EXERCICE 2009

REGLEMENT RELATIF A LA TAXE PROVINCIALE SUR LES DEPOTS DE MITRAILLE OU DE VEHICULES HORS D'USAGE.

Art. 1er. - Il est établi, au profit de la Province de Liège, une taxe annuelle sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage, installés en plein air sur son territoire et visibles des routes et chemins accessibles au public.

Art.2. - La taxe est due par le propriétaire des marchandises entreposées, quelle que soit leur importance, même si le dépôt n'a pas été autorisé en application de la réglementation en vigueur pour les établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Le propriétaire du terrain sur lequel un dépôt semblable est installé, est solidairement redevable de la taxe.

Art. 3. - La taxe est fixée comme suit, en fonction de la superficie totale du terrain sur lequel le dépôt est établi:

- jusqu'à 5 ares 445 EUR,
- plus de 5 ares jusqu'à 10 ares 890 EUR,
- plus de 10 ares jusqu'à 20 ares 1.190 EUR,
- plus de 20 ares jusqu'à 50 ares 1.490 EUR,
- plus de 50 ares jusqu'à 100 ares ... 1.980 EUR,
- plus de 100 ares 2.480 EUR,
- par véhicule isolé 250 EUR.

Si, dans le courant de l'année, un exploitant crée un nouveau dépôt, il est tenu d'en faire spontanément la déclaration auprès de l'administration provinciale – Impositions provinciales - 4000 LIEGE.

La taxe n'est pas due si le dépôt est complètement invisible de tout point des routes visées à l'article premier ci-dessus:

- soit par le fait de sa situation;
- soit par le fait d'être entouré de murs, haies ou autres moyens de camouflage d'une hauteur suffisante à la rendre complètement invisible.

Les dépôts dans les enceintes des installations portuaires ou ferroviaires sont exonérés de la présente taxe.

Art. 3 bis. - Le montant de la taxe doit être payé au compte de la Province prévu à cet effet.

Art. 4. - Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé les dispositions qui précèdent, le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales est applicable à la présente imposition.

PROJET DE RESOLUTION N° 5

TAXE PROVINCIALE SUR LES AGENCES DE PARIS AUX COURSES DE CHEVAUX COURUES A L'ETRANGER POUR 2009

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2008 modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2212-51 §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1^{er}, L2231-8, L3131-1 §2 3°, L3321-1 à L3321-12, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu le Code des taxes assimilées aux impôts sur le revenu, et plus particulièrement ses articles 66 et 74 ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 18 septembre 2008 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour l'année 2009 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le règlement de la taxe provinciale 2009 sur les agences de paris aux courses de chevaux courues à l'étranger, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2.- La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

Article 3.- Cette résolution produira ses effets le huitième jour après sa publication au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008.

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Josette MICHAUX.

EXERCICE 2009

REGLEMENT RELATIF A LA TAXE PROVINCIALE SUR LES AGENCES DE PARIS AUX COURSES DE CHEVAUX COURUES A L'ETRANGER

Art. 1^{er}. – Il est établi au profit de la Province de Liège, une taxe annuelle de 446,16 EUR sur chaque agence de paris aux courses de chevaux courues à l'étranger, installée sur son territoire.

Toutefois, une remise de la taxe, calculée sur base de 37,18 EUR par mois entier d'inactivité, sera accordée en cas de cessation dûment notifiée par pli recommandé adressé à l'Administration provinciale – 4000 LIEGE, dans le délai d'un mois à dater de la fermeture.

Art. 2. – Par agence de paris, on entend au sens du présent règlement, les agences ou succursales d'agences acceptant à titre principal ou accessoire les paris sur les courses courues à l'étranger, autorisées dans le cadre de l'article 66 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus et taxables en vertu de l'article 74 du dit Code.

Art. 3. – La taxe est due par toute personne physique ou morale exploitant une agence de paris aux courses de chevaux courues à l'étranger.

Si l'agence est tenue pour le compte d'une tierce personne, par un gérant ou un autre préposé, seul le commettant est considéré comme exploitant pour l'application de la taxe.

Art. 4. – Toute personne physique ou morale qui exploite une agence est tenue d'en faire la déclaration écrite auprès de l'administration provinciale – Impositions provinciales - 4000 LIEGE et cela dans le courant du mois de janvier de l'exercice d'imposition.

Quiconque ouvre une agence après le 31 janvier de l'année est tenu d'en faire la déclaration endéans les 15 jours qui suivent la date d'ouverture. La déclaration restera valable jusqu'à révocation en cas de cessation ou de modification de l'exploitation de l'agence. Cette révocation ne sera prise en considération qu'à partir de la date de sa notification au service administratif précité.

Art. 5. – Les rôles sont dressés et rendus exécutoires par le Collège provincial. Le montant de la taxe doit être payé dans les deux mois qui suivent la date d'envoi de l'avertissement-extrait du rôle au compte 091-0005590-90 de la « Province de Liège – Impositions provinciales – 4000 Liège ».

Art. 6. – Le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales est applicable à la présente imposition, pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les dispositions particulières qui précèdent.

PROJET DE RESOLUTION N° 6

TAXE PROVINCIALE SUR LES DEBITS DE BOISSONS POUR 2009

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2008 modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2212-51 §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1^{er}, L2231-8, L3131-1 §2 3°, L3321-1 à L3321-12, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu la Loi du 15 décembre 2005 relative à la simplification administrative ;

Vu le décret du 23 novembre 2006 modifiant les dispositions légales concernant les débits de boissons fermentées, coordonnées le 3 avril 1953 ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 18 septembre 2008 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour l'année 2009 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le règlement de la taxe provinciale 2009 sur les débits de boissons, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2.- La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

Article 3.- Cette résolution produira ses effets le huitième jour après sa publication au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008.

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

EXERCICE 2008

REGLEMENT RELATIF A LA TAXE PROVINCIALE SUR LES DEBITS DE BOISSONS

Article 1er. - Il est établi, au profit de la Province de Liège une taxe annuelle sur les débits de boissons fermentées à consommer sur place et sur les débits de boissons spiritueuses.

Le taux de la taxe est fixé à quinze pour cent (15%) de la valeur locative annuelle, réelle ou présumée, des locaux affectés aux débits, à l'exclusion des parties servant uniquement à l'habitation ou à d'autres usages, sans que le montant de la taxe puisse être inférieur à 10 EUR.

Art. 2 - Les définitions des termes débits de boissons fermentées à consommer sur place et débits de boissons spiritueuses sont données par les articles 17 et 27 de l'arrêté royal du 3 avril 1953, coordonnant les dispositions légales concernant les débits de boissons fermentées. Ces définitions sont reprises en Annexe 1 du règlement.

Art. 3 - Sont soumis à la taxe provinciale les débits installés sur le territoire de la Province.

Art. 4 - La taxe est due par le débitant de boissons fermentées à consommer sur place visé à l'article 17 de l'arrêté royal du 3 avril 1953 précité ou par le détaillant de boissons spiritueuses visé à l'article 27 du même arrêté royal.

Art. 5 - La taxe n'est due qu'une seule fois par année et par débit ; elle est établie à charge du redevable au 1^{er} janvier de l'année d'imposition ou à la date de l'ouverture du débit si celle-ci est postérieure au 1^{er} janvier ; elle est due en entier, quelle que soit la date de l'ouverture ou de la cessation d'exploitation du débit.

Art. 6 - Bases imposables:

A) Débits de boissons fermentées à consommer sur place.

La base imposable de la taxe est fixée en fonction de la valeur locative annuelle, réelle ou présumée, des locaux affectés au débit, telle que cette valeur résulte de l'expertise de l'administration des accises ou, pour les débits ouverts après le 1^{er} janvier 2008, de l'administration provinciale.

Si le débit a été expertisé au cours de l'année qui précède l'année d'imposition, la base imposable est la valeur locative qui a été fixée par expertise.

Dans les autres cas, la valeur locative est celle qui a servi de base à la taxe provinciale l'année d'imposition précédente, affectée du coefficient obtenu en divisant l'indice des prix à la consommation du mois de janvier de l'année précédente par celui du mois de janvier de l'année pénultième calculés par rapport à une même base de référence. (Annexe 2)

B) Débits de boissons spiritueuses.

La base imposable de la taxe est fixée en fonction de la valeur locative annuelle, réelle ou présumée, des locaux affectés au débit, telle que cette valeur résulte de l'expertise de l'administration des accises ou, pour les débits ouverts après le 1^{er} janvier 2008, de l'administration provinciale.

Art. 7 - L'administration provinciale forme les rôles sur base des éléments de taxation qui sont en sa possession au début de l'exercice d'imposition.

Art. 8 - Toute personne physique ou morale qui commence l'exploitation d'un débit de boissons soumis à la présente taxe doit en faire la déclaration à l'administration provinciale dans les 15 jours qui suivent la date

d'ouverture ou, au plus tard, dans les 15 jours qui suivent la date à laquelle le présent règlement deviendra obligatoire et fournir un plan métré des locaux affectés au débit, une copie de l'acte de propriété de l'immeuble, et le cas échéant une attestation sur l'honneur de la superficie du débit et de l'immeuble, ou encore un exemplaire du contrat de bail enregistré.

Le débitant qui cesse l'exploitation de son débit doit en faire la déclaration à l'administration provinciale dans les 15 jours qui suivent la date de fermeture ou, au plus tard, dans les 15 jours qui suivent la date à laquelle le présent règlement deviendra obligatoire.

Art. 9 - Tout agrandissement d'un débit existant doit être déclaré de la façon prescrite à l'article 8.

Si l'agrandissement provoque une augmentation de la valeur locative, un supplément de la taxe est dû. Ce supplément est égal à 15 % de la valeur locative annuelle fixée pour l'agrandissement. Aucun dégrèvement ne peut être accordé pour diminution de la valeur locative.

Art. 10 - Des rôles supplétifs sont établis pour les débiteurs nouvellement imposables visés à l'article 8 et pour les suppléments visés à l'article 9.

Art. 11 - Les administrations communales feront parvenir à l'administration provinciale les renseignements nécessaires à l'enrôlement des nouveaux débits ouverts sur le territoire de leur commune.

Art. 12 - Le règlement général relatif à la perception de taxes provinciales est applicable à la présente imposition pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les dispositions particulières qui précèdent.

.....

Annexe 1

I. Articles 17 et 27 de l'arrêté royal du 3 avril 1953 coordonnant les dispositions légales concernant les débits de boissons fermentées visés à l'article 2.

Art. 17 - § 1^{er} - Est considéré comme débitant, quiconque vend, ne fût-ce qu'une fois, des boissons fermentées à consommer sur place.

Est assimilé au fait de vendre, le fait d'offrir ou de laisser consommer semblables boissons dans un endroit accessible au public.

Sont assimilés aux endroits accessibles au public, les locaux où les membres d'une association ou d'un groupement se réunissent uniquement ou principalement, en vue de consommer des boissons spiritueuses ou fermentées ou de se livrer à des jeux de hasard.

§ 2 - Toutefois, ne sont pas considérés comme débits de boissons:

1° - les hôtels, les maisons de pensions, les restaurants et autres établissements analogues, pour autant que des boissons fermentées n'y soient pas servies sans repas;

2° - les cercles privés proprement dits, c'est-à-dire ceux dont l'accès est réglementé et qui ne sont ni constitués, ni fréquentés uniquement ou principalement en vue de consommer des boissons spiritueuses ou fermentées ou de se livrer à des jeux de hasard;

3° - les maisons de pension exclusivement accessibles aux seuls pensionnaires;

4° - les mess et cantines de l'armée, de la gendarmerie et des autres services publics, ainsi que des établissements d'enseignement;

5° - les cantines et restaurants d'usines, d'ateliers, de banques et d'autres établissements, pour autant que ces cantines et restaurants ne soient accessibles qu'aux seuls membres du personnel pendant les heures où celui-ci peut interrompre son travail;

6° - les auberges de jeunesse et les maisons de jeunes dont l'accès est réservé aux seuls affiliés.

On entend par repas, pour l'application du 1°, les plats chauds ou froids, les sandwiches, petits pains et tartines, à l'exclusion des pâtisseries, des biscuits et des morceaux de fromage ou de charcuterie servis éventuellement avec des boissons fermentées.

Art. 27 - § 1^{er}. - Tous ceux qui vendent ou livrent, à titre principal ou accessoire, des boissons spiritueuses par quantité de six litres ou moins, sont assujettis à une taxe annuelle égale au cinquième de la valeur locative annuelle réelle ou présumée des locaux affectés au débit, sans que cette taxe puisse être inférieure au quinzième des montants fixés à l'article 9.

Annexe 2

DETERMINATION DE LA VALEUR LOCATIVE SERVANT DE BASE A LA TAXE PROVINCIALE

I. Libellé de l'article 6, a), 4^e alinéa du règlement voté par le Conseil provincial pour l'exercice 1979; "Pour l'année 1979, si le débit a été expertisé par le Contrôleur en Chef des Accises au cours de l'année 1978, la valeur locative est celle qui a été fixée par ce fonctionnaire.

Sinon, la valeur locative est celle qui apparaît dans les écritures du Receveur des Accises, multipliée par l'un des coefficients suivants :

ANNÉES	COEFFICIENTS	ANNÉES	COEFFICIENTS	ANNÉES	COEFFICIENTS
1939	10,23	1957	2,42	1968	1,88
1947	3,13	1958	2,39	1969	1,82
1948	2,73	1959	2,36	1970	1,75
1949	2,82	1960	2,35	1971	1,68
1950	2,85	1961	2,34	1972	1,59
1951	2,60	1962	2,29	1973	1,49
1952	2,58	1963	2,25	1974	1,32
1954	2,55	1965	2,07	1975	1,17
1955	2,56	1966	1,99	1977	1
1956	2,50	1967	1,94		

II. Valeur du coefficient calculé annuellement en application de l'article 6,a), alinéa 3^o:

EXERCICES	COEFFICIENTS	EXERCICES	COEFFICIENTS	EXERCICES	COEFFICIENTS
1980	1,039	1990	1,024	2000	1,010
1981	1,059	1991	1,036	2001	1,018
1982	1,069	1992	1,039	2002	1,022
1983	1,082	1993	1,023	2003	1,029
1984	1,084	1994	1,028	2004	1,012
1985	1,069	1995	1,024	2005	1,016
1986	1,050	1996	1,019	2006	1,023
1987	1,035	1997	1,020	2007	1,026
1988	1,009	1998	1,023	2008	1,017
1989	1,009	1999	1,004	2009	1,035

PROJET DE RESOLUTION N° 7

TAXE PROVINCIALE SUR LES PERMIS ET LICENCES DE CHASSE POUR 2009

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2008 modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2212-51 §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1^{er}, L2231-8, L3131-1 §2 3°, L3321-1 à L3321-12, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 18 septembre 2008 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour l'année 2009 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le règlement de la taxe provinciale 2009 sur les permis et licences de chasse, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2.- La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

Article 3.- Cette résolution produira ses effets le huitième jour après sa publication au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008.

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Josette MICHAUX.

EXERCICE 2009

REGLEMENT RELATIF A LA TAXE PROVINCIALE SUR LES PERMIS ET LICENCES DE CHASSE

Article 1^{er}. - Il est perçu au profit de la Province de Liège, une imposition sur chaque permis et licence de chasse délivrés sur son territoire.

Art. 2. - Le montant de cette imposition est égal au 1/10^e du montant de la taxe perçue par la Région wallonne.

Art. 3. - La taxe est due par le titulaire du permis ou de la licence de chasse; toutefois, dans le cas d'une licence de chasse, elle est due solidairement par le titulaire du permis qui a sollicité la licence pour son invité.

Art. 4. - Par dérogation aux dispositions du règlement général, la taxe est payable spontanément et en une fois, au plus tard dans les quinze jours de la délivrance du permis ou de la licence, par versement ou virement au compte de recettes prévu à cet effet.

Dès réception du paiement, une quittance est délivrée au contribuable.

Il n'est accordé aucune remise ou modération de la taxe.

Art. 5. - Au vu des renseignements communiqués par le fonctionnaire compétent pour la délivrance des permis et licences de chasse, le receveur établira la liste des redevables en retard de paiement en vue de la formation d'un rôle; dans ce cas, la taxe sera immédiatement exigible.

Art. 6. - Le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales est applicable à la présente imposition, pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les dispositions particulières qui précèdent.

PROJET DE RESOLUTION N° 8

TAXE PROVINCIALE SUR LES ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES, AINSI QUE SUR LES INSTALLATIONS ET ACTIVITES SOUMISES AU DECRET RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT POUR 2009.

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2008 modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2212-51 §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1^{er}, L2231-8, L3131-1 §2 3°, L3321-1 à L3321-12, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 18 septembre 2008 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour l'année 2009 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le règlement de la taxe provinciale 2009 sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2.- La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

Article 3.- Cette résolution produira ses effets le huitième jour après sa publication au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008.

Par le Conseil :

La Greffière provinciale ,

La Présidente,

EXERCICE 2009

REGLEMENT RELATIF A LA TAXE PROVINCIALE SUR LES ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODOES AINSI QUE SUR LES INSTALLATIONS ET ACTIVITES SOUMISES AU DECRET RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Article 1^{er}.- *Il est établi, au profit de la Province de Liège, une taxe annuelle sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement.*

Sont visés :

- 1. Les établissements dangereux, insalubres ou incommodes de classe 1 exploités sur base du Règlement général pour la protection du travail dont la nomenclature fait l'objet du titre premier, chapitre II, dudit Règlement général et les établissements dont question à l'arrêté royal du 28 février 1963 qui sont rangés dans les classes I et II par le Règlement général de la protection de la population et des travailleurs contre le danger des radiations ionisantes ;*
- 2. Les installations et activités de classes 1 et 2 soumises au décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidence et des installations et activités classées, exploitées.*

Lorsqu'un ou plusieurs établissements, installations et activités sont mis en œuvre, la taxe est due autant de fois qu'il y a d'établissements, installations ou activités.

Sont visés les éléments imposables existant au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.

Article 2.- *La taxe est due par l'exploitant du ou des établissements, installations ou activités visés à l'article 1^{er}.*

Article 3.- *La taxe est fixée à 50 EUR par élément imposable.*

Article 4.- *Sont exonérés de l'impôt, les établissements, installations ou activités :*

- qui sont restés inactifs pendant toute l'année qui précède celle qui donne son nom à l'exercice. L'impôt est réduit de moitié pour les éléments restés inactifs pendant au moins six mois consécutifs de ladite année ;*
- exploités par l'Etat, la Province et les communes et affectés à un service gratuit d'utilité publique ;*
- exploités par des associations sans but lucratif ;*
- exploités par les entreprises agricoles.*

Article 5.- *La taxe est perçue par voie de rôle.*

L'Administration provinciale est autorisée à recueillir tous les éléments nécessaires à la taxation.

Article 6.- *Le montant de la taxe doit être payé au compte de la Province prévu à cet effet.*

Article 7.- *Le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales est applicable à la présente imposition pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les dispositions particulières qui précèdent.*

PROJET DE RESOLUTION N° 9

REGLEMENT RELATIF AUX EXONERATIONS EN FAVEUR D'ACTIVITES INDUSTRIELLES NOUVELLES POUR 2009

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2008 modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2212-51 §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1^{er}, L2231-8, L3131-1 §2 3°, L3321-1 à L3321-12, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 18 septembre 2008 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour l'année 2009 ;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser l'implantation sur le territoire de la Province de Liège, d'activités industrielles nouvelles et leur développement pendant la période de croissance et d'expansion, notamment en leur consentant des exonérations fiscales ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2.- La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

Article 3.- Cette résolution produira ses effets le huitième jour après sa publication au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008.

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Josette MICHAUX.

EXERCICE 2009

EXONERATION EN FAVEUR D'ACTIVITES INDUSTRIELLES NOUVELLES DE LA TAXE PROVINCIALE SUR LES ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES, AINSI QUE SUR LES INSTALLATIONS ET ACTIVITES SOUMISES AU DECRET RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Art.1er. - Les personnes physiques ou morales qui mettent en oeuvre, sur le territoire de la Province, des activités industrielles nouvelles visées par la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal en faveur des classes moyennes, la loi du 17 juillet 1959 instaurant et coordonnant des mesures en vue de favoriser l'expansion économique et la création d'industries nouvelles, la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique, la loi du 4 août 1978 de réorientation économique et

l'arrêté royal du 23 décembre 1982 relatif à la création de zones d'emploi, pourront bénéficier, à partir du début de cette activité d'une exonération de la taxe provinciale sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement.

Art. 2. – Le dégrèvement sera accordé pour une période de cinq ans et correspondra à l'accroissement de la base taxable engendré par l'activité industrielle nouvelle.

Art. 3. - Les modalités de retrait des avantages prévus par les lois susvisées sont applicables, mutatis mutandis, aux présents dégrèvements.

Art. 4. - Sans préjudice au droit de réclamation contre les cotisations portées aux rôles d'imposition dans les formes et délais légalement stipulés, la demande d'exonération devra être introduite dans un délai d'un an à dater de la mise en oeuvre des activités industrielles nouvelles justifiant l'application des présentes dispositions.

Toutefois, les demandes introduites après ce délai seront prises en considération pour l'octroi de l'exonération pendant la période prévue à l'article 2, diminuée du nombre d'années écoulées entre la mise en oeuvre des activités nouvelles et celle de l'introduction de la demande.

Art. 5. - Le présent règlement est décrété pour un terme d'un an.

PROJET DE RESOLUTION N° 10

CENTIMES ADDITIONNELS PROVINCIAUX AU PRECOMPTE IMMOBILIER POUR 2009

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2008 modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2212-51 §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1^{er}, L2231-8, L3131-1 §2 3°, L3321-1 à L3321-12, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 18 septembre 2008 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour l'année 2009 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Il est établi au profit de la Province de Liège 1500 centimes additionnels au précompte immobilier pour 2009.

Article 2.- La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

Article 3.- Cette résolution produira ses effets le huitième jour après sa publication au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008.

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX.

PROJET DE RESOLUTION N° 11

TAXE PROVINCIALE INDUSTRIELLE COMPENSATOIRE POUR 2009

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2008 modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement ses articles L2212-32, L2212-51 §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1^{er}, L2231-8, L3131-1 §2 3°, L3321-1 à L3321-12, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu ses résolutions du 26 octobre 2007 par lesquelles il reconduit pour l'exercice 2008 le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales, le règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles et les règlements et taux des taxes y afférents, approuvées par Arrêté du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne en date du 5 décembre 2007 ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 8 septembre 2005, prévoyant que la taxe industrielle compensatoire sera supprimée, à partir de 2006, suivant une progressivité de 25 % par an pour atteindre 0% en 2009 ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne du 18 septembre 2008 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009 ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- La taxe provinciale industrielle compensatoire est supprimée pour 2009.

Article 2.- La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle.

Article 3.- Cette résolution produira ses effets le huitième jour après sa publication au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008.

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Josette MICHAUX.

**BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2009.
(DOCUMENT 08-09/003) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)**

M. Dominique DRION intervient à la tribune pour préciser l'objet de la proposition d'amendement déposée par le groupe CDH-CSP.

Vote sur l'amendement 2009/03 concernant la révision de l'article budgétaire intitulé « centimes additionnels au précompte immobilier » et visant à une diminution des recettes sur cet article.

Vote POUR : le groupe CDH-CSP

Votent CONTRE : les groupes PS, MR et ECOLO

S'ABSTIENT : M. POUSSART

En conséquence le Conseil n'adopte pas l'amendement budgétaire 2009/03.

Mme la Présidente rappelle que la 7ème commission s'est prononcée par 10 voix pour et 4 abstentions sur ce document et procède ensuite, par appel nominal, au vote du Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2009.

- Votent POUR : Mme Myriam ABAD - PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Fabian CULOT (MR), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY - GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GILLES (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Heinz KEUL (PFF-MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Valérie LUX (MR), Mme Sabine MAQUET (PS), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), M. Roger SOBRY (MR), M. André STEIN (MR), et M. Marc YERNA (PS)
- Votent CONTRE : M. Pascal ARIMONT (CSP), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Valérie BURLET (CDH), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Dominique DRION (CDH), M. Serge ERNST (CDH), M. André GERARD (ECOLO), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Eric JADOT (ECOLO), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CSP), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Claudine RUIZ - CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), Mme Isabelle STOMMEN (CDH), M. Jean STREEL (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO) et Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH)
- Absents au vote : M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Karl-Heinz BRAUN (ECOLO), M. Marc FOCCROULLE (PS) et Mme Valérie JADOT (PS).

En conséquence, l'ensemble du budget provincial pour l'année 2009 (annexe 1 au PV) est adopté par 55 voix POUR et 25 voix CONTRE.

**1ÈRE SÉRIE D'EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES 2009.
(DOCUMENT 08-09/004) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)**

Mme la Présidente rappelle que la 7ème commission s'est prononcée par 10 voix pour et 4 abstentions sur ce document.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS et MR

S'ABSTIENNENT : les groupes CDH-CSP, ECOLO et M. POUSSART

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

Résolution d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2009 - 1ère série

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le budget extraordinaire de la Province de Liège pour l'année 2009 ;

Attendu que des crédits totalisant un montant de 28.651.191 € sont inscrits audit budget ;

Attendu que les ressources ordinaires ou extraordinaires de la Province ne permettent pas de financer tout l'excédent des dépenses sur les prévisions de recettes ;

Vu l'article L2222-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRETE :

Article unique : - Des emprunts destinés à couvrir la part provinciale des dépenses extraordinaires prévues au budget 2009 seront conclus pour un montant global de 13.813.250 € se ventilant comme suit :

- n° 1 : 165.000 € pour travaux à exécuter pour les Autorités provinciales ;
- n° 2 : 100.000 € pour équipement à l'Eglise Saint-Antoine ;
- n° 3 : 282.000 € pour travaux à exécuter à l'Administration centrale provinciale ;
- n° 4 : 50.000 € pour travaux à exécuter au Service provincial des bâtiments ;
- n° 5 : 100.000 € pour travaux d'élargissement et d'amélioration des routes provinciales ;
- n° 6 : 500.000 € pour travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie ;
- n° 7 : 750.000 € pour libération de capital ;
- n° 8 : 776.250 € pour subside d'équipement et travaux à exécuter au Tourisme ;
- n° 9 : 50.000 € pour travaux à exécuter aux Services Agricoles ;
- n° 10 : 1.000.000 € pour l'attribution de marchés destinés au rafraîchissement de peinture et à la sécurité de locaux scolaires ;
- n° 11 : 150.000 € pour l'octroi de prêts d'études ;
- n° 12 : 45.500 € pour travaux à exécuter aux centres Psycho-Médico-Sociaux ;
- n° 13 : 375.650 € pour travaux à exécuter dans les Internats ;
- n° 14 : 194.650 € pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement agricole et horticole ;
- n° 15 : 2.404.700 € pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement secondaire ;
- n° 16 : 30.000 € pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement de promotion sociale ;
- n° 17 : 372.000 € pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement supérieur non universitaire ;
- n° 18 : 160.000 € pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement Supérieur de promotion sociale ;
- n° 19 : 96.500 € pour travaux à exécuter à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire spécial ;
- n° 20 : 39.500 € pour travaux à exécuter au Centre de Réadaptation au Travail ;
- n° 21 : 48.000 € pour travaux à exécuter au Domaine provincial de Wégimont ;
- n° 22 : 42.000 € pour travaux à exécuter au Service de la Jeunesse ;
- n° 23 : 200.000 € pour travaux à exécuter au Service des Affaires culturelles - Bibliothèques ;
- n° 24 : 279.000 € pour travaux à exécuter à Naimette, au CREF et au Centre de formation de tennis ;
- n° 25 : 660.000 € pour travaux à exécuter au Musée de la vie Wallonne, au Château de Jehay et à

l'Eglise Saint-Antoine ;
n° 26 : 895.000 € pour la participation provinciale dans les frais de restauration des édifices classés ;
n° 27 : 200.000 € pour la participation provinciale dans les frais de restauration des églises et presbytères classés ;
n° 28 : 150.000 € pour l'octroi de prêts aux jeunes ménages ;
n° 29 : 380.000 € pour travaux et investissement dans le secteur social ;
n° 30 : 50.000 € pour travaux à exécuter à la Direction générale des services de santé ;
n° 31 : 360.000 € pour travaux à exécuter au Dépistage mobile ;
n° 32 : 1.157.500 € pour travaux à exécuter à l'Accueil - Centre Hospitalier spécialisé de Lierneux ;
n° 33 : 500.000 € pour participation aux travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le démergement ;
n° 34 : 500.000 € pour la participation provinciale dans l'aide au logement social ;
n° 35 : 750.000 € pour l'octroi de prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales.

En séance à Liège, le 24 octobre 2008

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY.

La Présidente,
Josette MICHAUX.

V APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRECEDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2008 est approuvé.

VI DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE.

Debout à la tribune présidentielle, Mme Josette MICHAUX, Présidente, prononce son allocution de clôture des travaux des réunions du Conseil provincial du mois d'octobre 2008.

VII CLÔTURE DE LA RÉUNION.

Mme la Présidente déclare close la réunion publique de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 16 heures 57.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,


Marianne LONHAY

La Présidente,


Josette MICHAUX

PROVINCE DE LIEGE

PROJET DE BUDGET

DES RECETTES

ET

DEPENSES PROVINCIALES

POUR L'ANNEE

2009

SERVICE ORDINAIRE

Budget 2009

Service ordinaire

TABLEAU DE SYNTHESE

Compte budgétaire de l'exercice 2007		
Droits constatés nets	384.071.959,12	
Dépenses engagées	377.268.379,72	
Résultats du compte	6.803.579,40	

Budget 2008 après modifications					
		Crédits initiaux	Modifications budgétaires	Crédits modifiés	
Recettes		373.792.959,26	17.184.343,14	390.977.302,40	
Dépenses		372.005.245,00	14.128.157,00	386.133.402,00	
Résultat présumé		1.787.714,26	3.056.186,14	4.843.900,40	

Budget 2009		
Recettes		386.757.733,40
Dépenses		384.274.863,00
Résultat présumé		2.482.870,40

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	<u>RECETTES ORDINAIRES</u> <u>EXERCICES ANTERIEURS</u>			
000/790100/2006	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO	22.951.248,76		
700/740066/2006	Interventions pour réalisation de projets subsidiés dans l'enseignement	224.384,20		
000/790100/2007	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO		6.803.579,40	
040/701001/2007	Droits en instance estimés		19.309.900,00	
767/740047/2007	Intervention dans le surcoût lié à l'augmentation des dépenses énergétiques		3.253,00	
000/097900/2008	Boni présumé des années antérieures			4.843.900,40
	TOTAL A REPORTER AU TABLEAU RECAPITULATIF	23.175.632,96	26.116.732,40	4.843.900,40

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u><i>DEPENSES ORDINAIRES</i></u> <u><i>EXERCICES ANTERIEURS</i></u>				
000/662001/2006	Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire	1.259.696,46			
790/640603/2006	Intervention pour les Communautés philosophiques non confessionnelles reconnues	9.122,58			
000/662001/2007	Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire		1.100.000,00		
700/640459/2007	Avantages sociaux		40.733,00		
000/662001/2008	Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire			1.000.000,00	
	TOTAL A REPORTER AU TABLEAU RECAPITULATIF	1.268.819,04	1.140.733,00	1.000.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E009	Général			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Recettes et dépenses générales</u>			
000/742010	Recettes imprévues et accidentelles	4.207.385,15	50.000,00	50.000,00
	TOTAL R.O prestations	4.207.385,15	50.000,00	50.000,00
	<u>R.O dette</u>			
	<u>Recettes et dépenses générales</u>			
000/751010	Intérêts créditeurs sur comptes bancaires	837.368,82	850.000,00	850.000,00
	TOTAL R.O dette	837.368,82	850.000,00	850.000,00
	TOTAL Général	5.044.753,97	900.000,00	900.000,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E009	Général				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Recettes et dépenses générales</u>				
000/900001	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel		1.400.000,00	1.200.000,00	
	TOTAL D.O personnel		1.400.000,00	1.200.000,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Recettes et dépenses générales</u>				
000/642090	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire		1.100.000,00	500.000,00	
000/642200	Dépenses imprévues	1.664,00	15.000,00	15.000,00	
000/900002	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses obligatoires		227.941,37	300.000,00	
000/900003	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de produits pétroliers et dérivés		200.000,00	200.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	1.664,00	1.542.941,37	1.015.000,00	
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Recettes et dépenses générales</u>				
000/653001	Intérêts débiteurs sur comptes courants	291.033,56	300.000,00	300.000,00	
000/653010	Intérêts de retard		5.000,00	5.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
000/900004	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de dette		100.000,00	100.000,00	
	TOTAL D.O dette	291.033,56	405.000,00	405.000,00	
	TOTAL Général	292.697,56	3.347.941,37	2.620.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E019	Dettes générales			

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
F019	Dette générale				
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Dette générale</u>				
010/650010	Intérêts d'emprunts	830.609,26	758.410,00	660.630,00	
	TOTAL D.O dette	830.609,26	758.410,00	660.630,00	
	TOTAL Dette générale	830.609,26	758.410,00	660.630,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E029	Fonds			
	<u>R.O transferts</u>			
	Fonds			
021/741010	Quote-part dans le financement général des provinces	28.551.185,00	29.670.013,50	32.495.057,00
021/741011	Quote-part dans le financement général des provinces relative aux partenariats	4.198.511,00	3.017.012,50	1.710.266,00
	<u>Compensations</u>			
026/701400	Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	4.943.383,69	5.208.340,00	5.208.348,00
026/701500	Compensation sur la taxe industrielle compensatoire		19.161,00	19.161,00
	TOTAL R.O transferts	37.693.079,69	37.914.527,00	39.432.832,00
	TOTAL Fonds	37.693.079,69	37.914.527,00	39.432.832,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E029	Fonds				

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F049	Impôts			
	<u>R.O prestations</u>			
	Impôts			
040/742030	Recouvrement de frais de procédure			100.000,00
	TOTAL R.O prestations			100.000,00
	<u>R.O transferts</u>			
	Impôts			
040/701010	Produits d'impôts versés globalement	1.912,36	2.000,00	2.000,00
040/701020	Taxe pour les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie	4.376.542,50	4.200.000,00	4.350.000,00
040/701040	Taxe industrielle compensatoire	3.118.137,84	1.045.750,00	1,00
040/701050	Débits de boissons	1.090.921,73	1.140.000,00	1.000.000,00
040/701060	Officines de paris aux courses de chevaux	43.723,68	48.000,00	37.000,00
040/701070	Dépôts de mitraille et véhicules usagés	11.700,00	11.000,00	10.400,00
040/701080	Établissements dangereux, insalubres et incommodes	480.275,00	250.000,00	312.000,00
040/701090	Agences bancaires	237.448,00	235.000,00	235.000,00
040/701110	Permis de port d'armes de chasse	84.415,74	80.000,00	81.000,00
040/701120	Centimes additionnels au précompte immobilier (taux fixé par le Conseil provincial le 20 décembre 2001)	127.514.904,39	134.479.855,00	135.613.258,00
040/701131	Amendes pour infractions aux règlements fiscaux			25,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
F049	Impôts				
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Impôts</u>				
040/642040	Dépenses pour le recouvrement des taxes provinciales			1.000.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement			1.000.000,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Impôts</u>				
040/642010	Remboursements de redevances et taxes provinciales	470.214,18	425.000,00	425.000,00	
	TOTAL D.O transferts	470.214,18	425.000,00	425.000,00	
	TOTAL Impôts	470.214,18	425.000,00	1.425.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
040/702050	Délivrance de documents administratifs		10,00	10,00
	TOTAL R.O transferts	136.959.981,24	141.491.615,00	141.640.694,00
	TOTAL Impôts	136.959.981,24	141.491.615,00	141.740.694,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E059	<u>Assurances</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Assurances</u>			
050/740080	Ristournes sur primes d'assurances	102.881,22	100.000,00	100.000,00
	TOTAL R.O prestations	102.881,22	100.000,00	100.000,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Assurances</u>			
050/742060	Récupération de rémunérations payées aux agents provinciaux victimes d'accidents	131.572,95	122.200,00	135.000,00
050/761020	Indemnités versées par les compagnies d'assurances pour sinistres	200.173,93	230.000,00	210.000,00
	TOTAL R.O transferts	331.746,88	352.200,00	345.000,00
	TOTAL Assurances	434.628,10	452.200,00	445.000,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E059	<u>Assurances</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Assurances</u>				
050/627100	Primes d'assurances contre les accidents de travail	903.727,22	1.035.500,00	1.050.000,00	
	TOTAL D.O personnel	903.727,22	1.035.500,00	1.050.000,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Assurances</u>				
050/613390	Réparation de sinistres	110.794,86	100.000,00	110.000,00	
050/616000	Primes d'assurances	1.706.397,75	1.750.000,00	1.700.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	1.817.192,61	1.850.000,00	1.810.000,00	
	TOTAL Assurances	2.720.919,83	2.885.500,00	2.860.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E069 060/780010	Prélèvements Prélèvements et provisions Prélèvements Prélèvement sur fonds de réserve ordinaire			5.063.689,00
	TOTAL Prélèvements et provisions			5.063.689,00
	TOTAL Prélèvements			5.063.689,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E069	<u>Prélèvements</u>				
	<u>Prélèvements et provisions</u>				
	<u>Prélèvements</u>				
060/635310	Provision pour autres risques et charges, dotation		5.173.493,00		
060/635410	Provision pour l'indexation des charges de personnel, dotation		2.128.230,00		
060/681000	Prélèvement pour le service extraordinaire	7.040.104,00	8.517.501,00	5.100.000,00	
060/681010	Prélèvement pour le service extraordinaire, en vue de l'acquisition de matériel à mettre à la disposition des services d'incendie, dans le cadre des partenariats avec la Région wallonne	1.796.286,00	556.121,00		
060/681020	Prélèvement pour le fonds de réserve ordinaire		5.063.689,00		
060/681030	Fonds spécial pour la mise en oeuvre des actions prioritaires de la déclaration de politique générale	10.000.000,00			
	TOTAL Prélèvements et provisions	18.836.390,00	21.439.034,00	5.100.000,00	
	TOTAL Prélèvements	18.836.390,00	21.439.034,00	5.100.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E103	<u>Autorités provinciales</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Autorités provinciales</u>			
101/702400	Vente bulletin provincial et imprimés aux communes	9.469,72		
101/742040	Remboursements de dépenses de personnel	0,03	25,00	25,00
101/742070	Remboursements par d'anciens députés provinciaux de trop perçu à titre de pension		25,00	25,00
101/742130	Récupération à charge des mandataires des rémunérations et des cotisations patronales remboursées au secteur privé	1.988,84	2.500,00	2.500,00
101/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	9.283,79	8.000,00	8.000,00
	TOTAL R.O prestations	20.742,38	10.550,00	10.550,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Autorités provinciales</u>			
101/742110	Retenues opérées sur le traitement des membres du collège provincial à titre de contribution à la pension de survie	39.724,91	39.500,00	39.500,00
101/742120	Quote-part des membres du collège provincial dans les frais d'assurance-accidents contractés en leur faveur	549,72	500,00	500,00
101/742170	Contribution du fonds de pensions aux pensions de retraite des anciens députés provinciaux	288.550,90	360.000,00	360.000,00
101/742171	Contribution du fonds des pensions aux pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	80.347,44	84.000,00	87.000,00
	TOTAL R.O transferts	409.172,97	484.000,00	487.000,00
	TOTAL Autorités provinciales	429.915,35	494.550,00	497.550,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E103	<u>Autorités provinciales</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Autorités provinciales</u>				
101/620200	Traitements des députés provinciaux	798.260,34	707.000,00	730.460,00	
101/620300	Indemnités aux président, vice-présidents et secrétaires du conseil provincial	87.920,76	93.460,00	92.640,00	
101/620301	Jetons de présence aux membres du conseil provincial	404.963,86	418.260,00	381.040,00	
101/620310	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du conseil provincial	54.997,05	85.360,00	88.350,00	
101/620320	Indemnités au personnel du service sténographique du conseil provincial	9.112,18	5.560,00	5.760,00	
101/621200	Allocations sociales directes aux députés provinciaux	59.409,10	41.020,00	42.670,00	
101/623200	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour les députés provinciaux	9.951,85	40.000,00	31.030,00	
101/623310	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour des agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du conseil provincial	5.904,49	4.240,00	4.390,00	
101/623320	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour le personnel du service sténographique du conseil provincial	220,00	1,00	1,00	
101/624200	Pensions de retraite aux anciens députés provinciaux	295.246,52	360.000,00	360.000,00	
101/624210	Pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	73.651,82	84.000,00	87.000,00	
101/627210	Remboursements de cotisations pour soins de santé aux députés provinciaux	15.480,42	7.000,00	16.000,00	
101/628000	Divers frais de personnel		1,00	1,00	
101/628400	Remboursement au secteur privé des rémunérations et des cotisations patronales afférentes aux congés pour l'exercice d'un mandat politique	9.881,53	6.000,00	6.000,00	
	TOTAL D.O personnel	1.824.999,92	1.851.902,00	1.845.342,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Autorités provinciales</u>				
101/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	116.554,20	183.000,00	187.150,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
101/611301	Frais de déplacements et de séjour des conseillers provinciaux	30.221,32	31.600,00	33.200,00	
101/613005	Frais de fonctionnement administratif et de réceptions du conseil et du collège provincial	481.834,28	495.000,00		
101/613100	Fonctionnement administratif			500.000,00	
101/613300	Fonctionnement des bâtiments	148.980,28	130.000,00	150.000,00	
101/613400	Frais d'usage des véhicules	94.295,83	95.000,00	95.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	871.885,91	934.600,00	965.350,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Autorités provinciales</u>				
101/640010	Dotations aux groupes politiques	205.902,02	208.231,00	208.231,00	
	TOTAL D.O transferts	205.902,02	208.231,00	208.231,00	
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Autorités provinciales</u>				
101/430030	Remboursements d'emprunts	31.249,52	31.250,00	31.250,00	
101/650010	Intérêts d'emprunts			14.840,00	
	TOTAL D.O dette	31.249,52	31.250,00	46.090,00	
	TOTAL Autorités provinciales	2.934.037,37	3.025.983,00	3.065.013,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATÉS 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E123	<u>Administration générale</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Administration générale</u>			
104/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	50,00	10.000,00	50,00
104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		25,00	25,00
104/702070	Revente de produits recyclables collectés	715,57	2.000,00	2.000,00
104/702400	Vente bulletin provincial et imprimés aux communes		10.000,00	10.000,00
104/742030	Recouvrement de frais de procédure	21.634,57	15.000,00	15.000,00
104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	126.967,61	160.000,00	150.000,00
104/742080	Intervention du Fonds des maladies professionnelles	270.131,27	250.000,00	250.000,00
104/742150	Quotes-parts et autres produits en matière de pension	1.137.516,98	1.000.000,00	1.238.000,00
104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	44.894,61	35.000,00	35.000,00
	<u>Agents sanctionnateurs</u>			
104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public			2.000,00
	<u>Administration centrale provinciale</u>			
104/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		25,00	25,00
104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	393,00	1,00	1,00
104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	174.786,85	110.000,00	174.000,00
104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.396,85	1.000,00	1.000,00
	<u>Service de la communication et du protocole</u>			
104/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		25,00	25,00
104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		25,00	25,00
104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	957,72	25,00	25,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E123	<u>Administration générale</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Administration générale</u>				
104/624100	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	2.091.061,91	3.458.000,00	3.844.000,00	
104/624110	Contribution provinciale complémentaire aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	5.888.919,00	3.264.780,00		3.385.033,00
104/628100	Remboursement des frais divers aux agents provinciaux	736,90	1.025,70	1.000,00	
104/628200	Contribution au Fonds des primes syndicales	194.748,37	175.000,00	175.000,00	
104/628300	Redevance au "Service public de médecine du travail Asbl"	425.210,00	425.210,00	421.000,00	
104/628500	Remboursement des indemnités perçues du Fonds des maladies professionnelles dans le cadre de la protection de la maternité	35.550,84	24.974,30	25.000,00	
	<u>Agents sanctionnateurs</u>				
104/620000	Rémunérations			79.000,00	
104/621000	Allocations sociales directes			5.800,00	
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale			23.000,00	
104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions			1,00	
104/625000	Abonnements sociaux			1,00	
	<u>Administration centrale provinciale</u>				
104/620000	Rémunérations	8.846.844,30	9.255.640,00	7.816.210,00	
104/621000	Allocations sociales directes	648.981,35	655.880,00	548.480,00	
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.489.634,52	1.578.680,00	1.298.770,00	
104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.878.120,74	1.914.260,00	1.568.850,00	
104/625000	Abonnements sociaux	50.784,83	45.300,00	55.300,00	
	<u>Cellule Gestion des ressources humaines</u>				
104/620000	Rémunérations			248.250,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <u>Institut de formation des agents des services publics</u>	27.436,27	1.000,00	1.000,00
106/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	34.274,90	70.000,00	35.000,00
106/702220	Droits d'inscription et ventes de syllabus	187.666,08	250.000,00	195.000,00
106/742040	Remboursements de dépenses de personnel	3.033,38	100,00	100,00
106/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <u>Ecole des cadets</u>	1.488,37	250,00	250,00
106/702220	Droits d'inscription et ventes de syllabus <u>Services fiscaux et financiers</u>	7.050,00		
121/742030	Recouvrement de frais de procédure	160.727,03	100.000,00	
	TOTAL R.O prestations	2.203.121,06	2.014.476,00	2.108.526,00
	<u>R.O transferts</u> <u>Administration générale</u>			
104/702360	Taxe à la valeur ajoutée à récupérer		50.000,00	25.000,00
104/740015	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du plan activa		1,00	1,00
104/740023	Subventions de la Région wallonne pour la formation du personnel provincial	125.547,57	120.000,00	120.000,00
104/740029	Subventions de la Région wallonne pour A.P.E.	940.804,52	940.000,00	940.000,00
104/740052	Subsides européens en matière de communication		1,00	1,00
104/740064	Subventions dans le cadre du programme de transition professionnelle		1,00	1,00
104/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles		1,00	1,00
104/742172	Contribution du fonds des pensions aux compléments de pensions	1.925.582,50	2.448.000,00	2.821.440,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
104/621000	Allocations sociales directes			16.500,00	
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale			41.640,00	
104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions			42.580,00	
104/625000	Abonnements sociaux			1,00	
	<u>Service de la communication et du protocole</u>				
104/620000	Rémunérations	775.228,13	1.078.458,31	1.134.150,00	
104/621000	Allocations sociales directes	50.194,39	84.871,69	88.320,00	
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	154.586,55	217.830,00	227.060,00	
104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	101.719,58	151.000,00	160.670,00	
104/625000	Abonnements sociaux	3.355,70	3.430,00	3.500,00	
104/628010	Remboursements de traitements		1,00	1,00	
	<u>Institut de formation des agents des services publics</u>				
106/620000	Rémunérations	2.502.163,64	2.647.631,91	2.707.150,00	
106/621000	Allocations sociales directes	92.309,31	97.002,98	99.500,00	
106/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	494.459,22	575.328,47	588.180,00	
106/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	208.661,45	188.413,15	191.700,00	
106/625000	Abonnements sociaux	495,74	1.500,01	1.280,00	
106/628010	Remboursements de traitements	585.276,76	631.360,00	649.560,00	
	<u>Ecole des cadets</u>				
106/620000	Rémunérations		56.395,13	90.130,00	
106/621000	Allocations sociales directes		1.559,97	1.630,00	
106/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale		13.651,53	22.020,00	
106/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions		4.186,85	5.380,00	
106/625000	Abonnements sociaux			1,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
104/742520	Remboursement par les communes de leur quote-part des dépenses électorales <u>Cellule Gestion des ressources humaines</u>		1,00	1,00
104/740020	Subventions de la Région wallonne <u>Institut de formation des agents des services publics</u>			10.000,00
106/740012	Subventions de fonctionnement	1.592.041,85	1.375.000,00	1.424.000,00
106/740013	Subventions pour traitements	393.580,00	401.450,00	409.480,00
106/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles <u>Services fiscaux et financiers</u>		1.000,00	25,00
121/701130	Amendes pour infractions aux règlements provinciaux		25,00	
	TOTAL R.O transferts	4.977.556,44	5.335.480,00	5.749.950,00
	<u>R.O dette</u>			
	<u>Services du receveur provincial</u>			
121/752010	Intérêts de retard			5.000,00
	<u>Services fiscaux et financiers</u>			
121/752010	Intérêts de retard	7.116,39	5.000,00	
	TOTAL R.O dette	7.116,39	5.000,00	5.000,00
	TOTAL Administration générale	7.187.793,89	7.354.956,00	7.863.476,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>Services du receveur provincial</u>				
121/620000	Rémunérations			1.641.000,00	
121/621000	Allocations sociales directes			114.200,00	
121/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale			282.000,00	
121/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions			360.000,00	
121/625000	Abonnements sociaux			1,00	
	TOTAL D.O personnel	26.519.043,23	26.551.371,00	24.577.816,00	3.385.033,00
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Administration générale</u>				
104/611400	Formation du personnel provincial subsidiée par la région wallonne	20.844,40	50.000,00		
104/612300	Honoraires d'avocats et d'huissiers	42.468,37	110.000,00	70.000,00	
104/612400	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	392.180,62	250.000,00	350.000,00	
104/613007	Frais d'habillement du personnel administratif		7.000,00		
104/613008	Frais d'affranchissement de la correspondance	927.039,93	1.020.000,00		
104/613009	Frais de téléphone, de V.P.N. et de télégraphe	266.038,06	345.600,00	340.000,00	
104/613010	Frais liés à l'accès au registre national		3.000,00		
104/613011	Publications répertoires établissements provinciaux		24.000,00	24.000,00	
104/613012	Rémunérations des droits d'auteurs et des éditeurs	60.285,12	65.000,00		
104/613040	Impression du bulletin provincial et des imprimés destinés aux communes	71.884,93	120.000,00		
104/613100	Fonctionnement administratif			1.220.000,00	
104/613301	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux	124.723,57	135.000,00	135.000,00	
104/613501	Cotisation à ASBL "le Grand Liège" à Liège	2.479,00	2.479,00		2.479,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
104/613503	Cotisation à l'ASBL "Association des provinces wallonnes"	127.335,64	128.190,00	128.190,00	
104/642310	TVA à payer	380,44	50.000,00	25.000,00	
	<u>Agents sanctionneurs</u>				
104/613100	Fonctionnement administratif			1.000,00	
	<u>Administration centrale provinciale</u>				
104/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives		1,00	1,00	
104/611000	Frais de déplacement et de séjour	12.865,15	15.000,00	15.000,00	
104/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
104/613100	Fonctionnement administratif	803.189,95	966.000,00	902.800,00	
104/613300	Fonctionnement des bâtiments	307.569,06	258.190,00	253.189,00	
104/613400	Frais d'usage des véhicules	10.883,60	14.000,00	14.000,00	
	<u>Cellule Gestion des ressources humaines</u>				
104/613100	Fonctionnement administratif			9.000,00	
104/613287	Consultance externe dans le projet diversité de la gestion des ressources humaines			13.200,00	
	<u>Service de la communication et du protocole</u>				
104/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	51.140,00	56.292,00	62.150,00	
104/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.089,45	8.322,80	6.500,00	
104/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
104/613100	Fonctionnement administratif	359.242,27	557.269,12	525.000,00	
104/613300	Fonctionnement des bâtiments	26.277,54	32.141,00	32.157,00	
104/613400	Frais d'usage des véhicules		1.000,00	1.000,00	
	<u>Institut de formation des agents des services publics</u>				
106/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	24.686,07	36.601,00	41.574,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
106/611000	Frais de déplacement et de séjour	7.241,82	6.409,12	7.500,00	
106/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1.000,00	1,00	
106/613100	Fonctionnement administratif	59.946,58	90.625,00	90.625,00	
106/613200	Fonctionnement technique	212.665,61	274.365,00	274.365,00	
106/613300	Fonctionnement des bâtiments	27.149,89	27.200,00	29.770,00	
106/613400	Frais d'usage des véhicules	17.174,82	19.000,00	19.000,00	
	<u>Ecole des cadets</u>				
106/611000	Frais de déplacement et de séjour		90,88	100,00	
106/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		3.744,00	1.000,00	
106/613019	Frais de fonctionnement de l'école des Cadets	54.807,37	68.896,00		
106/613200	Fonctionnement technique			75.900,00	
	<u>Services du receveur provincial</u>				
121/612400	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers			40.000,00	
121/613100	Fonctionnement administratif			10.000,00	
121/653020	Frais de gestion des comptes			5.000,00	
	<u>Services fiscaux et financiers</u>				
121/642040	Dépenses pour le recouvrement des taxes provinciales	979.750,60	1.000.000,00		
121/653020	Frais de gestion des comptes	4.237,56	6.000,00		
	TOTAL D.O fonctionnement	4.998.577,42	5.752.417,92	4.722.024,00	2.479,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Administration générale</u>				
104/640100	Subside à l'ASBL "Service social des agents provinciaux de Liège"	173.525,00	173.525,00	173.525,00	
104/640156	Subsides à la Fédération des receveurs régionaux		500,00		
	<u>Service de la communication et du protocole</u>				
104/640120	Subsides pour les actions visant la communication			20.000,00	
	TOTAL D.O transferts	173.525,00	174.025,00	193.525,00	
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Administration générale</u>				
104/430030	Remboursements d'emprunts	235.439,19	126.840,00	152.980,00	
104/430049	Remboursements d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	3.881.333,00	3.881.333,00	3.881.333,00	
104/650010	Intérêts d'emprunts	24.838,37	24.680,00	107.560,00	
104/650049	Intérêts d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	1.734.810,64	1.622.080,00	1.457.120,00	
	<u>Administration centrale provinciale</u>				
104/430030	Remboursements d'emprunts	64.932,24	67.710,00	38.850,00	
104/650010	Intérêts d'emprunts	37.078,87	34.470,00	74.380,00	
	<u>Service de la communication et du protocole</u>				
104/430030	Remboursements d'emprunts	16.006,85	16.860,00	17.760,00	
104/650010	Intérêts d'emprunts	15.321,93	13.750,00	12.850,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
106/430030	Institut de formation des agents des services publics Remboursements d'emprunts	145.608,94	151.220,00	175.300,00	
106/650010	Intérêts d'emprunts	140.699,16	161.520,00	262.680,00	
	TOTAL D.O dette	6.296.069,19	6.100.463,00	6.180.813,00	
	TOTAL Administration générale	37.987.214,84	38.578.276,92	35.674.178,00	3.387.512,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F129	Patrimoine privé			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Patrimoine</u>			
124/702090	Loyers des propriétés provinciales	266.816,94	268.000,00	272.150,00
	TOTAL R.O prestations	266.816,94	268.000,00	272.150,00
	<u>R.O dette</u>			
	<u>Patrimoine</u>			
124/750100	Dividendes de Dexia	2.216.848,50	2.468.983,00	2.691.191,00
124/752100	Ristourne sur emprunts		1,00	1,00
	TOTAL R.O dette	2.216.848,50	2.468.984,00	2.691.192,00
	TOTAL Patrimoine privé	2.483.665,44	2.736.984,00	2.963.342,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E129	Patrimoine privé				
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Patrimoine</u>				
124/613014	Frais de fonctionnement des bois soumis au régime forestier	2.782,50	2.500,00	2.500,00	
124/617200	Précompte immobilier sur propriétés provinciales	15.883,09	16.614,00	16.614,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	18.665,59	19.114,00	19.114,00	
	TOTAL Patrimoine privé	18.665,59	19.114,00	19.114,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E139	<u>Services généraux</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Archives provinciales</u>			
133/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	66.802,92	67.000,00	67.000,00
133/742040	Remboursements de dépenses de personnel	110,75	25,00	25,00
133/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement		100,00	100,00
	<u>Service des Bâtiments</u>			
137/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	8.968,21	16.700,00	10.000,00
137/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	15.067,68	10.000,00	15.000,00
137/702070	Revente de produits recyclables collectés	2.929,20	3.000,00	3.000,00
137/702092	Location de chapiteaux	6.940,92	1.000,00	5.000,00
137/742040	Remboursements de dépenses de personnel		250,00	250,00
137/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	12.451,79	250,00	220,00
	<u>SPIE²</u>			
137/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	9,92		10,00
137/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	19,84		10,00
137/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement			10,00
	<u>Complexe des Hauts-Sarts</u>			
138/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	86.708,37	65.000,00	65.000,00
138/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	368.277,46	218.600,00	258.600,00
138/742040	Remboursements de dépenses de personnel		1.000,00	1.000,00
138/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	36,30	1.000,00	1.000,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E139	<u>Services généraux</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Archives provinciales</u>				
133/620000	Rémunérations	106.071,03	110.124,08	114.940,00	
133/621000	Allocations sociales directes	7.826,66	8.140,00	8.370,00	
133/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	26.817,00	25.040,00	25.740,00	
133/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	7.066,84	15.015,92	14.080,00	
133/625000	Abonnements sociaux		1,00	1,00	
	<u>Service des Bâtiments</u>				
137/620000	Rémunérations	6.567.597,91	6.878.530,00	7.049.320,00	
137/621000	Allocations sociales directes	509.588,97	505.540,00	518.460,00	
137/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.042.196,52	1.131.120,00	1.162.340,00	
137/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.497.221,10	1.520.550,00	1.548.370,00	
137/625000	Abonnements sociaux	15.463,91	13.100,00	16.100,00	
	<u>SPIE2</u>				
137/620000	Rémunérations		27.286,55	97.000,00	
137/621000	Allocations sociales directes		3.525,54	7.200,00	
137/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale		4.221,24	15.000,00	
137/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions		7.367,37	25.500,00	
	<u>Complexe des Hauts-Sarts</u>				
138/620000	Rémunérations	1.262.793,43	1.225.689,16	1.267.390,00	
138/621000	Allocations sociales directes	89.580,18	95.270,84	98.510,00	
138/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	209.696,24	209.930,00	215.190,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	<u>Cellule de coordination Intranet</u>			
139/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	9.503,48	4.000,00	10.000,00
139/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	19.222,25	15.000,00	20.000,00
139/742040	Remboursements de dépenses de personnel		25,00	25,00
139/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	94,21	25,00	25,00
	TOTAL R.O prestations	597.143,30	402.975,00	456.275,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Archives provinciales</u>			
133/751200	Contribution de tiers aux charges d'emprunts	24.789,36	24.790,00	24.790,00
	TOTAL R.O transferts	24.789,36	24.790,00	24.790,00
	TOTAL Services généraux	621.932,66	427.765,00	481.065,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
138/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	279.069,63	272.740,00	281.110,00	
138/625000	Abonnements sociaux	2.621,28	1.640,00	2.640,00	
	<u>Cellule de coordination Intranet</u>				
139/620000	Rémunérations	753.855,56	819.654,58	854.510,00	
139/621000	Allocations sociales directes	55.342,01	59.643,42	59.810,00	
139/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	154.936,81	148.560,00	151.850,00	
139/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	89.584,10	139.202,00	140.400,00	
139/625000	Abonnements sociaux	1.709,13	2.360,00	2.000,00	
	TOTAL D.O personnel	12.679.038,31	13.224.251,70	13.675.831,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Archives provinciales</u>				
133/611000	Frais de déplacement et de séjour		25,00	25,00	
133/613100	Fonctionnement administratif	2.756,37	4.250,00	4.450,00	
133/613300	Fonctionnement des bâtiments	19.880,93	34.570,00	34.570,00	
133/613400	Frais d'usage des véhicules		50,00	50,00	
	<u>Service des Bâtiments</u>				
137/611000	Frais de déplacement et de séjour	143.713,54	157.000,00	145.000,00	
137/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
137/613100	Fonctionnement administratif	69.198,07	90.800,00	90.800,00	
137/613200	Fonctionnement technique	820.339,04	844.400,00	828.300,00	
137/613300	Fonctionnement des bâtiments	145.863,97	171.750,00	187.850,00	
137/613400	Frais d'usage des véhicules	75.097,35	76.000,00	76.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>SPIE2</u>				
137/611000	Frais de déplacement et de séjour		69,15	1.500,00	
137/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs			1,00	
137/613100	Fonctionnement administratif	3.021,63	19.620,00	19.620,00	
137/613200	Fonctionnement technique	2.995,00	1.930,00	3.280,00	
	<u>Complexe des Hauts-Sarts</u>				
138/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.416,00	2.675,03	2.650,00	
138/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
138/613100	Fonctionnement administratif	8.400,92	5.424,97	5.450,00	
138/613200	Fonctionnement technique	409.232,03	420.357,73	430.000,00	
138/613300	Fonctionnement des bâtiments	99.172,46	109.300,00	109.300,00	
138/613400	Frais d'usage des véhicules	9.875,30	13.500,00	13.500,00	
	<u>Cellule de coordination Intranet</u>				
139/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.546,03	4.000,00	4.000,00	
139/613100	Fonctionnement administratif	49.613,55	51.713,00	76.425,00	
139/613200	Fonctionnement technique	20.004,87	20.612,00	1.400,00	
139/613400	Frais d'usage des véhicules	3.569,46	4.225,00	4.225,00	
139/613601	Informatisation des services provinciaux	1.140.481,70	1.221.250,17		
	<u>Service informatique central</u>				
139/613601	Informatisation des services provinciaux	1.728.489,19	1.633.849,83	3.034.772,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	4.757.667,41	4.887.373,88	5.073.170,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Archives provinciales</u>				
133/430030	Remboursements d'emprunts	44.048,90	45.150,00	46.290,00	
133/650010	Intérêts d'emprunts	14.792,21	14.530,00	20.300,00	
	<u>Service des Bâtiments</u>				
137/430030	Remboursements d'emprunts	346.498,92	360.440,00	359.950,00	
137/650010	Intérêts d'emprunts	83.457,56	118.190,00	153.810,00	
	<u>Complexe des Hauts-Sarts</u>				
138/430030	Remboursements d'emprunts	12.140,02	12.450,00	9.660,00	
138/650010	Intérêts d'emprunts	2.932,02	2.790,00	2.640,00	
	<u>Service informatique central</u>				
139/430030	Remboursements d'emprunts	274.759,78	275.080,00	275.400,00	
139/650010	Intérêts d'emprunts	1.301,63	1.000,00	680,00	
	TOTAL D.O dette	779.931,04	829.630,00	868.730,00	
	TOTAL Services généraux	18.216.636,76	18.941.255,58	19.617.731,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E169	<u>Etranger et calamité</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Bureau des relations extérieures</u>			
151/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		25,00	25,00
151/742040	Remboursements de dépenses de personnel		25,00	25,00
151/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	37.510,09	5.000,00	5.000,00
	TOTAL R.O prestations	37.510,09	5.050,00	5.050,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Bureau des relations extérieures</u>			
151/740061	Interventions d'organismes publics dans l'organisation d'activités socioculturelles		25,00	25,00
151/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles		25,00	25,00
	TOTAL R.O transferts		50,00	50,00
	TOTAL Etranger et calamité	37.510,09	5.100,00	5.100,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E169	<u>Etranger et calamité</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Bureau des relations extérieures</u>				
151/620000	Rémunérations	167.039,66	162.360,09	165.970,00	
151/621000	Allocations sociales directes	11.370,78	9.679,91	9.030,00	
151/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	36.294,97	29.310,00	30.380,00	
151/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	19.226,40	14.570,00	14.690,00	
151/625000	Abonnements sociaux	214,24	200,00	200,00	
	TOTAL D.O personnel	234.146,05	216.120,00	220.270,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Bureau des relations extérieures</u>				
151/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.229,71	760,25	27.506,00	
151/613000	Frais de fonctionnement	270.266,98	284.772,75		
151/613100	Fonctionnement administratif			195.000,00	
	<u>Relations avec l'étranger</u>				
151/613512	Cotisation à la Fondation Eurégio Meuse-Rhin		103.067,00		

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
153/613512	Programmes de coopération internationale Cotisation à la Fondation Eurégio Meuse-Rhin				103.067,00
	TOTAL D.O fonctionnement	271.496,69	388.600,00	222.506,00	103.067,00
141/640152	D.O transferts Calamités Aide aux victimes d'une catastrophe en Belgique et à l'étranger	15.000,00	500.000,00		500.000,00
151/640150	Relations avec l'étranger Subsides pour les problèmes et actions internationales	99.167,50	54.550,00		54.550,00
151/640151	Aide humanitaire dans les pays en voie de développement et intégration des populations	24.784,00	24.789,00		
151/640155	Co-financement de projets transfrontaliers et actions dans l'Eurégio Meuse-Rhin		95.450,00		
153/640155	Programmes de coopération internationale Co-financement de projets transfrontaliers et actions dans l'Eurégio Meuse-Rhin				95.450,00
161/640151	Aide aux pays en voie de développement Aide humanitaire dans les pays en voie de développement et intégration des populations				24.789,00
161/640154	Subside au Centre Régional d'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	120.000,00			
	TOTAL D.O transferts	258.951,50	674.789,00		674.789,00
	TOTAL Etranger et calamité	764.594,24	1.279.509,00	442.776,00	777.856,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E399	Sécurité et ordre public			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Police</u>			
331/742040	Remboursements de dépenses de personnel		1,00	1,00
	TOTAL R.O prestations		1,00	1,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Police</u>			
331/740020	Subventions de la Région wallonne		1,00	1,00
331/740051	Subsides Européens		1,00	1,00
	TOTAL R.O transferts		2,00	2,00
	TOTAL Sécurité et ordre public		3,00	3,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E399	Sécurité et ordre public				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Police</u>				
331/628010	Remboursements de traitements	239.835,26	300.600,00	310.950,00	
	TOTAL D.O personnel	239.835,26	300.600,00	310.950,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Police</u>				
331/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.371,43	2.500,00	2.500,00	
331/613090	Mise en place d'une cellule provinciale de communication de crise et de coordination eurégionale	22.262,73	1,00		
331/613100	Fonctionnement administratif	1.300,00	1.300,00	1.300,00	
331/613400	Frais d'usage des véhicules		172,00	1,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	25.934,16	3.973,00	3.801,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
352/640705	<p><u>D.O transferts</u> <u>Secours d'urgence</u> Intervention dans le projet du centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne</p>	52.000,00	52.000,00	52.000,00	
	TOTAL D.O transferts	52.000,00	52.000,00	52.000,00	
	TOTAL Sécurité et ordre public	317.769,42	356.573,00	366.751,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F429	<u>Communications routières</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Service Technique provincial</u>			
420/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	56,80	1.000,00	1.000,00
420/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	358.934,91	360.000,00	360.000,00
420/742040	Remboursements de dépenses de personnel	51.056,77	50.000,00	89.436,00
420/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.463,04	1.000,00	1.000,00
	TOTAL R.O prestations	412.511,52	412.000,00	451.436,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Service Technique provincial</u>			
420/740024	Subventions de la Région wallonne pour missions dans le cadre de la révision de l'atlas des chemins vicinaux		1,00	1,00
	<u>Voirie</u>			
421/761004	Intervention de tiers dans les frais de réparations de dégâts occasionnés par eux aux routes provinciales et à leur équipement		1,00	1,00
	TOTAL R.O transferts		2,00	2,00
	TOTAL Communications routières	412.511,52	412.002,00	451.438,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
F429	<u>Communications routières</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Service Technique provincial</u>				
420/620000	Rémunérations	2.844.776,86	2.871.030,00	2.971.880,00	
420/621000	Allocations sociales directes	219.283,21	220.100,00	228.910,00	
420/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	438.411,90	459.080,00	473.530,00	
420/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	721.801,87	715.430,00	740.350,00	
420/625000	Abonnements sociaux	8.986,49	7.710,00	9.000,00	
	TOTAL D.O personnel	4.233.260,33	4.273.350,00	4.423.670,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Service Technique provincial</u>				
420/611000	Frais de déplacement et de séjour	69.860,42	77.000,00	73.000,00	
420/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
420/613100	Fonctionnement administratif	94.931,17	103.360,00	103.360,00	
420/613200	Fonctionnement technique	6.914,49	25.150,00	18.150,00	
420/613300	Fonctionnement des bâtiments	49.175,21	56.000,00	56.000,00	
420/613400	Frais d'usage des véhicules	2.453,82	3.250,00	3.250,00	
420/613504	Cotisation à l'ASBL " Interprovinciale des services techniques voyers"		125,00	125,00	
420/613505	Cotisation au Centre de recherches routières	315,32	320,00	320,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
421/613710	<u>Voirie</u> Frais d'entretien des routes provinciales	117.853,56	175.000,00	120.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	341.503,99	440.206,00	374.206,00	
421/662010	<u>D.O transferts</u> <u>Voirie</u> Indemnités pour sinistres minimales causés par l'état des routes provinciales		1,00	1,00	
	TOTAL D.O transferts		1,00	1,00	
420/430030	<u>D.O dette</u> <u>Service Technique provincial</u> Remboursements d'emprunts	58.558,74	46.610,00	48.630,00	
420/650010	Intérêts d'emprunts	22.258,10	20.640,00	19.210,00	
421/430030	<u>Voirie</u> Remboursements d'emprunts	97.175,69	104.040,00	98.740,00	
421/650010	Intérêts d'emprunts	40.138,91	37.240,00	33.270,00	
421/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)			2.750,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
422/653030	<p>Lignes vicinales</p> <p>Annuités pour la formation du capital des lignes vicinales</p>	37.617,00	39.000,00	39.000,00	
	TOTAL D.O dette	255.748,44	247.530,00	241.600,00	
	TOTAL Communications routières	4.830.512,76	4.961.087,00	5.039.477,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F449	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Hydraulique</u>			
482/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	259,30	250,00	250,00
482/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics		250,00	250,00
482/702140	Remboursements de frais d'instruction des requêtes de particuliers pour l'exécution d'ouvrages sur les cours d'eau non navigables	2.976,00	2.500,00	2.500,00
	TOTAL R.O prestations	3.235,30	3.000,00	3.000,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Hydraulique</u>			
482/742222	Contributions de personnes de droit privé aux frais de travaux effectués d'office sur les cours d'eau non navigables		1,00	1,00
	TOTAL R.O transferts		1,00	1,00
	TOTAL Voies navigables - Hydraulique	3.235,30	3.001,00	3.001,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
F449	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>				
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Cours d'eau non navigables</u>				
484/613720	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	452.992,64	500.000,00	500.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	452.992,64	500.000,00	500.000,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Cours d'eau non navigables</u>				
484/640201	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Ourthe", en partenariat avec la Région wallonne	2.500,00	2.500,00	2.500,00	
484/640202	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Vesdre", en partenariat avec la Région wallonne	2.500,00	2.500,00	2.500,00	
484/640203	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Geer", en partenariat avec la Région wallonne	2.500,00	2.500,00	2.500,00	
484/640204	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Amblève", en partenariat avec la Région wallonne	2.500,00	2.500,00	2.500,00	
484/640205	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Mehaigne", en partenariat avec la Région wallonne		2.500,00	2.500,00	
484/640206	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Gette", en partenariat avec la Région wallonne	2.500,00	2.500,00	2.500,00	
484/640207	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Hoyoux", en partenariat avec la Région wallonne	2.500,00	2.500,00	2.500,00	
	TOTAL D.O transferts	15.000,00	17.500,00	17.500,00	
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Hydraulique</u>				
482/430030	Remboursements d'emprunts	320.563,84	284.590,00	309.590,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
482/650010	Intérêts d'emprunts	129.645,25	132.270,00	162.240,00	
	TOTAL D.O dette	450.209,09	416.860,00	471.830,00	
	TOTAL Voies navigables - Hydraulique	918.201,73	934.360,00	989.330,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E529	<u>Économie, Commerce et artisanat</u>			

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E529	<u>Économie, Commerce et artisanat</u>				
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Economie - Commerce - Artisanat</u>				
511/613506	Cotisation au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective "C.I.R.I.E.C." - section de Liège - à Liège	1.250,00	1.250,00	1.250,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	1.250,00	1.250,00	1.250,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Economie - Commerce - Artisanat</u>				
511/640220	Participation à l'attribution du prix "Merlot-Leclercq"	500,00	500,00		500,00
511/640221	Subside au centre international de recherche et d'information sur l'économie collective - Section de Liège (C.I.R.I.E.C.)	2.479,00	2.479,00		2.479,00
	<u>Artisanat et métiers d'arts</u>				
523/640222	Subsides aux Chambres de commerce et d'industrie de la province de Liège	49.580,00	49.580,00		49.580,00
523/640224	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour la promotion des métiers d'art	50.000,00	50.000,00	50.000,00	
	TOTAL D.O transferts	102.559,00	102.559,00	50.000,00	52.559,00
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Artisanat et métiers d'arts</u>				
523/430030	Remboursements d'emprunts	77.146,93	80.730,00	84.480,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
523/650010	Intérêts d'emprunts	35.220,28	32.580,00	28.610,00	
	TOTAL D.O dette	112.367,21	113.310,00	113.090,00	
	TOTAL Économie, Commerce et artisanat	216.176,21	217.119,00	164.340,00	52.559,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E559	<u>Industrie et énergie</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Société "Services-Promotions-Initiatives"</u>			
530/702150	Remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte de la SPI+	707.218,04	25.000,00	25.000,00
530/702160	Ventes de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance de distribution d'énergie électrique pour compte des pouvoirs publics		25,00	
530/742040	Remboursements de dépenses de personnel	57.138,85	80.000,00	80.000,00
	<u>Électricité</u>			
552/702160	Ventes de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance de distribution d'énergie électrique pour compte des pouvoirs publics		25,00	50,00
	TOTAL R.O prestations	764.356,89	105.050,00	105.050,00
	<u>R.O dette</u>			
	<u>Production et transport d'énergie</u>			
550/750200	Dividendes de la société de leasing, de financement et d'économies d'énergie	281,23	280,00	280,00
	<u>Gaz</u>			
551/742200	Ristournes intercommunale		2.736.800,00	1,00
551/742201	Plan local pour l'emploi		190.200,00	190.200,00
551/750300	Dividendes de l'Association liégeoise du gaz	2.847.034,60		
	<u>Électricité</u>			
552/742200	Ristournes intercommunale		4.677.300,00	7.414.100,00
552/742201	Plan local pour l'emploi		260.000,00	260.000,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E559	<u>Industrie et énergie</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Société "Services-Promotions-Initiatives"</u>				
530/620000	Rémunérations	754.511,58	696.270,00	717.120,00	
530/621000	Allocations sociales directes	65.443,54	53.760,00	55.860,00	
530/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	125.450,37	111.250,00	113.530,00	
530/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	151.645,01	151.360,00	156.110,00	
530/625000	Abonnements sociaux	2.751,36	1.090,00	1.000,00	
	TOTAL D.O personnel	1.099.801,86	1.013.730,00	1.043.620,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Industrie et énergie</u>				
530/640300	Contribution à l'action de l'agence de développement (SPI+)	1.278.574,00	1.291.574,00	1.291.574,00	
530/640302	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour les actions en matière économique		5.000,00	5.000,00	
530/640303	Subside à l'Association pour le redéploiement économique du bassin sérésien (AREBS)	100.000,00			
	TOTAL D.O transferts	1.378.574,00	1.296.574,00	1.296.574,00	
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Industrie et énergie</u>				
530/430030	Remboursements d'emprunts	395.385,06	348.360,00	367.490,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
552/750500	Dividendes de l'Association liégeoise d'Électricité	4.798.753,88		
	TOTAL R.O dette	7.646.069,71	7.864.580,00	7.864.581,00
	TOTAL Industrie et énergie	8.410.426,60	7.969.630,00	7.969.631,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
530/430033	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"	330.774,04	371.720,00	412.490,00	
530/430047	Remboursements d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	45.222,60	46.870,00	48.560,00	
530/650010	Intérêts d'emprunts	120.113,75	100.780,00	93.010,00	
530/650015	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"	233.516,08	238.730,00	280.930,00	
530/650047	Intérêts d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	43.718,45	42.200,00	40.390,00	
	Électricité				
552/430034	Remboursements d'emprunts pour la souscription statutaire SOCOLIE	904.814,87	925.050,00	966.580,00	
552/430035	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité	810.623,10	843.670,00	878.390,00	
552/650018	Intérêts d'emprunts pour la souscription statutaire SOCOLIE	128.314,24	114.450,00	88.750,00	
552/650020	Intérêts d'emprunts pour la souscription au capital A de l'association liégeoise d'électricité	290.142,87	244.730,00	214.880,00	
	TOTAL D.O dette	3.302.625,06	3.276.560,00	3.391.470,00	
	TOTAL Industrie et énergie	5.781.000,92	5.586.864,00	5.731.664,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E569	Tourisme			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Tourisme</u>			
560/742040	Remboursements de dépenses de personnel		1.000,00	1.000,00
	TOTAL R.O prestations		1.000,00	1.000,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Tourisme</u>			
560/740011	Remboursement cotisations patronales	196.777,98	183.300,00	183.300,00
	TOTAL R.O transferts	196.777,98	183.300,00	183.300,00
	TOTAL Tourisme	196.777,98	184.300,00	184.300,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E569	<u>Tourisme</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Tourisme</u>				
560/620000	Rémunérations	2.599.063,19	2.711.955,99	2.801.070,00	
560/621000	Allocations sociales directes	191.389,01	205.944,01	213.270,00	
560/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	455.193,75	488.980,00	503.200,00	
560/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	374.210,86	392.200,00	403.480,00	
560/625000	Abonnements sociaux	5.458,20	5.950,00	3.640,00	
	TOTAL D.O personnel	3.625.315,01	3.805.030,00	3.924.660,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Tourisme</u>				
560/640360	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	1.607.256,00	1.334.574,00	1.334.574,00	
560/640361	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège - Promotion parcs naturels, en partenariat avec la Région wallonne	30.987,00	30.987,00	30.987,00	
560/640362	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège - Promotion de la formation des acteurs touristiques, en partenariat avec la Région wallonne	12.395,00	12.395,00	12.395,00	
560/640363	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège pour soutenir les actions de l'office du tourisme des cantons de l'Est, en partenariat avec la Région wallonne	148.500,00	148.500,00	148.500,00	
560/640364	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège pour le financement de projets internationaux à retombées touristiques	675.000,00	947.682,00	947.682,00	
560/640365	Cofinancement de la Province de Liège dans le cadre de l'application du point 2.C de la convention "Province de Liège-communauté germanophone", en partenariat avec la Région wallonne		120.000,00		120.000,00
560/640366	Développement touristique dans le cadre des Maisons du Tourisme, en partenariat avec la Région wallonne	247.893,00	247.893,00	247.893,00	
	TOTAL D.O transferts	2.722.031,00	2.842.031,00	2.722.031,00	120.000,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	D.O dette				
	Tourisme				
560/430030	Remboursements d'emprunts	321.847,81	308.810,00	329.980,00	
560/430037	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	303.621,62	341.130,00	370.280,00	
560/650010	Intérêts d'emprunts	133.226,97	131.760,00	143.160,00	
560/650017	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	217.162,58	239.590,00	268.760,00	
	TOTAL D.O dette	975.858,98	1.021.290,00	1.112.180,00	
	TOTAL Tourisme	7.323.204,99	7.668.351,00	7.758.871,00	120.000,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E699	<u>Agriculture</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Direction générale des services agricoles</u>			
621/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		97.600,00	1.000,00
621/742040	Remboursements de dépenses de personnel	311,74	1.000,00	1.000,00
621/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	224,10	100,00	100,00
	<u>Station d'analyses agricoles</u>			
621/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	120.353,00		109.000,00
621/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		25,00	25,00
621/742040	Remboursements de dépenses de personnel	15,59		
	<u>Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</u>			
621/742040	Remboursements de dépenses de personnel		1,00	1,00
	TOTAL R.O prestations	120.904,43	98.726,00	111.126,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Direction générale des services agricoles</u>			
621/740000	Subsides du secteur public		25,00	25,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E699	Agriculture				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Direction générale des services agricoles</u>				
621/620000	Rémunérations	954.860,71	1.178.978,10	1.086.430,00	
621/621000	Allocations sociales directes	65.880,55	73.888,19	75.740,00	
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	172.723,92	215.864,14	199.780,00	
621/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	195.275,02	217.498,53	209.830,00	
621/625000	Abonnements sociaux	500,00			
	<u>Station d'analyses agricoles</u>				
621/620000	Rémunérations	479.223,41	378.415,64	506.850,00	
621/621000	Allocations sociales directes	41.115,64	34.401,81	36.820,00	
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	93.635,35	74.815,86	101.390,00	
621/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	83.625,56	73.033,80	86.130,00	
621/625000	Abonnements sociaux		331,12	151,00	
	<u>Ecole provinciale postscolaire d'agriculture</u>				
621/620000	Rémunérations	11.823,84	16.280,00	13.480,00	
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.740,49	3.800,00	3.890,00	
	<u>Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</u>				
621/620000	Rémunérations	376.503,05	336.786,14	367.170,00	
621/621000	Allocations sociales directes	26.859,42	30.500,00	31.730,00	
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	54.196,44	52.860,00	54.520,00	
621/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	94.418,22	84.537,67	90.530,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
621/740000	<u>Ecole provinciale postsecondaire d'agriculture</u> Subsidés du secteur public	9.460,40	18.800,00	10.000,00
	TOTAL R.O transferts	9.460,40	18.825,00	10.025,00
	TOTAL Agriculture	130.364,83	117.551,00	121.151,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
621/625000	Abonnements sociaux	357,92	200,00	340,00	
	TOTAL D.O personnel	2.653.739,54	2.772.191,00	2.864.781,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Information agronomique</u>				
620/611000	Frais de déplacement et de séjour			2.000,00	
620/613000	Frais de fonctionnement	6.891,46	8.500,00		
620/613100	Fonctionnement administratif			52.200,00	
620/613801	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour la participation des services agricoles à des foires, expositions et représentations	27.334,62	42.420,00		
620/613802	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour encourager les travaux dans les domaines scientifiques professionnels ou amateurs		4.960,00		
620/613803	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'organisation de journées et de voyages d'études techniques dans le cadre des services agricoles de la Province	140,00	870,00		
	<u>Direction générale des services agricoles</u>				
621/611000	Frais de déplacement et de séjour	9.154,83	20.076,30	27.000,00	
621/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		2.040,00	1,00	
621/613100	Fonctionnement administratif	12.610,64	18.555,00	17.000,00	
621/613200	Fonctionnement technique		2.325,00	650,00	
621/613300	Fonctionnement des bâtiments	1.111,85	4.575,00	2.230,00	
621/613400	Frais d'usage des véhicules	7.808,51	9.700,00	8.200,00	
	<u>Station d'analyses agricoles</u>				
621/611000	Frais de déplacement et de séjour	27.679,95	14.923,70	10.000,00	
621/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs			1,00	
621/613100	Fonctionnement administratif	14.369,46	15.395,00	15.745,00	
621/613200	Fonctionnement technique	41.950,52	46.875,00	48.615,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
621/613300	Fonctionnement des bâtiments	42.536,94	51.725,00	51.935,00	
621/613400	Frais d'usage des véhicules	7.520,53	9.000,00	10.500,00	
	<u>Ecole provinciale postsecondaire d'agriculture</u>				
621/611000	Frais de déplacement et de séjour	100,00	1,00	1,00	
621/613200	Fonctionnement technique	1.199,64	2.100,00	1.500,00	
	<u>Ferme d'expérimentation de la La Haye - Jevoumont</u>				
621/613300	Fonctionnement des bâtiments	5.082,76	5.320,00	5.500,00	
	<u>Sylviculture</u>				
640/613804	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour la délivrance d'un label de qualité aux bois en provenance de la Province de Liège	1.459,21			
640/613813	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour soutenir le secteur sylvicole		2.500,00		2.500,00
	TOTAL D.O fonctionnement	206.950,92	261.861,00	253.078,00	2.500,00
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Recherche scientifique</u>				
610/640400	Subsides aux centres d'expérimentation technique agricoles et forestiers	18.000,00	18.000,00		18.000,00
610/640401	Subside au Centre d'étude maraîcher de Hesbaye	50.000,00	47.500,00	100.000,00	
610/640402	Subside à l'Association interprofessionnelle "Céréales plus"	75.000,00	75.000,00		
610/640403	Subside à l'ASBL "Centre herbager de promotion technique et économique (C.H.P.T.E.)"	50.000,00	50.000,00		
610/640404	Subside à l'ASBL de gestion de la Ferme de Jevoumont - Theux, en partenariat avec la Région wallonne	50.000,00	50.000,00		
	<u>Information agronomique</u>				
620/640406	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour encourager travaux, activités et manifestations agricoles, dans les domaines scientifiques, professionnels ou amateurs	7.250,00	15.000,00		15.000,00
620/640407	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour soutenir toute initiative en rapport avec l'actualité agricole	10.000,00			

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
620/640408	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour mettre en oeuvre des opérations "Agricharme", en partenariat avec la Région wallonne	49.999,95	49.280,00		49.280,00
620/640409	Subsides aux fermes pédagogiques	14.994,00	15.000,00		15.000,00
620/640410	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour soutenir les initiatives locales (concours, expos) à retentissement national ou international		1.000,00		1.000,00
620/640432	Subsides pour soutenir toute initiative en rapport avec l'actualité agricole et les changements en agriculture		40.000,00		40.000,00
<u>Services agricoles</u>					
621/640411	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour appuyer les initiatives en faveur de la promotion des produits labellisés, en partenariat avec la Région wallonne	73.990,00			
621/640413	Subside à la Chambre provinciale d'agriculture	3.000,00	3.000,00		3.000,00
621/640414	Subsides aux associations de service d'entraide mutuelle agricole	25.000,00			
621/640415	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour encourager la diversification et la commercialisation des produits de culture et des produits laitiers en Province de Liège	20.000,00			
621/640430	Subsides pour encourager la diversification et la commercialisation des produits issus de nos exploitations		25.000,00		25.000,00
621/640433	Subsides visant à soutenir l'image de marque et les produits issus de l'agriculture		75.000,00		57.500,00
<u>Horticulture</u>					
622/640416	Subsides au secteur de l'arboriculture en Province de Liège	25.000,00	25.000,00		25.000,00
622/640417	Subside à la ligue provinciale du coin de terre et des jardins populaires	2.500,00	2.500,00		2.500,00
<u>Élevage</u>					
623/640419	Subsides pour la promotion et l'encadrement du secteur porcin en Province de Liège	10.000,00	10.000,00		
623/640420	Subsides aux associations d'éleveurs de chevaux de trait de races belge et ardennaise	1.250,00			
623/640424	Subside à la fédération provinciale des syndicats d'éleveurs de chèvres et de moutons laitiers	1.000,00			
623/640425	Subsides aux sociétés d'aviculteurs familiaux et d'éleveurs de lapins de la Province de Liège	1.000,00			
623/640428	Participation aux activités du "Centre interprofessionnel pour la gestion en agriculture" (CIGEST), en partenariat avec la Région wallonne	50.000,00	50.000,00		
623/640431	Subsides aux groupements d'encadrement des éleveurs de chevaux, moutons, chèvres, volailles, lapins et petits élevages		10.000,00		10.000,00
623/640435	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour soutenir toute ASBL à caractère animal avec contrat de gestion			75.000,00	
623/640436	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour soutenir toute ASBL à caractère technico-économique avec contrat de gestion			125.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
627/640427	Apiculture Subside à la fédération royale provinciale des sociétés d'apiculture		500,00		500,00
	TOTAL D.O transferts	537.983,95	561.780,00	300.000,00	261.780,00
	D.O dette				
	<u>Direction générale des services agricoles</u>				
621/430030	Remboursements d'emprunts	4.867,70	4.040,00	7.930,00	
621/650010	Intérêts d'emprunts	2.080,46	3.180,00	9.100,00	
	<u>Station d'analyses agricoles</u>				
621/430030	Remboursements d'emprunts	13.426,23	17.420,00	22.790,00	
621/650010	Intérêts d'emprunts	3.208,22	4.470,00	8.370,00	
	<u>Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</u>				
621/430030	Remboursements d'emprunts	19.632,29	18.820,00	18.830,00	
621/650010	Intérêts d'emprunts	43,62	60,00	16.370,00	
	<u>Ferme d'expérimentation de la La Haye - Jevoumont</u>				
621/430030	Remboursements d'emprunts	44.995,69	43.520,00	48.330,00	
621/650010	Intérêts d'emprunts	20.907,21	21.750,00	23.200,00	
	<u>Services agricoles</u>				
621/430030	Remboursements d'emprunts	1.611,75	1.700,00		

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
621/650010	Intérêts d'emprunts	85,53	20,00		
	TOTAL D.O dette	110.858,70	114.980,00	154.920,00	
	TOTAL Agriculture	3.509.533,11	3.710.812,00	3.572.779,00	264.280,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F719	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Enseignement - Affaires générales</u>			
700/702420	Prêt des manuels scolaires	90.882,00	110.000,00	170.000,00
	<u>Direction générale et inspection EPL</u>			
701/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		25,00	25,00
701/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	7.362,11	6.000,00	5.000,00
701/742040	Remboursements de dépenses de personnel	4,97		1.000,00
701/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	717,57	2.000,00	1.000,00
	<u>Département de la formation</u>			
701/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé			1.000,00
701/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public			1.000,00
701/742040	Remboursements de dépenses de personnel		2.000,00	1.000,00
701/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	390,29		1,00
	<u>Espace qualité formation de la Province de Liège</u>			
701/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		1,00	1,00
701/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		1,00	1,00
701/742040	Remboursements de dépenses de personnel	39.602,94	20.000,00	5.000,00
701/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	940,86	25,00	25,00
	<u>Espace Tremplin</u>			
701/742040	Remboursements de dépenses de personnel		25,00	25,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
F719	<u>Enseignement : Affaires générales</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Direction générale et inspection EPL</u>				
701/620000	Rémunérations	2.212.116,04	2.435.925,58	2.556.870,00	
701/621000	Allocations sociales directes	131.952,66	143.977,20	154.860,00	
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	353.667,54	409.680,08	436.320,00	
701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	483.986,51	504.704,04	528.670,00	
701/625000	Abonnements sociaux	2.383,36	3.223,16	3.250,00	
	<u>Département de la formation</u>				
701/620000	Rémunérations	552.359,26	608.131,39	639.670,00	
701/621000	Allocations sociales directes	35.798,40	22.242,80	37.270,00	
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	105.958,77	115.819,92	111.680,00	
701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	83.516,30	84.395,96	79.260,00	
701/625000	Abonnements sociaux	97,15	26,84	1,00	
	<u>Espace qualité formation de la Province de Liège</u>				
701/620000	Rémunérations	327.133,86	427.553,81	426.620,00	
701/621000	Allocations sociales directes	23.920,53	22.800,00	24.050,00	
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	70.843,62	101.146,15	97.250,00	
701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	44.630,42	48.020,00	49.740,00	
701/625000	Abonnements sociaux	1.230,64	1.830,00	1.830,00	
	<u>Espace Tremplin</u>				
701/620000	Rémunérations	261.819,22	295.032,43	308.660,00	
701/621000	Allocations sociales directes	7.896,25	12.120,00	12.610,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	<u>Maison des langues</u>			
701/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé			1,00
701/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public			1,00
701/742040	Remboursements de dépenses de personnel			1,00
701/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement			1,00
	<u>Repas scolaires</u>			
702/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	574.976,79	560.000,00	560.000,00
702/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	37.215,45	20.000,00	35.000,00
	<u>Centres Psycho-médico-sociaux</u>			
706/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		25,00	25,00
706/742040	Remboursements de dépenses de personnel	1.838,73	25,00	25,00
706/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.899,24	1.000,00	1.000,00
	<u>Internats</u>			
708/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	11.675,85	2.800,00	5.000,00
708/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	4.018,38	25,00	25,00
708/702100	Redevances	1.639.175,79	1.620.000,00	1.620.000,00
708/742040	Remboursements de dépenses de personnel	628,34	1.000,00	1.000,00
708/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.650,51	1.500,00	1.500,00
	TOTAL R.O prestations	2.413.979,82	2.346.452,00	2.408.657,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	58.529,70	69.404,24	72.650,00	
701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	27.863,45	29.000,00	29.900,00	
701/625000	Abonnements sociaux	932,96	860,00	870,00	
701/628010	Remboursements de traitements			1,00	
	<u>Maison des langues</u>				
701/620000	Rémunérations		45.519,56	68.510,00	
701/621000	Allocations sociales directes			1.450,00	
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale		9.000,00	13.200,00	
701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions		1,00	1,00	
701/625000	Abonnements sociaux		26,84	1,00	
701/628010	Remboursements de traitements		46.000,00	56.000,00	
	<u>Prêts d'études</u>				
703/620000	Rémunérations		25,00	1,00	
703/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale		25,00	1,00	
	<u>Centres Psycho-médico-sociaux</u>				
706/620000	Rémunérations	3.836.473,59	3.933.190,00	4.062.422,00	
706/621000	Allocations sociales directes	248.338,43	255.430,00	153.140,00	
706/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	276.254,66	283.440,00	305.808,00	
706/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	76.551,26	83.850,00	86.430,00	
706/625000	Abonnements sociaux	3.343,98	3.540,00	3.700,00	
	<u>Internats</u>				
708/620000	Rémunérations	2.987.700,55	4.079.219,78	4.147.100,00	
708/621000	Allocations sociales directes	114.611,51	157.189,01	213.580,00	
708/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	459.913,44	656.680,00	679.680,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Formation continuée</u>			
700/740044	Interventions diverses dans la formation du personnel enseignant		10.000,00	12.200,00
	<u>Enseignement - Affaires générales</u>			
700/740044	Interventions diverses dans la formation du personnel enseignant	21.641,60		
700/740049	Intervention de la Communauté française pour des projets subsidiés	36.110,00	250.000,00	250.000,00
700/740066	Interventions pour réalisation de projets subsidiés dans l'enseignement	527.525,14	750.000,00	750.000,00
700/740075	Minervals et droits d'inscription	1.781.635,28	1.786.000,00	1.798.000,00
700/742710	Cautions des manuels scolaires	35.670,00	90.000,00	140.000,00
	<u>Direction générale et inspection EPL</u>			
701/740062	Interventions d'organismes publics dans l'organisation de colloques par la Direction générale de l'enseignement provincial		25,00	25,00
701/740072	Interventions d'organismes privés dans l'organisation de colloques par la Direction générale de l'enseignement provincial		25,00	25,00
	<u>Espace qualité formation de la Province de Liège</u>			
701/740030	Subside du Forem		1,00	1,00
	<u>Centres Psycho-médico-sociaux</u>			
706/740041	Subventions pour fonctionnement	350.442,25	337.000,00	350.000,00
706/740042	Subventions pour traitements	3.778.680,00	3.854.250,00	3.881.340,00
706/740051	Subsides Européens		1,00	1,00
	<u>Internats</u>			
708/740025	Intervention du Fonds de garantie		25,00	25,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
708/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	631.769,71	830.921,21	857.340,00	
708/625000	Abonnements sociaux	1.053,79	2.530,00	2.400,00	
	TOTAL D.O personnel	13.422.647,56	15.722.481,00	16.222.796,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Formation continuée</u>				
700/611000	Frais de déplacement et de séjour	13.906,92	25.000,00	25.000,00	
700/611500	Formation permanente du personnel enseignant	54.147,69	74.500,00	74.500,00	
	<u>Enseignement - Affaires générales</u>				
700/613022	Attribution de prix à des élèves méritants de l'enseignement provincial	4.498,50	4.960,00		
700/613025	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	356.367,41	1.000.000,00	1.000.000,00	
700/613280	Acquisition de bulletins scolaires et registres pour l'enseignement secondaire	22.865,00	31.000,00		
700/613284	Location équipement didactique pour l'ensemble des établissements d'enseignement	181.663,66	207.020,00		
700/613286	Acquisition de manuels scolaires pour l'enseignement secondaire	178.896,92	160.000,00		
700/613507	Cotisation au Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné	41.776,00	42.810,00	44.623,00	
700/613508	Cotisation au Conseil de l'enseignement des communes et des provinces	1.294,00	1.350,00	1.350,00	
700/613630	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau EPL net	360.000,00	360.000,00	360.000,00	
	<u>Direction générale et inspection EPL</u>				
701/611000	Frais de déplacement et de séjour	22.098,83	26.211,42	22.000,00	
701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		500,00		
701/613013	Organisation de colloques par la direction générale de l'enseignement provincial		1.000,00	1.000,00	
701/613022	Attribution de prix à des élèves méritants de l'enseignement provincial			4.960,00	
701/613100	Fonctionnement administratif	294.202,45	284.418,00	284.475,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
708/740041	Subventions pour fonctionnement	226.893,77	190.000,00	205.800,00
	TOTAL R.O transferts	6.758.598,04	7.267.327,00	7.387.417,00
	<u>R.O dette</u>			
	<u>Prêts d'études</u>			
703/410401	Remboursements par les bénéficiaires des prêts d'études	158.880,19	96.100,00	96.100,00
703/751401	Remboursements d'intérêts	3.591,45	4.500,00	4.500,00
	TOTAL R.O dette	162.471,64	100.600,00	100.600,00
	TOTAL Enseignement : Affaires générales	9.335.049,50	9.714.379,00	9.896.674,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
701/613200	Fonctionnement technique	131.792,06	205.600,00	203.900,00	
701/613280	Acquisition de bulletins scolaires et registres pour l'enseignement secondaire			35.000,00	
701/613284	Location équipement didactique pour l'ensemble des établissements d'enseignement			1,00	
701/613286	Acquisition de manuels scolaires pour l'enseignement secondaire			180.000,00	
701/613300	Fonctionnement des bâtiments	4.040,71	6.050,00	6.700,00	
701/613400	Frais d'usage des véhicules	17.999,78	22.000,00	21.000,00	
	<u>Département de la formation</u>				
701/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.893,46	3.361,63	5.000,00	
701/611510	Soutien aux projets de portée internationale	7.458,71	10.000,00	10.000,00	
701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	35,49		500,00	
701/613100	Fonctionnement administratif	11.287,60	19.762,00	17.600,00	
701/613200	Fonctionnement technique	1.415,10	7.050,00	6.500,00	
701/613300	Fonctionnement des bâtiments	236,03	740,00	1.000,00	
701/613400	Frais d'usage des véhicules	1.330,91	3.500,00	5.000,00	
	<u>Espace qualité formation de la Province de Liège</u>				
701/611000	Frais de déplacement et de séjour	8.355,23	8.799,85	8.700,00	
701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
701/613015	Frais de fonctionnement de la Maison des langues		240,00		
701/613100	Fonctionnement administratif	17.814,44	38.506,76	33.700,00	
701/613400	Frais d'usage des véhicules	15.110,54	16.000,00	16.000,00	
	<u>Espace Tremplin</u>				
701/611000	Frais de déplacement et de séjour	409,00	400,00	425,00	
701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		100,00	100,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
701/613100	Fonctionnement administratif	1.398,47	10.000,00	10.000,00	
	<u>Maison des langues</u>				
701/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives		11.500,00	26.000,00	
701/611000	Frais de déplacement et de séjour			5.000,00	
701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs			1,00	
701/613015	Frais de fonctionnement de la Maison des langues		128.260,00		
701/613100	Fonctionnement administratif			123.400,00	
701/613300	Fonctionnement des bâtiments			11.500,00	
	<u>Repas scolaires</u>				
702/613200	Fonctionnement technique	641.922,33	739.350,00	750.000,00	
	<u>Centres Psycho-médico-sociaux</u>				
706/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	15.650,00	16.000,00	16.650,00	
706/611000	Frais de déplacement et de séjour	42.495,66	54.000,00	54.000,00	
706/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs			1,00	
706/613100	Fonctionnement administratif	54.582,58	63.900,00	63.900,00	
706/613200	Fonctionnement technique	7.808,30	16.850,00	16.850,00	
706/613300	Fonctionnement des bâtiments	44.904,66	55.900,00	50.350,00	
	<u>Internats</u>				
708/611000	Frais de déplacement et de séjour	289,25	2.000,00	1.000,00	
708/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
708/613100	Fonctionnement administratif	76.593,74	115.200,00	114.150,00	
708/613200	Fonctionnement technique	1.179.212,40	1.221.600,00	1.291.700,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
708/613300	Fonctionnement des bâtiments	500.677,56	495.200,00	491.330,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	4.318.431,39	5.490.641,66	5.394.868,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Enseignement - Affaires générales</u>				
700/640450	Application du point 9 C de la nouvelle convention avec la Communauté germanophone		10.000,00		5.000,00
700/640452	Crédit mis à la disposition du collège provincial dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques	25.000,00	25.000,00		25.000,00
700/640453	Campagne de promotion et de valorisation de l'enseignement technique et professionnel (Technibus)		1,00		1,00
700/640455	Subsides aux personnes pour formation informatique auprès d'opérateurs de formation reconnus ou agréés	2.200,00	10.000,00		10.000,00
700/640457	Application de la nouvelle convention avec la communauté germanophone	1.500,00	7.500,00		7.500,00
700/640458	Subsides aux intervenants dans le projet "Espace tremplin"	47.000,00	50.000,00	50.000,00	
700/640459	Avantages sociaux		1,00		1,00
700/642020	Restitutions de cautions des manuels scolaires	35.670,00	90.000,00	90.000,00	
700/642070	Versements à la Communauté Française de minerval et droits d'inscription	11.284,00	20.000,00	20.000,00	
700/642080	Remboursements minerval et droits d'inscription	208.390,25	300.000,00	300.000,00	
	<u>Internats</u>				
708/642050	Remboursements de redevances d'internat	46.133,46	60.000,00	60.000,00	
	TOTAL D.O transferts	377.177,71	572.502,00	520.000,00	47.502,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Enseignement - Affaires générales</u>				
700/430030	Remboursements d'emprunts	264.046,19	327.910,00	421.250,00	
700/650010	Intérêts d'emprunts	52.015,01	74.670,00	104.760,00	
	<u>Direction générale et inspection EPL</u>				
701/430030	Remboursements d'emprunts	108.485,75	108.490,00	108.490,00	
	<u>Prêts d'études</u>				
703/430030	Remboursements d'emprunts	139.905,31	104.970,00	115.080,00	
703/650010	Intérêts d'emprunts	12.622,21	13.220,00	21.440,00	
	<u>Centres Psycho-médico-sociaux</u>				
706/430030	Remboursements d'emprunts	44.107,86	45.720,00	45.900,00	
706/650010	Intérêts d'emprunts	15.727,78	14.980,00	59.320,00	
	<u>Internats</u>				
708/430030	Remboursements d'emprunts	375.909,43	360.060,00	400.670,00	
708/650010	Intérêts d'emprunts	110.147,70	118.080,00	168.880,00	
	TOTAL D.O dette	1.122.967,24	1.168.100,00	1.445.790,00	
	TOTAL Enseignement : Affaires générales	19.241.223,90	22.953.724,66	23.583.454,00	47.502,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F739	Enseignement secondaire			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>			
732/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	12.635,82	7.500,00	7.500,00
732/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		25,00	25,00
732/742040	Remboursements de dépenses de personnel	25.225,01	1.000,00	1.000,00
732/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.075,26	2.000,00	2.000,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
735/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	339.313,27	330.000,00	330.000,00
735/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	11.278,21	8.500,00	8.500,00
735/742040	Remboursements de dépenses de personnel	150.312,76	165.000,00	106.000,00
735/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	41.276,25	40.000,00	40.000,00
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>			
736/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	123,00	100,00	100,00
736/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		100,00	100,00
736/742040	Remboursements de dépenses de personnel	656,44	100,00	100,00
736/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.916,91	2.000,00	2.000,00
	TOTAL R.O prestations	584.812,93	556.325,00	497.325,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
F739	<u>Enseignement secondaire</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>				
732/620000	Rémunérations	5.570.723,30	5.749.030,00	6.358.978,00	
732/621000	Allocations sociales directes	372.489,29	368.720,00	288.131,00	
732/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	601.362,86	643.640,00	679.346,00	
732/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	342.511,96	346.850,00	356.510,00	
732/625000	Abonnements sociaux	2.763,86	3.360,00	3.360,00	
	<u>Enseignement secondaire</u>				
735/620000	Rémunérations	59.883.387,67	61.307.140,00	66.709.824,00	
735/621000	Allocations sociales directes	3.463.305,03	3.492.140,00	2.704.998,00	
735/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	5.613.007,22	5.853.090,00	6.384.388,00	
735/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.788.751,08	2.781.940,00	2.879.560,00	
735/625000	Abonnements sociaux	55.302,92	65.700,00	65.700,00	
735/628010	Remboursements de traitements	121.446,53	128.030,00	125.420,00	
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>				
736/620000	Rémunérations	8.954.230,87	9.139.180,00	9.967.862,00	
736/621000	Allocations sociales directes	579.434,14	591.660,00	333.243,00	
736/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	798.775,84	816.370,00	892.861,00	
736/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	64.927,45	67.710,00	70.220,00	
736/625000	Abonnements sociaux	8.458,68	12.280,00	12.200,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>			
732/740025	Intervention du Fonds de garantie		25,00	25,00
732/740041	Subventions pour fonctionnement	594.409,96	594.420,00	606.200,00
732/740042	Subventions pour traitements	4.358.090,00	4.445.230,00	4.932.705,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
735/740025	Intervention du Fonds de garantie	15.610,15	30.000,00	15.604,00
735/740041	Subventions pour fonctionnement	6.194.716,08	6.093.000,00	6.318.600,00
735/740042	Subventions pour traitements	51.490.780,00	52.520.580,00	56.990.720,00
735/740048	Subsides de l'office de la naissance et de l'enfance	322.615,34	294.490,00	329.100,00
735/740053	Subsides aux Centres d'enseignement et de formation en alternance	139.580,42	77.700,00	
735/740060	Autres subventions des pouvoirs publics		25,00	25,00
	<u>Centre d'enseignement et de formation en alternance</u>			
735/740053	Subsides aux Centres d'enseignement et de formation en alternance			77.700,00
735/740140	Subsides de fonctionnement pour CEFA			114.700,00
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>			
736/740041	Subventions pour fonctionnement	645.205,41	620.000,00	650.800,00
736/740042	Subventions pour traitements	9.821.290,00	10.017.700,00	10.647.286,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
736/628010	Remboursements de traitements	46.430,76	25.000,00	50.000,00	
	TOTAL D.O personnel	89.267.309,46	91.391.840,00	97.882.601,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>				
732/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives		1,00	1,00	
732/611000	Frais de déplacement et de séjour	17.545,23	25.000,00	20.000,00	
732/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		100,00	1,00	
732/613100	Fonctionnement administratif	56.485,23	65.200,00	65.200,00	
732/613200	Fonctionnement technique	232.107,15	256.600,00	261.600,00	
732/613300	Fonctionnement des bâtiments	379.190,57	383.950,00	382.600,00	
732/613400	Frais d'usage des véhicules	30.575,17	34.700,00	34.700,00	
	<u>Enseignement secondaire</u>				
735/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	26.479,52	38.500,00	29.500,00	
735/611000	Frais de déplacement et de séjour	63.745,10	72.321,86	90.000,00	
735/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
735/613026	Remploi des fonds sociaux européens par les centres d'enseignement et de formation en alternance (CEFA)	76.452,02	100.000,00		
735/613100	Fonctionnement administratif	463.356,87	500.200,00	521.460,00	
735/613200	Fonctionnement technique	1.045.628,11	1.127.040,00	1.168.567,00	
735/613300	Fonctionnement des bâtiments	3.244.680,41	3.341.675,00	3.371.683,00	
735/613400	Frais d'usage des véhicules	76.272,63	115.700,00	110.200,00	
	<u>Centre d'enseignement et de formation en alternance</u>				
735/613026	Remploi des fonds sociaux européens par les centres d'enseignement et de formation en alternance (CEFA)			100.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
736/740060	Autres subventions des pouvoirs publics		25,00	25,00
	TOTAL R.O transferts	73.582.297,36	74.693.195,00	80.683.490,00
	TOTAL Enseignement secondaire	74.167.110,29	75.249.520,00	81.180.815,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>				
736/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	4.500,00	4.500,00		
736/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.581,10	6.000,00	5.000,00	
736/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	755,88	1.000,00	1.000,00	
736/613100	Fonctionnement administratif	44.504,84	57.000,00	57.000,00	
736/613200	Fonctionnement technique	102.211,07	170.950,00	163.470,00	
736/613300	Fonctionnement des bâtiments	68.821,35	100.000,00	99.579,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	5.937.892,25	6.400.438,86	6.481.562,00	
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>				
732/430030	Remboursements d'emprunts	104.566,62	99.090,00	63.040,00	
732/650010	Intérêts d'emprunts	15.457,17	13.150,00	22.560,00	
	<u>Enseignement secondaire</u>				
735/430030	Remboursements d'emprunts	1.821.047,42	1.788.540,00	1.758.060,00	
735/650010	Intérêts d'emprunts	612.008,21	633.910,00	794.190,00	
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>				
736/430030	Remboursements d'emprunts	92.297,77	95.760,00	98.250,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
736/650010	Intérêts d'emprunts	40.566,33	41.980,00	43.790,00	
	TOTAL D.O dette	2.685.943,52	2.672.430,00	2.779.890,00	
	TOTAL Enseignement secondaire	97.891.145,23	100.464.708,86	107.144.053,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F749	Enseignement supérieur			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Enseignement supérieur non universitaire</u>			
741/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	73.925,45	61.000,00	70.000,00
741/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	6.622,63	5.000,00	5.000,00
741/742040	Remboursements de dépenses de personnel	146.536,04	200.000,00	245.720,00
741/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	7.276,92	2.500,00	2.500,00
	<u>Enseignement supérieur de promotion sociale</u>			
744/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		25,00	25,00
744/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		25,00	25,00
744/742040	Remboursements de dépenses de personnel	327,69	25,00	25,00
744/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement		25,00	25,00
	TOTAL R.O prestations	234.688,73	268.600,00	323.320,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Enseignement supérieur non universitaire</u>			
741/740025	Intervention du Fonds de garantie		90,00	25,00
741/740041	Subventions pour fonctionnement	4.133.647,12	4.137.400,00	4.140.000,00
741/740042	Subventions pour traitements	27.880.630,00	28.438.230,00	29.262.963,00
741/740060	Autres subventions des pouvoirs publics		25,00	25,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
F749	Enseignement supérieur				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Enseignement supérieur non universitaire</u>				
741/620000	Rémunérations	29.162.121,98	28.749.810,00	30.931.888,00	
741/621000	Allocations sociales directes	1.839.229,30	1.787.850,00	420.825,00	
741/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.526.567,26	2.586.910,00	2.746.700,00	
741/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	678.004,15	507.650,00	522.260,00	
741/625000	Abonnements sociaux	20.700,19	15.390,00	15.000,00	
	<u>Enseignement supérieur de promotion sociale</u>				
744/620000	Rémunérations	1.917.155,17	1.945.130,00	1.859.765,00	
744/621000	Allocations sociales directes	103.600,78	105.960,00	59.594,00	
744/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	226.370,02	228.140,00	827.283,00	
744/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	40.078,37	43.970,00	44.930,00	
744/625000	Abonnements sociaux	1.574,90	520,00	2.000,00	
	TOTAL D.O personnel	36.515.402,12	35.971.330,00	37.430.245,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Enseignement supérieur non universitaire</u>				
741/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	110.066,76	113.000,00	120.000,00	
741/611000	Frais de déplacement et de séjour	63.425,47	70.000,00	70.000,00	
741/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1.000,00	500,00	
741/613100	Fonctionnement administratif	251.633,62	293.695,00	293.395,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	Enseignement supérieur de promotion sociale			
744/740041	Subventions pour fonctionnement	94.262,60	90.000,00	90.000,00
744/740042	Subventions pour traitements	1.985.060,00	2.023.760,00	2.482.852,00
	TOTAL R.O transferts	34.093.599,72	34.689.505,00	35.975.865,00
	TOTAL Enseignement supérieur	34.328.288,45	34.958.105,00	36.299.185,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
741/613200	Fonctionnement technique	537.068,86	682.740,00	689.070,00	
741/613300	Fonctionnement des bâtiments	1.145.276,57	1.156.500,00	1.220.400,00	
741/613400	Frais d'usage des véhicules	1.742,89	7.200,00	7.000,00	
	<u>Enseignement supérieur de promotion sociale</u>				
744/611000	Frais de déplacement et de séjour	5.883,64	2.134,03	4.500,00	
744/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
744/613100	Fonctionnement administratif	17.974,50	24.200,00	23.805,00	
744/613200	Fonctionnement technique	9.902,82	44.065,00	27.300,00	
744/613300	Fonctionnement des bâtiments	41.432,82	53.731,00	50.500,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	2.184.407,95	2.448.266,03	2.506.471,00	
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Enseignement supérieur non universitaire</u>				
741/430030	Remboursements d'emprunts	830.984,08	849.270,00	866.310,00	
741/650010	Intérêts d'emprunts	540.927,93	584.570,00	641.250,00	
	<u>Enseignement supérieur de promotion sociale</u>				
744/430030	Remboursements d'emprunts	3.763,49	4.060,00	4.150,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
744/650010	Intérêts d'emprunts	3.487,48	3.480,00	11.570,00	
	TOTAL D.O dette	1.379.162,98	1.441.380,00	1.523.280,00	
	TOTAL Enseignement supérieur	40.078.973,05	39.860.976,03	41.459.996,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F759	<u>Enseignement pour handicapés</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</u>			
752/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	3.786,10	4.000,00	4.000,00
752/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		25,00	25,00
752/702170	Intervention de l'I.N.A.M.I. et des parents dans le coût de la journée d'entretien		75.000,00	
752/702180	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien		660.000,00	
752/742040	Remboursements de dépenses de personnel	600,67	25,00	25,00
752/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.277,36	1.000,00	1.000,00
	<u>Institut médico-pédagogique de Micheroux</u>			
752/702170	Intervention de l'I.N.A.M.I. et des parents dans le coût de la journée d'entretien	83.154,71		80.000,00
752/702180	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	680.147,94		680.000,00
752/742040	Remboursements de dépenses de personnel	68,16	25,00	25,00
	<u>Centre de réadaptation au travail</u>			
752/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	86,75	1.000,00	1.000,00
752/702180	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	18.927,63	20.000,00	20.000,00
752/702230	Intervention de l'I.N.A.M.I. et organismes assureurs dans le coût de la journée d'entretien	17.129,83	10.000,00	16.000,00
752/742040	Remboursements de dépenses de personnel	809.452,66	867.000,00	954.300,00
752/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	33.664,53	32.000,00	32.000,00
	TOTAL R.O prestations	1.650.296,34	1.670.075,00	1.788.375,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
F759	<u>Enseignement pour handicapés</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</u>				
752/620000	Rémunérations	2.602.495,06	2.628.008,39	2.939.439,00	
752/621000	Allocations sociales directes	179.857,14	184.320,00	116.584,00	
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	198.268,05	197.471,39	232.347,00	
752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	113.634,44	115.040,00	118.680,00	
752/625000	Abonnements sociaux	1.229,96	1.617,92	1.650,00	
752/628010	Remboursements de traitements	63.340,34			
	<u>Institut médico-pédagogique de Micheroux</u>				
752/620000	Rémunérations	725.363,03	870.363,69	869.430,00	
752/621000	Allocations sociales directes	54.809,50	57.010,00	58.800,00	
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	138.055,78	154.128,61	154.050,00	
752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	132.727,46	129.590,00	133.440,00	
752/625000	Abonnements sociaux	670,81	1.610,00	1.630,00	
	<u>Centre de réadaptation au travail</u>				
752/620000	Rémunérations	1.130.373,86	1.161.190,00	1.202.010,00	
752/621000	Allocations sociales directes	85.519,02	83.400,00	86.130,00	
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	205.305,69	223.860,00	231.510,00	
752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	224.941,53	212.680,00	218.220,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	R.O transferts			
	Institut provincial d'enseignement secondaire spécial			
752/740026	Intervention dans les frais de transport des élèves	57.548,41	42.400,00	42.400,00
752/740041	Subventions pour fonctionnement	180.540,56	147.000,00	184.150,00
752/740042	Subventions pour traitements	2.232.585,00	2.277.230,00	2.495.360,00
	TOTAL R.O transferts	2.470.673,97	2.466.630,00	2.721.910,00
	TOTAL Enseignement pour handicapés	4.120.970,31	4.136.705,00	4.510.285,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
752/625000	Abonnements sociaux	3.552,13	3.040,00	3.500,00	
	TOTAL D.O personnel	5.860.143,80	6.023.330,00	6.367.420,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</u>				
752/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	300,00	300,00	1.000,00	
752/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.601,95	2.000,00	2.700,00	
752/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
752/613100	Fonctionnement administratif	21.010,03	31.900,00	25.275,00	
752/613200	Fonctionnement technique	70.698,08	82.920,00	78.450,00	
752/613300	Fonctionnement des bâtiments	116.456,31	129.800,00	111.780,00	
752/613400	Frais d'usage des véhicules	31.851,10	34.350,00	34.350,00	
	<u>Institut médico-pédagogique de Micheroux</u>				
752/611000	Frais de déplacement et de séjour	409,16	400,00	420,00	
	<u>Centre de réadaptation au travail</u>				
752/611000	Frais de déplacement et de séjour		275,00	275,00	
752/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		2.000,00	1,00	
752/613100	Fonctionnement administratif	9.355,95	11.600,00	11.600,00	
752/613200	Fonctionnement technique	44.355,55	53.000,00	52.850,00	
752/613300	Fonctionnement des bâtiments	114.856,86	125.650,00	125.250,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	411.894,99	474.196,00	443.952,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>D.O transferts</u>				
752/642060	<u>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</u> Remboursements en faveur des débiteurs d'aliments, de frais d'entretien des élèves internes	21.905,56			
752/642060	<u>Institut médico-pédagogique de Micheroux</u> Remboursements en faveur des débiteurs d'aliments, de frais d'entretien des élèves internes		50.000,00	50.000,00	
752/640454	<u>Centre de réadaptation au travail</u> Subside à l'ASBL de Gestion du Centre de Réadaptation au Travail		1,00	1,00	
	TOTAL D.O transferts	21.905,56	50.001,00	50.001,00	
	<u>D.O dette</u>				
752/430030	<u>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</u> Remboursements d'emprunts	73.205,22	70.240,00	65.030,00	
752/650010	Intérêts d'emprunts	13.928,77	14.460,00	23.180,00	
752/430030	<u>Centre de réadaptation au travail</u> Remboursements d'emprunts	21.586,95	17.560,00	16.850,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
752/650010	Intérêts d'emprunts	8.272,30	7.770,00	10.500,00	
	TOTAL D.O dette	116.993,24	110.030,00	115.560,00	
	TOTAL Enseignement pour handicapés	6.410.937,59	6.657.557,00	6.976.933,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E760	<u>Complexes de délassement</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Domaine provincial de Wégimont</u>			
760/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	679.465,16	870.000,00	683.410,00
760/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	75.375,81	70.000,00	76.560,00
760/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10.993,13	5.000,00	5.000,00
760/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	6.892,63	2.000,00	2.000,00
	TOTAL R.O prestations	772.726,73	947.000,00	766.970,00
	TOTAL Complexes de délassement	772.726,73	947.000,00	766.970,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E760	<u>Complexes de délasserement</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Domaine provincial de Wégimont</u>				
760/620000	Rémunérations	1.996.476,03	2.112.459,37	2.186.190,00	
760/621000	Allocations sociales directes	118.242,86	123.010,00	124.370,00	
760/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	366.618,71	481.370,00	498.030,00	
760/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	346.685,26	335.500,00	345.780,00	
760/625000	Abonnements sociaux	1.724,50	2.460,63	1.890,00	
	TOTAL D.O personnel	2.829.747,36	3.054.800,00	3.156.260,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Domaine provincial de Wégimont</u>				
760/611000	Frais de déplacement et de séjour	880,82	1.000,00	1.200,00	
760/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
760/613100	Fonctionnement administratif	27.772,70	42.000,00	40.000,00	
760/613200	Fonctionnement technique	281.681,85	355.000,00	361.200,00	
760/613300	Fonctionnement des bâtiments	388.104,12	386.000,00	422.600,00	
760/613400	Frais d'usage des véhicules	9.203,74	15.000,00	15.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	707.643,23	799.001,00	840.001,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	D.O dette				
	<u>Domaine provincial de Wégimont</u>				
760/430030	Remboursements d'emprunts	148.380,08	156.740,00	166.210,00	
760/650010	Intérêts d'emprunts	105.777,36	102.060,00	103.930,00	
	TOTAL D.O dette	254.157,44	258.800,00	270.140,00	
	TOTAL Complexes de délasserment	3.791.548,03	4.112.601,00	4.266.401,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E761	Jeunesse			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Service provincial de la jeunesse</u>			
761/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	110.680,82	110.000,00	110.000,00
761/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	65.070,65	85.000,00	65.000,00
761/742040	Remboursements de dépenses de personnel	128,24	100,00	100,00
761/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	4.910,71	400,00	400,00
	TOTAL R.O prestations	180.790,42	195.500,00	175.500,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Service provincial de la jeunesse</u>			
761/740000	Subsides du secteur public	3.401,00	5.000,00	5.000,00
761/740020	Subventions de la Région wallonne	41.677,40	46.677,00	10.000,00
761/740063	Interventions d'organismes publics dans l'organisation d'activités socioculturelles		25,00	25,00
761/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles		25,00	25,00
	TOTAL R.O transferts	45.078,40	51.727,00	15.050,00
	TOTAL Jeunesse	225.868,82	247.227,00	190.550,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E761	Jeunesse				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Service provincial de la jeunesse</u>				
761/620000	Rémunérations	1.176.544,40	1.256.180,00	1.299.250,00	
761/621000	Allocations sociales directes	84.508,96	85.370,00	88.490,00	
761/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	204.701,75	217.190,00	222.900,00	
761/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	245.289,35	258.680,00	267.470,00	
761/625000	Abonnements sociaux	3.317,88	4.000,00	4.420,00	
	TOTAL D.O personnel	1.714.362,34	1.821.420,00	1.882.530,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Service provincial de la jeunesse</u>				
761/611000	Frais de déplacement et de séjour	16.234,06	18.000,00	16.800,00	
761/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	2.468,44	6.000,00	7.000,00	
761/613100	Fonctionnement administratif	216.915,43	254.850,00	250.000,00	
761/613200	Fonctionnement technique	78.407,32	108.217,00	91.500,00	
761/613300	Fonctionnement des bâtiments	60.239,06	84.620,00	80.300,00	
761/613400	Frais d'usage des véhicules	8.760,47	9.790,00	9.500,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	383.024,78	481.477,00	455.100,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Service provincial de la jeunesse</u>				
761/640460	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	57.608,97	64.800,00		64.800,00
761/640461	Subside à l'ASBL "Carrefour", Centre de loisirs des écoles provinciales	19.831,00	19.831,00	19.831,00	
761/640462	Application du point 4.a de la convention "Province de Liège-Communauté germanophone"	4.000,00	4.000,00		4.000,00
	TOTAL D.O transferts	81.439,97	88.631,00	19.831,00	68.800,00
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Service provincial de la jeunesse</u>				
761/430030	Remboursements d'emprunts	141.246,18	122.700,00	123.710,00	
761/650010	Intérêts d'emprunts	15.252,40	14.420,00	14.580,00	
	TOTAL D.O dette	156.498,58	137.120,00	138.290,00	
	TOTAL Jeunesse	2.335.325,67	2.528.648,00	2.495.751,00	68.800,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E763	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Grands évènements</u>			
762/742040	Remboursements de dépenses de personnel			130.000,00
	<u>Service des Affaires Culturelles</u>			
762/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	87.092,83	90.640,00	85.000,00
762/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	643,10	1.000,00	1.000,00
762/742040	Remboursements de dépenses de personnel	4.470,76	145.000,00	5.000,00
762/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.912,32	2.500,00	2.500,00
	<u>Service des affaires culturelles - Médiathèque</u>			
762/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	163.686,07	170.000,00	160.000,00
762/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		25,00	25,00
762/702091	Redevances d'occupation du studio d'enregistrement	8.600,00	2.500,00	7.500,00
762/742040	Remboursements de dépenses de personnel		25,00	25,00
762/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement		25,00	25,00
	<u>Service des expositions</u>			
763/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		25,00	
763/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	1.402,90	1.000,00	
763/742040	Remboursements de dépenses de personnel	260,35	25,00	
763/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	55,72	25,00	
	<u>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</u>			
767/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	115.429,35	125.000,00	115.000,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E763	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Grands évènements</u>				
762/620000	Rémunérations	221.767,07	242.403,25	321.010,00	
762/621000	Allocations sociales directes	15.872,24	17.762,53	18.480,00	
762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	34.980,28	40.084,41	53.770,00	
762/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	53.664,60	49.540,98	61.880,00	
762/625000	Abonnements sociaux	355,06	1.121,90	1.210,00	
	<u>Service des Affaires Culturelles</u>				
762/620000	Rémunérations	2.913.007,87	2.997.576,75	3.048.630,00	
762/620900	Rémunérations des vacataires	395.253,00	403.103,00	409.290,00	
762/621000	Allocations sociales directes	218.445,82	211.727,47	217.020,00	
762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	481.548,80	504.715,59	504.510,00	
762/623900	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	114.903,09	114.479,76	115.670,00	
762/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	566.502,30	587.349,02	593.110,00	
762/625000	Abonnements sociaux	6.644,54	5.418,10	9.340,00	
	<u>Service des affaires culturelles - Médiathèque</u>				
762/620000	Rémunérations	770.900,79	750.060,00	773.040,00	
762/621000	Allocations sociales directes	54.956,73	57.160,00	59.420,00	
762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	129.850,90	126.130,24	131.640,00	
762/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	159.335,57	162.410,00	167.510,00	
762/625000	Abonnements sociaux	1.621,65	930,00	1.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
767/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		500,00	500,00
767/702023	Redevances utilisateurs des bibliothèques participantes au réseau provincial de la lecture publique	16.840,00	88.800,00	88.800,00
767/742040	Remboursements de dépenses de personnel	13.281,77	25,00	25,00
767/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	614,14	25,00	25,00
	TOTAL R.O prestations	414.289,31	627.140,00	595.425,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Service des Affaires Culturelles</u>			
762/740011	Remboursement cotisations patronales	84.333,49	80.000,00	80.300,00
762/740020	Subventions de la Région wallonne		1.000,00	1.000,00
762/740061	Interventions d'organismes publics dans l'organisation d'activités socioculturelles	20.920,00	25,00	25,00
762/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles		25,00	25,00
	<u>Service des expositions</u>			
763/740011	Remboursement cotisations patronales	28.111,12	1.000,00	20.700,00
763/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles	1.400,00	25,00	25,00
	<u>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</u>			
767/740011	Remboursement cotisations patronales			1,00
767/740040	Subventions de la Communauté Wallonie-Bruxelles	653.948,69	635.800,00	654.000,00
767/740061	Interventions d'organismes publics dans l'organisation d'activités socioculturelles		2.500,00	2.500,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>Service des expositions</u>				
763/620000	Rémunérations	741.924,92	741.510,00		
763/621000	Allocations sociales directes	52.498,81	54.970,00		
763/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	126.215,78	124.650,00		
763/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	151.822,34	158.680,00		
763/625000	Abonnements sociaux		110,00		
	<u>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</u>				
767/620000	Rémunérations	3.368.087,37	3.477.560,00	3.622.270,00	
767/621000	Allocations sociales directes	247.864,94	249.830,00	260.470,00	
767/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	534.337,32	567.230,00	591.990,00	
767/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	805.596,75	817.710,00	845.680,00	
767/625000	Abonnements sociaux	10.985,48	9.240,00	12.000,00	
	TOTAL D.O personnel	12.178.944,02	12.473.463,00	11.818.940,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Grands évènements</u>				
762/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.719,99	1.535,45	2.000,00	
762/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs			1,00	
762/613100	Fonctionnement administratif	2.659,95		1.000,00	
	<u>Service des Affaires Culturelles</u>				
762/611000	Frais de déplacement et de séjour	58.872,81	52.891,38	60.000,00	
762/611301	Frais de déplacements et de séjour des conseillers provinciaux		228,50		

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
767/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles	250,00	1,00	1,00
	TOTAL R.O transferts	788.963,30	720.376,00	758.577,00
	TOTAL Culture, loisirs et fêtes	1.203.252,61	1.347.516,00	1.354.002,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
762/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	14.599,43	16.200,00	16.200,00	
762/613100	Fonctionnement administratif	333.914,70	337.557,00	336.000,00	
762/613200	Fonctionnement technique	25.917,84	29.000,00	28.500,00	
762/613300	Fonctionnement des bâtiments	150.872,54	174.700,00	174.700,00	
762/613400	Frais d'usage des véhicules	16.996,87	18.000,00	18.000,00	
	<u>Service des affaires culturelles - Médiathèque</u>				
762/611000	Frais de déplacement et de séjour	802,90	565,56	2.000,00	
762/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs			1,00	
762/613100	Fonctionnement administratif	7.349,38	19.000,00	18.000,00	
762/613200	Fonctionnement technique	155.730,13	159.885,00	158.300,00	
762/613300	Fonctionnement des bâtiments	17.990,91	20.000,00	20.400,00	
	<u>Service des expositions</u>				
763/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.904,91	3.000,00		
763/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00		
763/613100	Fonctionnement administratif	50.206,58	65.600,00		
763/613200	Fonctionnement technique	1.139,56	2.000,00		
763/613300	Fonctionnement des bâtiments	50.396,38	54.600,00		
763/613400	Frais d'usage des véhicules	4.156,50	5.000,00		
763/613806	Crédit mis à la disposition du collège provincial en vue de l'organisation d'expositions exceptionnelles	30.357,48	125.000,00		
	<u>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</u>				
767/611000	Frais de déplacement et de séjour	26.677,63	25.269,00	28.000,00	
767/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	6.068,00	5.731,00	6.500,00	
767/613100	Fonctionnement administratif	85.415,20	72.000,00	78.300,00	
767/613200	Fonctionnement technique	709.409,50	730.125,00	731.200,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
767/613300	Fonctionnement des bâtiments	117.829,18	137.000,00	126.000,00	
767/613400	Frais d'usage des véhicules	48.427,42	53.000,00	53.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	1.920.415,79	2.107.888,89	1.858.102,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Grands évènements</u>				
762/640505	Crédit mis à la disposition du collège provincial dans le cadre des fêtes de Wallonie			220.000,00	
	<u>Culture et loisirs</u>				
762/640500	Attribution de prix de consécration aux écrivains et artistes, encouragements artistiques et littéraires	7.500,00	7.500,00		7.500,00
762/640501	Subsides aux institutions culturelles du secteur privé	1.072.170,40	1.013.480,00		1.003.300,00
762/640503	Subsides aux Centres Culturels et à la Maison du Jazz à Liège	149.600,00	149.680,00	150.200,00	
762/640507	Application du point 5B de la convention "Province de Liège - Communauté germanophone"	7.000,00	7.000,00		7.000,00
762/640513	Subsides aux institutions culturelles secteur privé en Communauté germanophone		125.000,00		125.000,00
	<u>Fêtes et manifestations</u>				
763/640504	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour les activités du folklore et les confréries	8.500,00	10.000,00		10.000,00
763/640505	Crédit mis à la disposition du collège provincial dans le cadre des fêtes de Wallonie	220.000,00	220.000,00		
763/640506	Subside à la Société royale "Le Bastion de Liège", pour l'organisation de sa cérémonie d'hommage	744,00	744,00		744,00
763/640508	Subsides pour manifestations exceptionnelles dans le cadre de l'application du point 8.e de la convention "Province de Liège-Communauté germanophone"	73.591,60			
	<u>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</u>				
767/640502	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	183.491,06	185.188,19	187.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
767/640510	Subsides exceptionnels aux bibliothèques	4.462,08	4.811,81		5.000,00
	TOTAL D.O transferts	1.727.059,14	1.723.404,00	557.200,00	1.158.544,00
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Service des Affaires Culturelles</u>				
762/430030	Remboursements d'emprunts	8.163,66	8.440,00	8.720,00	
762/650010	Intérêts d'emprunts	2.810,64	2.550,00	9.170,00	
	<u>Service des affaires culturelles - Médiathèque</u>				
762/430030	Remboursements d'emprunts	4.446,19	4.590,00	4.740,00	
762/650010	Intérêts d'emprunts	585,88	450,00	310,00	
	<u>Culture et loisirs</u>				
762/430030	Remboursements d'emprunts	164.535,58	157.550,00	161.950,00	
762/650010	Intérêts d'emprunts	34.409,67	31.950,00	34.360,00	
	<u>Service des expositions</u>				
763/430030	Remboursements d'emprunts	23.620,00	23.870,00	24.130,00	
763/650010	Intérêts d'emprunts	2.923,71	2.690,00	4.830,00	
	<u>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</u>				
767/430030	Remboursements d'emprunts	4.436,77	5.610,00	8.750,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
767/650010	Intérêts d'emprunts	1.670,75	2.590,00	9.780,00	
	TOTAL D.O dette	247.602,85	240.290,00	266.740,00	
	TOTAL Culture, loisirs et fêtes	16.074.021,80	16.545.045,89	14.500.982,00	1.158.544,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E769	Sports			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Service des sports</u>			
764/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	43.918,50	40.000,00	40.000,00
764/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		25,00	25,00
764/742040	Remboursements de dépenses de personnel	8.211,44	10.000,00	10.000,00
764/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10.448,37	2.000,00	2.000,00
	<u>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</u>			
764/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement		1,00	1,00
	TOTAL R.O prestations	62.578,31	52.026,00	52.026,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Service des sports</u>			
764/740011	Remboursement cotisations patronales	80.116,76	69.200,00	76.300,00
764/740061	Interventions d'organismes publics dans l'organisation d'activités socioculturelles	3.257,50	25,00	25,00
764/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles		15.000,00	25,00
	<u>Accueil de la Vuelta</u>			
764/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles			60.000,00
	<u>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</u>			
764/740061	Interventions d'organismes publics dans l'organisation d'activités socioculturelles		25,00	25,00
764/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles		25,00	25,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E769	Sports				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Service des sports</u>				
764/620000	Rémunérations	1.762.581,40	1.906.490,00	1.975.980,00	
764/620900	Rémunérations des vacataires	138.010,75	156.570,00	162.290,00	
764/621000	Allocations sociales directes	129.740,60	123.580,00	126.610,00	
764/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	333.994,64	386.640,00	399.290,00	
764/623900	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	36.063,61	45.410,00	47.070,00	
764/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	279.173,33	270.010,00	277.370,00	
764/625000	Abonnements sociaux	2.613,69	3.310,00	3.160,00	
	TOTAL D.O personnel	2.682.178,02	2.892.010,00	2.991.770,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Service des sports</u>				
764/611000	Frais de déplacement et de séjour	42.054,85	50.000,00	45.000,00	
764/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	
764/613100	Fonctionnement administratif	288.561,61	429.900,00	389.900,00	
764/613200	Fonctionnement technique	12.807,03	22.000,00	22.000,00	
764/613300	Fonctionnement des bâtiments	53.077,02	61.200,00	61.200,00	
764/613400	Frais d'usage des véhicules	28.808,56	35.000,00	35.000,00	
	<u>Accueil de la Vuelta</u>				
764/613100	Fonctionnement administratif			120.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	<u>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>			
764/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	93.698,71	101.780,00	106.360,00
764/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	85.636,12	71.090,00	63.530,00
	TOTAL R.O transferts	262.709,09	257.145,00	306.290,00
	TOTAL Sports	325.287,40	309.171,00	358.316,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
764/613100	<u>Centre d'archives et documentation sportive</u> Fonctionnement administratif			4.000,00	
	<u>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</u>				
764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	0,02	1,00	1,00	
764/613100	Fonctionnement administratif	800,00	1.100,00	1.000,00	
764/613300	Fonctionnement des bâtiments	24.678,84	28.000,00	28.000,00	
	<u>Piste d'apprentissage cycliste</u>				
764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	0,02	1,00		
764/613300	Fonctionnement des bâtiments	499,36	2.000,00	2.000,00	
	<u>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>				
764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives		3,00	3,00	
	<u>Centre de formation de tennis de table</u>				
764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	1,00	1,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	451.288,31	629.207,00	708.106,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Sports</u>				
764/640550	Subsides à des Associations d'Education physique et des sports	325.338,19			
764/640551	Subside à l'ASBL "Maison des sports de la Province de Liège"	15.155,00	15.155,00	15.155,00	
764/640552	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'organisation et la promotion d'actions sportives provinciales	270.385,26			
764/640554	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour la formation des jeunes et la vulgarisation de la pratique sportive	230.325,76			

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
764/640557	Participation aux charges des emprunts relatifs à l'aménagement du site du Bois Saint-Jean	750.000,00	750.000,00	750.000,00	
764/640558	Subvention au Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs	20.000,00	20.000,00		20.000,00
764/640559	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour la promotion du sport et de la pratique sportive		957.392,00	957.392,00	
	TOTAL D.O transferts	1.611.204,21	1.742.547,00	1.722.547,00	20.000,00
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Service des sports</u>				
764/430030	Remboursements d'emprunts	4.759,96	4.760,00	4.760,00	
764/430052	Remboursements d'emprunts couvrant l'acquisition de la Maison des Sports	268.154,52	286.588,00	306.289,00	
764/650010	Intérêts d'emprunts			1.380,00	
764/650052	Intérêts d'emprunts relatifs à l'acquisition de la Maison des Sports	253.175,26	234.742,00	215.042,00	
	<u>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</u>				
764/430030	Remboursements d'emprunts	95.536,90	100.200,00	105.310,00	
764/650010	Intérêts d'emprunts	63.133,81	71.720,00	78.340,00	
	<u>Piste d'apprentissage cycliste</u>				
764/430030	Remboursements d'emprunts	18.880,36	19.340,00	19.810,00	
764/650010	Intérêts d'emprunts	7.747,00	7.900,00	7.930,00	
	<u>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>				
764/430030	Remboursements d'emprunts	78.894,86	79.500,00	80.120,00	
764/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	93.698,71	101.780,00	106.360,00	
764/650010	Intérêts d'emprunts	2.525,22	1.930,00	6.700,00	
764/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	85.636,12	71.090,00	63.530,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
764/430030	<u>Circuit de Spa-Francorchamps</u> Remboursements d'emprunts	31.601,69	32.660,00	33.750,00	
764/650010	Intérêts d'emprunts	10.880,03	9.860,00	8.740,00	
	<u>Centre de formation de tennis de table</u>				
764/430030	Remboursements d'emprunts	25.154,61	26.200,00	27.270,00	
764/650010	Intérêts d'emprunts	30.667,31	29.710,00	29.090,00	
	TOTAL D.O dette	1.070.446,36	1.077.980,00	1.094.421,00	
	TOTAL Sports	5.815.116,90	6.341.744,00	6.516.844,00	20.000,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E789	Arts			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Musée de la Vie wallonne</u>			
771/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.720,49	4.000,00	
771/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	1.718,80	1.000,00	
771/742040	Remboursements de dépenses de personnel	16,09	25,00	
771/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10.656,56	100,00	
	<u>Service des musées et expositions</u>			
771/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé			100.000,00
771/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public			2.000,00
771/742040	Remboursements de dépenses de personnel			100,00
771/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement			100,00
	<u>Château de Jehay</u>			
771/742040	Remboursements de dépenses de personnel	37,56	25,00	25,00
	TOTAL R.O prestations	15.149,50	5.150,00	102.225,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Musée de la Vie wallonne</u>			
771/740011	Remboursement cotisations patronales		1,00	
771/740020	Subventions de la Région wallonne		1,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E789	Arts				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Musée de la Vie wallonne</u>				
771/620000	Rémunérations	1.592.834,10	1.814.006,49		
771/621000	Allocations sociales directes	106.733,51	120.899,41		
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	255.284,67	301.810,00		
771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	321.398,35	340.940,00		
771/625000	Abonnements sociaux	5.754,95	5.200,00		
	<u>Service des musées et expositions</u>				
771/620000	Rémunérations			2.632.490,00	
771/621000	Allocations sociales directes			180.360,00	
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale			440.600,00	
771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions			517.760,00	
771/625000	Abonnements sociaux			6.100,00	
	<u>Château de Jehay</u>				
771/620000	Rémunérations	528.660,03	467.684,10	495.160,00	
771/621000	Allocations sociales directes	35.645,74	40.250,00	41.860,00	
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	102.948,99	90.660,00	92.360,00	
771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	77.495,48	67.630,00	68.280,00	
771/625000	Abonnements sociaux		100,00	100,00	
	<u>Fonds d'Histoire du Mouvement wallon</u>				
771/620000	Rémunérations	40.532,90	41.000,00	42.200,00	
771/621000	Allocations sociales directes	2.741,47	4.860,00	4.970,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	<u>Service des musées et expositions</u>			
771/740011	Remboursement cotisations patronales			1,00
771/740020	Subventions de la Région wallonne			1,00
	<u>Château de Jehay</u>			
771/742400	Remboursement subventions		1,00	1,00
	<u>Fonds d'Histoire du Mouvement wallon</u>			
771/740020	Subventions de la Région wallonne	65.790,00	64.500,00	64.500,00
	TOTAL R.O transferts	65.790,00	64.503,00	64.503,00
	TOTAL Arts	80.939,50	69.653,00	166.728,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	6.190,84	6.020,00	6.650,00	
771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	9.954,47	11.090,00	11.130,00	
771/625000	Abonnements sociaux	853,28	1.140,00	800,00	
	TOTAL D.O personnel	3.087.028,78	3.313.290,00	4.540.820,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Musée de la Vie wallonne</u>				
771/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	6.900,00	7.000,00		
771/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.170,96	2.500,00		
771/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00		
771/613100	Fonctionnement administratif	30.515,21	50.500,00		
771/613200	Fonctionnement technique	94.912,69	79.500,00		
771/613285	Numérisation des collections photo et cinématographiques		1,00		
771/613300	Fonctionnement des bâtiments	91.008,34	119.750,00		
771/613400	Frais d'usage des véhicules	2.416,17	4.200,00		
771/613812	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour la réouverture du musée	177.931,11	285.000,00		
	<u>Service des musées et expositions</u>				
771/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives			7.200,00	
771/611000	Frais de déplacement et de séjour			7.300,00	
771/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs			2,00	
771/613100	Fonctionnement administratif			142.800,00	
771/613200	Fonctionnement technique			436.000,00	
771/613285	Numérisation des collections photo et cinématographiques			1,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
771/613300	Fonctionnement des bâtiments			177.800,00	
771/613400	Frais d'usage des véhicules			9.700,00	
771/613806	Crédit mis à la disposition du collège provincial en vue de l'organisation d'expositions exceptionnelles			165.000,00	
	<u>Fonds d'Histoire du Mouvement wallon</u>				
771/613000	Frais de fonctionnement	13.969,59	15.000,00	10.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	421.824,07	563.452,00	955.803,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Musées</u>				
771/640511	Subside à la Fondation d'utilité publique Musée de la Vie Wallonne	13.000,00	13.000,00	13.000,00	
771/640570	Subside à l'ASBL de gestion du Château de Jehay	271.000,00	271.000,00	271.000,00	
771/640571	Subventions aux institutions privées	32.226,00	32.226,00		32.226,00
771/640572	Subventions aux institutions communales	39.663,00	39.663,00		39.663,00
	<u>Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique</u>				
772/640571	Subventions aux institutions privées	146.606,00	149.606,00		149.606,00
772/640574	Subvention à l'Opéra Royal de Wallonie	136.400,00	136.400,00	136.400,00	
772/640575	Subside au Théâtre de la Place	45.000,00	45.000,00	45.000,00	
772/640576	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	82.500,00	82.500,00	82.500,00	
	<u>Littérature</u>				
776/640577	Subventions en faveur d'organismes privés	5.000,00	5.000,00		5.000,00
	<u>Radio, télévision, presse</u>				
780/640578	Subventions en faveur d'organismes privés	50.000,00	50.000,00		50.000,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
780/640580	Subside à la BRF en application du point 1 de la convention "Province de Liège-Communauté germanophone"	75.000,00	80.000,00		80.000,00
780/640581	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif	92.000,00	150.000,00		150.000,00
	TOTAL D.O transferts	988.395,00	1.054.395,00	547.900,00	506.495,00
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Musée de la Vie wallonne</u>				
771/430030	Remboursements d'emprunts	46.888,22	87.890,00	99.550,00	
771/650010	Intérêts d'emprunts	67.849,89	125.450,00	230.400,00	
	<u>Château de Jehay</u>				
771/430030	Remboursements d'emprunts	105.610,19	130.830,00	138.550,00	
771/650010	Intérêts d'emprunts	52.324,22	64.650,00	127.840,00	
	<u>Église Saint-Antoine</u>				
771/430030	Remboursements d'emprunts	76.470,83	84.250,00	84.450,00	
771/650010	Intérêts d'emprunts	28.222,36	27.750,00	28.050,00	
	<u>Musée Tchantchès</u>				
771/430030	Remboursements d'emprunts	13.957,26	14.470,00	13.950,00	
771/650010	Intérêts d'emprunts	5.502,85	5.890,00	5.310,00	
	<u>Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique</u>				
772/430030	Remboursements d'emprunts	13.026,28	13.520,00	14.030,00	
772/650010	Intérêts d'emprunts	8.340,52	9.930,00	11.170,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
773/430030 773/650010	Édifices classés Remboursements d'emprunts Intérêts d'emprunts	102.078,63 71.810,79	124.370,00 79.640,00	129.690,00 115.760,00	
	TOTAL D.O dette	592.082,04	768.640,00	998.750,00	
	TOTAL Arts	5.089.329,89	5.699.777,00	7.043.273,00	506.495,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
<u>F799</u>	<u>Cultes et laïcité</u>			

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
<u>F799</u>	<u>Cultes et laïcité</u>				
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Cultes</u>				
790/610001	Indemnités de logement aux prêtres orthodoxes	22.384,38	24.000,00	24.500,00	
790/610002	Indemnités de logement aux officiants du culte islamique		1,00	1,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	22.384,38	24.001,00	24.501,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Cultes</u>				
790/640600	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe	9.700,00	10.700,00	10.700,00	
790/640601	Intervention en faveur du Culte Islamique		1,00	1,00	
790/640602	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère	66.931,20	74.368,00		
790/640603	Intervention pour les Communautés philosophiques non confessionnelles reconnues	790.000,00	870.000,00		
	<u>Laïcité</u>				
791/640602	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère				74.368,00
791/640603	Intervention pour les Communautés philosophiques non confessionnelles reconnues			902.364,00	
	TOTAL D.O transferts	866.631,20	955.069,00	913.065,00	74.368,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	D.O dette				
	Cultes				
790/430030	Remboursements d'emprunts	89.411,47	92.870,00	94.800,00	
790/650010	Intérêts d'emprunts	41.523,08	42.710,00	75.890,00	
	TOTAL D.O dette	130.934,55	135.580,00	170.690,00	
	TOTAL Cultes et laïcité	1.019.950,13	1.114.650,00	1.108.256,00	74.368,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E869	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Maison du social</u>			
840/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.172,38	2.500,00	2.500,00
840/742040	Remboursements de dépenses de personnel	159,29	25,00	25,00
840/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.251,97	1.000,00	1.000,00
	<u>La famille</u>			
844/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		25,00	25,00
	TOTAL R.O prestations	4.583,64	3.550,00	3.550,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Oeuvres pour personnes âgées</u>			
834/742400	Remboursement subventions	1.791,52	5.000,00	5.000,00
	<u>Maison du social</u>			
840/740020	Subventions de la Région wallonne	4.160,00	8.840,00	8.840,00
840/740040	Subventions de la Communauté Wallonie-Bruxelles	2.080,00	4.680,00	4.680,00
840/740061	Interventions d'organismes publics dans l'organisation d'activités socioculturelles	6.240,00	12.480,00	12.480,00
840/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles		1,00	1,00
	TOTAL R.O transferts	14.271,52	31.001,00	31.001,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E869	<u>Interventions sociales et famille</u>				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Maison du social</u>				
840/620000	Rémunérations	1.083.667,42	1.319.130,00	1.354.070,00	
840/621000	Allocations sociales directes	75.185,97	76.500,00	92.310,00	
840/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	218.681,64	252.090,00	266.050,00	
840/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	167.158,97	190.750,00	201.120,00	
840/625000	Abonnements sociaux	4.892,53	4.480,00	4.800,00	
	<u>Point Cannabis</u>				
840/620000	Rémunérations			60.000,00	
840/621000	Allocations sociales directes			2.700,00	
840/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale			3.500,00	
840/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions			1,00	
840/625000	Abonnements sociaux			1,00	
	TOTAL D.O personnel	1.549.586,53	1.842.950,00	1.984.552,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Maison du social</u>				
840/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	2.700,00	2.900,00	2.900,00	
840/611000	Frais de déplacement et de séjour	22.907,69	26.000,00	26.000,00	
840/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	11.709,79	30.000,00	20.000,00	
840/613018	Frais de fonctionnement du point cannabis	852,06	50.000,00		

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	R.O dette			
	La famille			
844/410402	Remboursements par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	77.245,77	98.500,00	77.245,00
844/751402	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	6.540,51	10.000,00	7.740,00
	TOTAL R.O dette	83.786,28	108.500,00	84.985,00
	TOTAL Interventions sociales et famille	102.641,44	143.051,00	119.536,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
840/613100	Fonctionnement administratif	107.426,51	161.500,00	157.500,00	
840/613300	Fonctionnement des bâtiments	37.597,57	49.000,00	49.000,00	
840/613400	Frais d'usage des véhicules	1.640,69	2.500,00	4.700,00	
840/613511	Cotisation à l'ASBL Comité interprovincial des Affaires sociales	2.479,00	2.479,00	2.479,00	
	<u>Point Cannabis</u>				
840/613100	Fonctionnement administratif			40.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	187.313,31	324.379,00	302.579,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Aide et action sociales</u>				
801/640610	Subside à l'Association nationale des invalides des forces publiques armées	248,00	248,00		248,00
801/640612	Subside au Comité d'entente des groupements patriotiques de la Province de Liège	496,00	496,00		496,00
801/640613	Subside à l'ASBL "Association de parents pour la protection des enfants sur les routes", à Herstal	2.479,00	2.479,00		2.479,00
801/640615	Subside à l'ASBL "Union francophone des belges à l'étranger", à Bruxelles	1.239,00	1.239,00		1.239,00
801/640616	Subside à la "Ligue belge pour la défense des droits de l'homme" à Bruxelles	124,00	124,00		124,00
801/640618	Subside à la "Fédération nationale des travailleurs déportés et réfractaires"	750,00	750,00		750,00
801/640619	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'aide aux organismes de téléservice	1.360,00	1.363,00		1.363,00
801/640620	Participation à l'ASBL "L'Observatoire", revue d'action sociale et médico-sociale, en partenariat avec la Région wallonne	3.718,00	5.692,00	5.692,00	
801/640621	Subside à l'ASBL Centre d'étude et de documentation sociale pour la création d'une banque de données interprovinciales, en partenariat avec la Région wallonne	2.480,00	2.480,00	2.480,00	
	<u>Oeuvres pour handicapés</u>				
833/640622	Subventions en faveur d'organismes privés dans le cadre du problème des handicapés physiques et mentaux	27.268,00	27.268,00		27.268,00
833/640623	Subside au Centre familial d'éducation à Verviers	1.239,00	1.239,00		1.239,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
833/640624	Subside à la "Cité de l'Espoir", à Andrimont	4.958,00	4.958,00		4.958,00
	<u>Oeuvres pour personnes âgées</u>				
834/640626	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)	501.596,00	600.000,00		600.000,00
	<u>Réparations aux personnes</u>				
841/640628	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour aider l'ASBL "Fonds d'entraide de la Province de Liège"	3.718,00	3.718,00		3.718,00
841/640638	Subside à l'ASBL Centre d'Etudes et de Documentation sociale de la Province de Liège, en partenariat avec la région wallonne	7.437,00	7.437,00	7.437,00	
	<u>La famille</u>				
844/640629	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	592,00	2.500,00		2.500,00
844/640631	Subventions aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	327.220,00	327.220,00	327.220,00	
844/640632	Subventions aux organismes privés de promotion familiale	27.270,00	27.270,00	27.270,00	
844/640633	Subsides aux services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	75.872,37	79.078,00		79.078,00
844/640641	ASBL Abri de l'Enfance		124,00		124,00
	<u>Aide aux personnes en détresse</u>				
849/640634	Subventions aux organismes privés d'aide aux personnes en détresse	49.580,00	52.080,00		52.080,00
849/640635	Subside à l'ASBL "Telefon Hilfe"	1.239,00	1.239,00		1.239,00
849/640636	Intervention provinciale dans la problématique des assuétudes		3.720,00		3.720,00
	TOTAL D.O transferts	1.040.883,37	1.152.722,00	370.099,00	782.623,00
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Maison du social</u>				
840/430030	Remboursements d'emprunts	26.476,81	26.830,00	27.200,00	
840/650010	Intérêts d'emprunts	4.698,64	4.340,00	14.510,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
844/430030	La famille Remboursements d'emprunts	152.733,21	122.490,00	89.990,00	
844/650010	Intérêts d'emprunts	14.994,23	14.400,00	20.420,00	
	TOTAL D.O dette	198.902,89	168.060,00	152.120,00	
	TOTAL Interventions sociales et famille	2.976.686,10	3.488.111,00	2.809.350,00	782.623,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E872	<u>Soins de santé</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Direction générale des services santé et environnement</u>			
870/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	56,80	250,00	250,00
870/742040	Remboursements de dépenses de personnel	88.638,61	110.000,00	110.000,00
870/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.024,95	1.500,00	1.500,00
	<u>Laboratoires</u>			
871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	471.831,21	886.400,00	473.000,00
871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	474.855,47	683.600,00	550.000,00
871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	49.845,49		50.000,00
871/742050	Remboursements de dépenses de personnel par le C.P.A.S. de Verviers	133.118,03	163.000,00	163.000,00
871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.003,29	1.000,00	200,00
	<u>Médecine de l'environnement</u>			
871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé			100,00
871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public			100,00
871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	154,25		200,00
	<u>Service de la qualité de la vie</u>			
871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	212.211,23		213.000,00
871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	218.423,16		138.500,00
871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	1.828,83		2.000,00
871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement			100,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E872	Soins de santé				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Direction générale des services santé et environnement</u>				
870/620000	Rémunérations	1.730.433,92	1.783.980,00	1.846.010,00	
870/621000	Allocations sociales directes	142.114,05	136.170,00	141.580,00	
870/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	289.644,69	312.940,00	324.080,00	
870/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	344.159,04	339.410,00	350.390,00	
870/625000	Abonnements sociaux	4.601,38	3.960,00	4.600,00	
	<u>Laboratoires</u>				
871/620000	Rémunérations	2.701.787,13	4.320.677,11	2.887.820,00	
871/621000	Allocations sociales directes	200.578,23	217.501,05	217.110,00	
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	458.422,99	772.106,88	504.160,00	
871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	596.714,38	796.060,69	632.640,00	
871/625000	Abonnements sociaux	3.632,69	4.412,68	3.300,00	
871/628010	Remboursements de traitements			45.000,00	
	<u>Médecine de l'environnement</u>				
871/620000	Rémunérations	557.955,53	480.096,92	776.630,00	
871/621000	Allocations sociales directes	34.852,83	38.109,32	46.290,00	
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	109.576,47	95.740,85	128.260,00	
871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	90.028,67	75.786,55	92.370,00	
871/625000	Abonnements sociaux	922,92	677,16		
	<u>Service de la qualité de la vie</u>				
871/620000	Rémunérations	2.633.756,07	465.770,13	617.140,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	<u>Promotion de la santé à l'école</u>			
871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé			100,00
871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	397,40		500,00
871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement			100,00
	<u>Service des consultations</u>			
871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	188.160,67		178.500,00
871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public			100,00
871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	387,04	45.000,00	400,00
871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement			200,00
	<u>Dépistage mobile</u>			
871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	18.710,65		22.700,00
871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	2.051,08		6.500,00
871/702340	Intervention INAMI dépistage cancer du sein	64.382,16	88.000,00	64.300,00
871/702350	Intervention INAMI pour le centre de coordination provincial dans le cadre du dépistage du cancer du sein	25.627,74	30.000,00	30.000,00
871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	8.974,96		8.600,00
871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	686,69		200,00
	<u>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Liernoux</u>			
872/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	9.217,97	18.000,00	11.800,00
872/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		1.000,00	1.000,00
872/702090	Loyers des propriétés provinciales		1,00	1,00
872/702190	Interventions du secteur privé dans les prestations d'hospitalisations	18.711.012,13	19.242.000,00	19.492.000,00
872/702200	Interventions du secteur public dans les prestations d'hospitalisations	439.464,29	350.000,00	357.000,00
872/702230	Intervention de l'I.N.A.M.I. et organismes assureurs dans le coût de la journée d'entretien		1,00	1,00
872/742040	Remboursements de dépenses de personnel	110.908,63	50.000,00	39.365,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
871/621000	Allocations sociales directes	188.028,36	38.959,08	40.400,00	
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	450.052,47	74.348,07	101.620,00	
871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	563.758,92	106.280,65	132.770,00	
871/625000	Abonnements sociaux	1.582,93		1.200,00	
	<u>Promotion de la santé à l'école</u>				
871/620000	Rémunérations		1.676.584,43	2.241.470,00	
871/621000	Allocations sociales directes		159.788,78	164.060,00	
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale		295.496,37	398.920,00	
871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions		372.219,49	464.530,00	
871/625000	Abonnements sociaux		608,08	1,00	
	<u>Service des consultations</u>				
871/620000	Rémunérations	960.461,68	741.532,75	980.620,00	
871/621000	Allocations sociales directes	85.709,00	62.719,67	68.320,00	
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	163.359,57	131.176,53	174.590,00	
871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	213.564,63	193.166,51	208.700,00	
871/625000	Abonnements sociaux	132,00	160,60	1.270,00	
	<u>Dépistage mobile</u>				
871/620000	Rémunérations	2.380.918,20	1.778.602,11	2.354.760,00	
871/621000	Allocations sociales directes	168.286,63	168.786,56	216.270,00	
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	447.566,40	341.830,06	467.380,00	
871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	406.836,97	327.848,74	408.451,00	
871/625000	Abonnements sociaux	363,90	391,48	11.061,00	
871/628010	Remboursements de traitements	31.000,00	31.000,00		

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
872/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <u>Centre Princesse Astrid</u>	7.778,53	10.000,00	10.000,00
872/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		1,00	1,00
872/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		1,00	1,00
872/742040	Remboursements de dépenses de personnel	2.619.815,72	3.300.000,00	3.862.895,00
872/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement <u>Maison de soins psychiatriques</u>	14.308,21	1,00	1,00
872/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.312.818,37	2.158.000,00	2.551.500,00
872/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	57.747,41	25.000,00	39.700,00
872/702190	Interventions du secteur privé dans les prestations d'hospitalisations		1,00	1,00
872/702200	Interventions du secteur public dans les prestations d'hospitalisations		1,00	1,00
872/702230	Intervention de l'I.N.A.M.I. et organismes assureurs dans le coût de la journée d'entretien		1,00	1,00
872/742040	Remboursements de dépenses de personnel		1,00	1,00
	TOTAL R.O prestations	26.249.440,97	27.162.759,00	28.379.419,00
	<u>R.O transferts</u> <u>Direction générale des services santé et environnement</u>			
870/740000	Subsides du secteur public		25,00	25,00
870/740063	Interventions d'organismes publics dans l'organisation d'activités socioculturelles		25,00	25,00
870/740073	Interventions d'organismes privés dans l'organisation de colloques		25,00	25,00
	<u>Laboratoires</u>			
871/740011	Remboursement cotisations patronales			100.000,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</u>				
872/620000	Rémunérations	13.162.370,90	13.585.599,04	14.193.470,00	
872/621000	Allocations sociales directes	921.055,91	930.130,00	963.460,00	
872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.417.557,78	2.577.972,50	2.514.420,00	
872/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.351.229,12	2.458.520,14	2.733.620,00	
872/625000	Abonnements sociaux	61.224,93	65.220,00	67.220,00	
872/628010	Remboursements de traitements	228.878,01	200.000,00	200.000,00	
872/628500	Remboursement des indemnités perçues du Fonds des maladies professionnelles dans le cadre de la protection de la maternité	194.695,64	204.680,00	74.330,00	
	<u>Centre Princesse Astrid</u>				
872/620000	Rémunérations	3.241.512,75	3.289.150,96	3.416.270,00	
872/621000	Allocations sociales directes	250.055,62	244.060,00	250.880,00	
872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	586.138,22	614.335,50	635.410,00	
872/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	622.825,95	623.579,86	645.800,00	
872/625000	Abonnements sociaux	21.428,11	20.280,00	20.080,00	
872/628500	Remboursement des indemnités perçues du Fonds des maladies professionnelles dans le cadre de la protection de la maternité	27.674,32	20.000,00	2.000,00	
	TOTAL D.O personnel	40.047.449,91	41.178.427,30	42.770.733,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Direction générale des services santé et environnement</u>				
870/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.099,41	4.500,00	4.500,00	
870/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs			1,00	
870/613100	Fonctionnement administratif	118.946,44	138.895,00	138.600,00	
870/613300	Fonctionnement des bâtiments	107.538,98	111.860,00	111.635,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
871/740011	<u>Médecine de l'environnement</u> Remboursement cotisations patronales	28.111,16	107.090,00	7.090,00
871/740028	<u>Promotion de la santé à l'école</u> Subventions au service provincial de promotion de la santé à l'école	1.623.404,78	1.352.000,00	1.406.000,00
871/740049	Intervention de la Communauté française pour des projets subsidiés		1,00	1,00
871/740011	<u>Service des consultations</u> Remboursement cotisations patronales	56.222,28		
871/740011	<u>Dépistage mobile</u> Remboursement cotisations patronales	28.111,16		
871/740027	Subventions au service provincial de dépistage mobile	17.449,20	53.800,00	30.400,00
871/740046	Subventions communauté au Centre de coordination provincial pour le dépistage du cancer du sein	240.945,89	117.145,00	117.145,00
872/740011	<u>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Liernoux</u> Remboursement cotisations patronales	495.564,47	522.400,00	522.400,00
872/742510	Produit de la facturation des dépenses effectuées au profit de la Maison de soins psychiatriques de Liernoux	2.773.764,50	3.183.020,00	4.000.000,00
872/740011	<u>Centre Princesse Astrid</u> Remboursement cotisations patronales	234.739,97	200.000,00	200.000,00
872/410400	<u>Maison de soins psychiatriques</u> Remboursements d'emprunts subsidiés	103.741,68	109.300,00	113.850,00
872/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	100.708,49	93.050,00	87.330,00
872/410400	<u>Complexe provincial de Magnée et CHR de la Citadelle</u> Remboursements d'emprunts subsidiés	97.173,74	78.920,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
870/613400	Frais d'usage des véhicules	24.283,79	22.500,00	3.400,00	
870/613509	Cotisation à l'ASBL "Liège Province Santé"	1.240,00	1.240,00	1.240,00	
	<u>Laboratoires</u>				
871/611000	Frais de déplacement et de séjour	28.584,48	44.152,37	30.000,00	
871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		61.926,31	1,00	
871/613100	Fonctionnement administratif	18.367,00	28.237,00	22.750,00	
871/613200	Fonctionnement technique	968.654,36	987.465,00	1.012.900,00	
871/613300	Fonctionnement des bâtiments	51.261,59	54.934,00	39.100,00	
871/613400	Frais d'usage des véhicules		400,00	13.550,00	
	<u>Médecine de l'environnement</u>				
871/611000	Frais de déplacement et de séjour	6.296,17	6.668,28	7.000,00	
871/611301	Frais de déplacements et de séjour des conseillers provinciaux		57,94		
871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.945,00	3.907,70	2.000,00	
871/613100	Fonctionnement administratif	226.684,81	193.845,00	196.750,00	
871/613200	Fonctionnement technique	2.753,97	7.070,00	10.040,00	
871/613300	Fonctionnement des bâtiments		160,00		
871/613400	Frais d'usage des véhicules			3.400,00	
	<u>Service de la qualité de la vie</u>				
871/611000	Frais de déplacement et de séjour	10.489,22	4.141,03	10.500,00	
871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	125.817,60	60.091,20	90.000,00	
871/613100	Fonctionnement administratif	6.168,65	8.260,00	8.760,00	
871/613200	Fonctionnement technique	91.458,39	96.650,00	98.650,00	
871/613300	Fonctionnement des bâtiments	314,60			

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
872/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	4.532,77	1.780,00	
	TOTAL R.O transferts	5.804.470,09	5.818.581,00	6.584.291,00
	<u>R.O dette</u>			
	<u>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</u>			
872/751300	Arrérages dette belge	2.769,42	1,00	1,00
872/751500	Arrérages de legs divers		2.000,00	1.000,00
	<u>Centre Princesse Astrid</u>			
872/751500	Arrérages de legs divers	0,99	1,00	1,00
	<u>Complexe provincial de Magnée et CHR de la Citadelle</u>			
872/750700	Dividendes relatifs au capital A	169.288,43	169.288,00	112.859,00
	TOTAL R.O dette	172.058,84	171.290,00	113.861,00
	TOTAL Soins de santé	32.225.969,90	33.152.630,00	35.077.571,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>Promotion de la santé à l'école</u>				
871/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	17.746,43	19.300,00	13.000,00	
871/611000	Frais de déplacement et de séjour		7.153,30	10.000,00	
871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		24.971,24	35.000,00	
871/613100	Fonctionnement administratif	51.185,55	58.750,00	59.900,00	
871/613200	Fonctionnement technique	287.867,49	295.600,00	296.700,00	
871/613300	Fonctionnement des bâtiments	10.876,17	10.356,00	12.800,00	
871/613400	Frais d'usage des véhicules			3.150,00	
	<u>Service des consultations</u>				
871/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.044,78	933,71	1.500,00	
871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs			1,00	
871/613100	Fonctionnement administratif	13.639,10	17.887,00	19.985,00	
871/613200	Fonctionnement technique	38.798,44	46.350,00	45.350,00	
	<u>Dépistage mobile</u>				
871/611000	Frais de déplacement et de séjour	71.146,90	58.824,22	71.000,00	
871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	17.318,50	19.303,55	25.000,00	
871/613100	Fonctionnement administratif	113.346,07	158.250,00	164.900,00	
871/613200	Fonctionnement technique	467.227,70	511.325,00	504.500,00	
871/613300	Fonctionnement des bâtiments	31.953,80	32.250,00	35.100,00	
871/613400	Frais d'usage des véhicules	91.223,13	97.400,00	106.900,00	
871/613640	Fonctionnement du site internet "Andropause"	18.750,00	22.700,00	22.700,00	
	<u>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</u>				
872/611000	Frais de déplacement et de séjour	36.199,83	44.000,00	40.000,00	
872/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	130.055,71	135.000,00	135.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
872/613100	Fonctionnement administratif	254.039,94	255.155,00	257.600,00	
872/613200	Fonctionnement technique	2.874.523,43	3.076.150,00	3.075.300,00	
872/613300	Fonctionnement des bâtiments	816.125,20	910.200,00	915.200,00	
872/613400	Frais d'usage des véhicules	39.740,43	55.100,00	45.000,00	
	<u>Centre Princesse Astrid</u>				
872/611000	Frais de déplacement et de séjour		33,54	1,00	
872/613100	Fonctionnement administratif	9.891,43	10.000,00	10.000,00	
872/613200	Fonctionnement technique		1,00	1,00	
872/613300	Fonctionnement des bâtiments	1.008,00	1,00	1,00	
	<u>Maison de soins psychiatriques</u>				
872/613100	Fonctionnement administratif		1,00	1,00	
872/613200	Fonctionnement technique		1,00	1,00	
872/613300	Fonctionnement des bâtiments	12.653,23	17.001,00	18.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	7.200.265,72	7.720.958,39	7.728.368,00	
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Santé</u>				
871/640700	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé	43.772,00	44.750,00		44.750,00
871/640701	Subside à l'ASBL "Amicale des donneurs de sang bénévoles de la Province de Liège", à Liège		496,00		496,00
871/640702	Subside à l'ASBL "Croix jaune et blanche de la Province de Liège", à Liège	545,00	545,00		545,00
871/640703	Crédit destiné à subventionner le dépistage du cancer dans la Province	44.619,00	44.619,00		44.619,00
871/640704	Subside au Comité interprovincial de médecine préventive	3.718,00	3.718,00		3.718,00
871/640707	Subside au comité de Liège de l'ASBL "Ligue Belge de la sclérose en plaques", à Liège		744,00		744,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
871/640710	Crédit destiné à soutenir les plates-formes et associations en soins palliatifs	4.950,00	4.958,00		4.958,00
871/640712	SID ACTION Pays de Liège	2.479,00	2.479,00		2.479,00
	<u>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</u>				
872/642210	Indemnisation de petits dommages causés par les patients		400,00		400,00
	<u>Centre Princesse Astrid</u>				
872/642630	Intervention dans le déficit des hôpitaux	500.000,00			
	<u>Maison de soins psychiatriques</u>				
872/642210	Indemnisation de petits dommages causés par les patients		25,00		25,00
872/642300	Facturation des dépenses effectuées par l'Accueil - Centre hospitalier spécialisé de la Province - Lierneux	2.773.764,50	3.183.020,00	4.000.000,00	
	TOTAL D.O transferts	3.373.847,50	3.285.754,00	4.000.000,00	102.734,00
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Direction générale des services santé et environnement</u>				
870/430030	Remboursements d'emprunts	224.148,91	171.830,00	182.380,00	
870/650010	Intérêts d'emprunts	98.347,78	97.320,00	98.040,00	
	<u>Laboratoires</u>				
871/430030	Remboursements d'emprunts	83.285,41	122.530,00	202.120,00	
871/650010	Intérêts d'emprunts	64.298,09	71.270,00	118.890,00	
	<u>Service de la qualité de la vie</u>				
871/430030	Remboursements d'emprunts		1.170,00		
871/650010	Intérêts d'emprunts	163,70	470,00		

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>Promotion de la santé à l'école</u>				
871/430030	Remboursements d'emprunts	3.202,10	3.320,00		
871/650010	Intérêts d'emprunts	763,36	690,00		
	<u>Dépistage mobile</u>				
871/430030	Remboursements d'emprunts	41.058,61	43.410,00		
871/650010	Intérêts d'emprunts	10.705,26	10.690,00		
	<u>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</u>				
872/430030	Remboursements d'emprunts	491.666,54	488.950,00	502.970,00	
872/650010	Intérêts d'emprunts	206.575,65	199.710,00	236.230,00	
	<u>Maison de soins psychiatriques</u>				
872/430030	Remboursements d'emprunts	84.485,34	91.510,00	92.570,00	
872/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	103.741,68	109.300,00	113.850,00	
872/650010	Intérêts d'emprunts	28.786,28	35.100,00	39.970,00	
872/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	100.708,49	93.050,00	87.330,00	
	<u>Complexe provincial de Magnée et CHR de la Citadelle</u>				
872/430030	Remboursements d'emprunts	38.408,79			
872/430040	Remboursements d'emprunts couvrant la participation financière au capital B du Centre hospitalier régional de la Citadelle	19.519,73	21.520,00	23.740,00	
872/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	97.173,74	78.920,00		
872/650010	Intérêts d'emprunts	1.145,44			
872/650022	Intérêts d'emprunts couvrant la participation financière au capital B du CHR de la Citadelle	2.341,32	1.570,00	790,00	
872/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	4.532,77	1.780,00		

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
872/653091	Crédit destiné à indemniser les dispensaires antituberculeux de la diminution d'arrérages leur attribués sur le legs Montefiore-Levi par suite du prélèvement fait pour l'édification du sanatorium de Magnée		1,00	1,00	
	TOTAL D.O dette	1.705.058,99	1.644.111,00	1.698.881,00	
	TOTAL Soins de santé	52.326.622,12	53.829.250,69	56.197.982,00	102.734,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E879	<u>Hygiène et salubrité publique</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Adduction et distribution d'eau</u>			
874/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales		2.000,00	2.000,00
874/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics		25,00	25,00
	<u>Traitement des eaux usées</u>			
877/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	75.539,42	88.700,00	88.700,00
877/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	29.010,34	30.000,00	30.000,00
	<u>Funérailles</u>			
878/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics		1.000,00	1.000,00
	<u>Service interne de prévention et de la protection du travail</u>			
879/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		25,00	25,00
879/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		25,00	25,00
879/742040	Remboursements de dépenses de personnel	1.917,06	25,00	25,00
879/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement		25,00	25,00
	TOTAL R.O prestations	106.466,82	121.825,00	121.825,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
E879	Hygiène et salubrité publique				
	<u>D.O personnel</u>				
	<u>Service interne de prévention et de la protection du travail</u>				
879/620000	Rémunérations	185.930,63	196.130,00	187.420,00	
879/621000	Allocations sociales directes	13.790,01	14.350,00	13.650,00	
879/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	27.819,73	30.240,00	29.080,00	
879/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	48.530,26	50.640,00	48.560,00	
879/625000	Abonnements sociaux	345,40	400,00	400,00	
	TOTAL D.O personnel	276.416,03	291.760,00	279.110,00	
	<u>D.O fonctionnement</u>				
	<u>Service interne de prévention et de la protection du travail</u>				
879/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.096,52	2.000,00	2.200,00	
879/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		100,00	1,00	
879/613100	Fonctionnement administratif	28.580,03	36.300,00	36.675,00	
879/613300	Fonctionnement des bâtiments	20.296,54	28.700,00	27.050,00	
879/613400	Frais d'usage des véhicules			4.000,00	
	TOTAL D.O fonctionnement	50.973,09	67.100,00	69.926,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
879/740000	<p><u>R.O transferts</u></p> <p><u>Service interne de prévention et de la protection du travail</u></p> <p>Subsides du secteur public</p>		1,00	1,00
	TOTAL R.O transferts		1,00	1,00
874/752200	<p><u>R.O dette</u></p> <p><u>Adduction et distribution d'eau</u></p> <p>Intérêts bonifiés suite à la constitution du capital des services régionaux et locaux de distribution d'eau</p>		1,00	1,00
	TOTAL R.O dette		1,00	1,00
	TOTAL Hygiène et salubrité publique	106.466,82	121.827,00	121.827,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Traitement des immondices</u>				
876/640752	Subvention de fonctionnement à Intradef, en partenariat avec la Région wallonne	495.787,00	495.787,00	495.787,00	
	<u>Traitement des eaux usées</u>				
877/640753	Subvention de fonctionnement à l'Association Intercommunale pour le démergemen et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	292.638,00	292.638,00		292.638,00
	<u>Environnement</u>				
879/640754	Subvention d'encouragement à l'amélioration de l'environnement	19.061,50	44.789,00		24.789,00
879/640756	Prime à l'installation de chauffe-eau solaires	860.600,00	800.000,00		600.000,00
879/640757	Prime à l'installation de panneaux photovoltaïques				200.000,00
	TOTAL D.O transferts	1.668.086,50	1.633.214,00	495.787,00	1.117.427,00
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Adduction et distribution d'eau</u>				
874/653040	Annuités souscrites pour la constitution de capital des services régionaux et locaux de distribution d'eau	166.839,52	185.000,00	180.000,00	
	<u>Traitement des eaux usées</u>				
877/430046	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association intercommunale pour le démergemen et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	409.037,84	403.480,00	352.760,00	
877/650038	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association intercommunale pour le démergemen et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	135.381,72	128.080,00	148.240,00	
	<u>Maison de la qualité de la vie</u>				
879/430030	Remboursements d'emprunts	6.988,27	6.800,00	7.180,00	
879/650010	Intérêts d'emprunts	3.372,66	3.110,00	2.830,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	<u>Service interne de prévention et de la protection du travail</u>				
879/430030	Remboursements d'emprunts	4.436,77	4.590,00	4.740,00	
879/650010	Intérêts d'emprunts	1.527,52	1.390,00	3.310,00	
	TOTAL D.O dette	727.584,30	732.450,00	699.060,00	
	TOTAL Hygiène et salubrité publique	2.723.059,92	2.724.524,00	1.543.883,00	1.117.427,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F939	<u>Logement et aménagement du territoire</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Habitations sociales et politique du logement</u>			
922/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	186,00	2.500,00	1.000,00
	TOTAL R.O prestations	186,00	2.500,00	1.000,00
	<u>R.O dette</u>			
	<u>Habitations sociales et politique du logement</u>			
922/410403	Remboursements par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	3.187.109,91	3.200.000,00	3.178.000,00
922/750800	Dividendes des sociétés d'habitations sociales		100,00	100,00
922/750801	Dividendes des sociétés de propriétés terriennes		2,00	2,00
922/751403	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	667.881,82	797.000,00	570.000,00
	TOTAL R.O dette	3.854.991,73	3.997.102,00	3.748.102,00
	TOTAL Logement et aménagement du territoire	3.855.177,73	3.999.602,00	3.749.102,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
F939	Logement et aménagement du territoire				
	<u>D.O transferts</u>				
	<u>Habitations sociales et politique du logement</u>				
922/640629	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	2.976,00	3.000,00		3.000,00
922/640800	Subsides aux agences immobilières sociales	125.000,00	125.000,00		125.000,00
922/640802	Aide aux initiatives communales en matière d'habitat permanent en campings et parcs résidentiels	107.500,00	100.000,00		100.000,00
	TOTAL D.O transferts	235.476,00	228.000,00		228.000,00
	<u>D.O dette</u>				
	<u>Habitations sociales et politique du logement</u>				
922/430039	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	53.915,84	86.670,00	96.050,00	
922/430048	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	3.537.378,76	3.379.320,00	2.875.700,00	
922/650039	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	46.457,43	66.500,00	92.860,00	
922/650042	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	823.081,69	775.670,00	746.740,00	
922/653080	Ristourne d'intérêts Prêts logement		1,00	1,00	
	TOTAL D.O dette	4.460.833,72	4.308.161,00	3.811.351,00	
	TOTAL Logement et aménagement du territoire	4.696.309,72	4.536.161,00	3.811.351,00	228.000,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	TOTAL	360.896.326,16	364.860.570,00	381.913.833,00

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
	TOTAL	366.438.628,82	384.992.669,00	374.566.163,00	8.708.700,00

RECAPITULATION ORDINAIRE

05		RECETTES ORDINAIRES			
	FONCTIONS	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	TOTAL
		000/60	000/61	000/62	000/63
F009	Général	50.000,00		850.000,00	900.000,00
F029	Fonds		39.432.832,00		39.432.832,00
F049	Impôts	100.000,00	141.640.694,00		141.740.694,00
F059	Assurances	100.000,00	345.000,00		445.000,00
F103	Autorités provinciales	10.550,00	487.000,00		497.550,00
F123	Administration générale	2.108.526,00	5.749.950,00	5.000,00	7.863.476,00
F129	Patrimoine privé	272.150,00		2.691.192,00	2.963.342,00
F139	Services généraux	456.275,00	24.790,00		481.065,00
F169	Etranger et calamité	5.050,00	50,00		5.100,00
F399	Sécurité et ordre public	1,00	2,00		3,00
F429	Communications routières	451.436,00	2,00		451.438,00
F449	Voies navigables - Hydraulique	3.000,00	1,00		3.001,00
F559	Industrie et énergie	105.050,00		7.864.581,00	7.969.631,00
F569	Tourisme	1.000,00	183.300,00		184.300,00
F699	Agriculture	111.126,00	10.025,00		121.151,00
F719	Enseignement : Affaires générales	2.408.657,00	7.387.417,00	100.600,00	9.896.674,00
F739	Enseignement secondaire	497.325,00	80.683.490,00		81.180.815,00
F749	Enseignement supérieur	323.320,00	35.975.865,00		36.299.185,00
F759	Enseignement pour handicapés	1.788.375,00	2.721.910,00		4.510.285,00
F760	Complexes de délassement	766.970,00			766.970,00
F761	Jeunesse	175.500,00	15.050,00		190.550,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	595.425,00	758.577,00		1.354.002,00
F769	Sports	52.026,00	306.290,00		358.316,00
F789	Arts	102.225,00	64.503,00		166.728,00
F869	Interventions sociales et famille	3.550,00	31.001,00	84.985,00	119.536,00
F872	Soins de santé	28.379.419,00	6.584.291,00	113.861,00	35.077.571,00
F879	Hygiène et salubrité publique	121.825,00	1,00	1,00	121.827,00
F939	Logement et aménagement du territoire	1.000,00		3.748.102,00	3.749.102,00
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	38.989.781,00	322.402.041,00	15.458.322,00	376.850.144,00

RECAPITULATION ORDINAIRE

05	DEPENSES ORDINAIRES					
	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOTAL	FONCTIONS
	000/70	000/71	000/72	000/7X	000/73	
F009	1.200.000,00	1.015.000,00		405.000,00	2.620.000,00	F009 Général
F019				660.630,00	660.630,00	F019 Dette générale
F049		1.000.000,00	425.000,00		1.425.000,00	F049 Impôts
F059	1.050.000,00	1.810.000,00			2.860.000,00	F059 Assurances
F103	1.845.342,00	965.350,00	208.231,00	46.090,00	3.065.013,00	F103 Autorités provinciales
F123	27.962.849,00	4.724.503,00	193.525,00	6.180.813,00	39.061.690,00	F123 Administration générale
F129		19.114,00			19.114,00	F129 Patrimoine privé
F139	13.675.831,00	5.073.170,00		868.730,00	19.617.731,00	F139 Services généraux
F169	220.270,00	325.573,00	674.789,00		1.220.632,00	F169 Etranger et calamité
F399	310.950,00	3.801,00	52.000,00		366.751,00	F399 Sécurité et ordre public
F429	4.423.670,00	374.206,00	1,00	241.600,00	5.039.477,00	F429 Communications routières
F449		500.000,00	17.500,00	471.830,00	989.330,00	F449 Voies navigables - Hydraulique
F529		1.250,00	102.559,00	113.090,00	216.899,00	F529 Économie, Commerce et artisanat
F559	1.043.620,00		1.296.574,00	3.391.470,00	5.731.664,00	F559 Industrie et énergie
F569	3.924.660,00		2.842.031,00	1.112.180,00	7.878.871,00	F569 Tourisme
F699	2.864.781,00	255.578,00	561.780,00	154.920,00	3.837.059,00	F699 Agriculture
F719	16.222.796,00	5.394.868,00	567.502,00	1.445.790,00	23.630.956,00	F719 Enseignement : Affaires générales
F739	97.882.601,00	6.481.562,00		2.779.890,00	107.144.053,00	F739 Enseignement secondaire
F749	37.430.245,00	2.506.471,00		1.523.280,00	41.459.996,00	F749 Enseignement supérieur
F759	6.367.420,00	443.952,00	50.001,00	115.560,00	6.976.933,00	F759 Enseignement pour handicapés
F760	3.156.260,00	840.001,00		270.140,00	4.266.401,00	F760 Complexes de délasserment
F761	1.882.530,00	455.100,00	88.631,00	138.290,00	2.564.551,00	F761 Jeunesse
F763	11.818.940,00	1.858.102,00	1.715.744,00	266.740,00	15.659.526,00	F763 Culture, loisirs et fêtes
F769	2.991.770,00	708.106,00	1.742.547,00	1.094.421,00	6.536.844,00	F769 Sports
F789	4.540.820,00	955.803,00	1.054.395,00	998.750,00	7.549.768,00	F789 Arts
F799		24.501,00	987.433,00	170.690,00	1.182.624,00	F799 Cultes et laïcité
F869	1.984.552,00	302.579,00	1.152.722,00	152.120,00	3.591.973,00	F869 Interventions sociales et famille
F872	42.770.733,00	7.728.368,00	4.102.734,00	1.698.881,00	56.300.716,00	F872 Soins de santé
F879	279.110,00	69.926,00	1.613.214,00	699.060,00	2.661.310,00	F879 Hygiène et salubrité publique
F939			228.000,00	3.811.351,00	4.039.351,00	F939 Logement et aménagement du territoire
	285.849.750,00	43.836.884,00	19.676.913,00	28.811.316,00	378.174.863,00	

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F009	Années antérieures	23.175.632,96	26.116.732,40	4.843.900,40
	Général	5.044.753,97	900.000,00	900.000,00
F029	Fonds	37.693.079,69	37.914.527,00	39.432.832,00
F049	Impôts	136.959.981,24	141.491.615,00	141.740.694,00
F059	Assurances	434.628,10	452.200,00	445.000,00
F069	Prélèvements			5.063.689,00
F103	Autorités provinciales	429.915,35	494.550,00	497.550,00
F123	Administration générale	7.187.793,89	7.354.956,00	7.863.476,00
F129	Patrimoine privé	2.483.665,44	2.736.984,00	2.963.342,00
F139	Services généraux	621.932,66	427.765,00	481.065,00
F169	Etranger et calamité	37.510,09	5.100,00	5.100,00
F399	Sécurité et ordre public		3,00	3,00
F429	Communications routières	412.511,52	412.002,00	451.438,00
F449	Voies navigables - Hydraulique	3.235,30	3.001,00	3.001,00
F559	Industrie et énergie	8.410.426,60	7.969.630,00	7.969.631,00
F569	Tourisme	196.777,98	184.300,00	184.300,00
F699	Agriculture	130.364,83	117.551,00	121.151,00
F719	Enseignement : Affaires générales	9.335.049,50	9.714.379,00	9.896.674,00
F739	Enseignement secondaire	74.167.110,29	75.249.520,00	81.180.815,00
F749	Enseignement supérieur	34.328.288,45	34.958.105,00	36.299.185,00
F759	Enseignement pour handicapés	4.120.970,31	4.136.705,00	4.510.285,00
F760	Complexes de délasserment	772.726,73	947.000,00	766.970,00
F761	Jeunesse	225.868,82	247.227,00	190.550,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	1.203.252,61	1.347.516,00	1.354.002,00
F769	Sports	325.287,40	309.171,00	358.316,00
F789	Arts	80.939,50	69.653,00	166.728,00
F869	Interventions sociales et famille	102.641,44	143.051,00	119.536,00
F872	Soins de santé	32.225.969,90	33.152.630,00	35.077.571,00
F879	Hygiène et salubrité publique	106.466,82	121.827,00	121.827,00
F939	Logement et aménagement du territoire	3.855.177,73	3.999.602,00	3.749.102,00
	TOTAL	384.071.959,12	390.977.302,40	386.757.733,40

SERVICE ORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009 obligatoire	BUDGET 2009 facultatif
F009	Années antérieures	1.268.819,04	1.140.733,00	1.000.000,00	
F019	Général	292.697,56	3.347.941,37	2.620.000,00	
F049	Dette générale	830.609,26	758.410,00	660.630,00	
F059	Impôts	470.214,18	425.000,00	1.425.000,00	
F069	Assurances	2.720.919,83	2.885.500,00	2.860.000,00	
F103	Prélèvements	18.836.390,00	21.439.034,00	5.100.000,00	
F123	Autorités provinciales	2.934.037,37	3.025.983,00	3.065.013,00	
F129	Administration générale	37.987.214,84	38.578.276,92	35.674.178,00	3.387.512,00
F139	Patrimoine privé	18.665,59	19.114,00	19.114,00	
F169	Services généraux	18.216.636,76	18.941.255,58	19.617.731,00	
F399	Etranger et calamité	764.594,24	1.279.509,00	442.776,00	777.856,00
F429	Sécurité et ordre public	317.769,42	356.573,00	366.751,00	
F449	Communications routières	4.830.512,76	4.961.087,00	5.039.477,00	
F529	Voies navigables - Hydraulique	918.201,73	934.360,00	989.330,00	
F559	Économie, Commerce et artisanat	216.176,21	217.119,00	164.340,00	52.559,00
F569	Industrie et énergie	5.781.000,92	5.586.864,00	5.731.664,00	
F699	Tourisme	7.323.204,99	7.668.351,00	7.758.871,00	120.000,00
F719	Agriculture	3.509.533,11	3.710.812,00	3.572.779,00	264.280,00
F739	Enseignement : Affaires générales	19.241.223,90	22.953.724,66	23.583.454,00	47.502,00
F749	Enseignement secondaire	97.891.145,23	100.464.708,86	107.144.053,00	
F759	Enseignement supérieur	40.078.973,05	39.860.976,03	41.459.996,00	
F760	Enseignement pour handicapés	6.410.937,59	6.657.557,00	6.976.933,00	
F761	Complexes de délasserment	3.791.548,03	4.112.601,00	4.266.401,00	
F763	Jeunesse	2.335.325,67	2.528.648,00	2.495.751,00	68.800,00
F769	Culture, loisirs et fêtes	16.074.021,80	16.545.045,89	14.500.982,00	1.158.544,00
F789	Sports	5.815.116,90	6.341.744,00	6.516.844,00	20.000,00
F799	Arts	5.089.329,89	5.699.777,00	7.043.273,00	506.495,00
F869	Cultes et laïcité	1.019.950,13	1.114.650,00	1.108.256,00	74.368,00
F872	Interventions sociales et famille	2.976.686,10	3.488.111,00	2.809.350,00	782.623,00
F879	Soins de santé	52.326.622,12	53.829.250,69	56.197.982,00	102.734,00
F939	Hygiène et salubrité publique	2.723.059,92	2.724.524,00	1.543.883,00	1.117.427,00
	Logement et aménagement du territoire	4.696.309,72	4.536.161,00	3.811.351,00	228.000,00
	TOTAL	367.707.447,86	386.133.402,00	375.566.163,00	8.708.700,00

RECETTES ORDINAIRES

TOTAUX exercice propre	38.989.781,00	322.402.041,00	15.458.322,00	376.850.144,00
Balance exercice propre	Excédent			
Exercices antérieurs	Recettes ordinaires Excédent		3.843.900,40	4.843.900,40
Totaux (Exercice propre et exercices antérieurs)	Recettes ordinaires			381.694.044,40
06 - Prélèvements	Total			5.063.689,00
Résultat général	Total général Boni		2.482.870,40	386.757.733,40

DEPENSES ORDINAIRES

285.849.750,00	43.836.884,00	19.676.913,00	28.811.316,00	378.174.863,00	TOTAUX exercice propre
Déficit			1.324.719,00		Balance exercice propre
Dépenses ordinaires Déficit				1.000.000,00	Exercices antérieurs
Dépenses ordinaires				379.174.863,00	Totaux (Exercice propre et antérieurs)
Total				5.100.000,00	06 - Prélèvements
Total général Mali				384.274.863,00	Résultat général

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Budget 2009

Service extraordinaire

TABLEAU DE SYNTHESE

Compte budgétaire de l'exercice 2007		
Droits constatés nets	50.256.876,10	
Dépenses engagées	50.625.249,54	
Résultats du compte	368.373,44-	

Budget 2008 après modifications					
		Crédits initiaux	Modifications budgétaires	Crédits modifiés	
Recettes		53.379.763,62	28.235.464,67-	25.144.298,95	
Dépenses		53.286.394,52	28.143.118,08-	25.143.276,44	
Résultat présumé		93.369,10	92.346,59-	1.022,51	

Budget 2009		
Recettes		61.067.661,49
Dépenses		61.060.723,98
Résultat présumé		6.937,51

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> <u>EXERCICES ANTERIEURS</u>			
764/151110/1999	Subsides pour travaux		2.955,54	
771/151110/2000	Subsides pour travaux		78.083,88	
736/170110/2001	Emprunts pour travaux	3.961,34		
741/151110/2001	Subsides pour travaux		142.423,53	
773/170130/2001	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	2.548,08		
871/151110/2001	Subsides pour travaux		293,56	
000/170190/2002	Emprunts pour dépenses d'exercices antérieurs	14.264,86		
137/151110/2002	Subsides pour travaux		2.584,36	
560/151140/2002	Subsides pour aménagements de complexes touristiques		15.493,73	
735/151110/2002	Subsides pour travaux		33.630,00	
741/151110/2002	Subsides pour travaux		27.147,46	
764/151110/2002	Subsides pour travaux		67.760,00	
421/151150/2003	Subsides pour travaux routiers		7.930,00	
560/170110/2003	Emprunts pour travaux	44.068,43		
735/170110/2003	Emprunts pour travaux	38.803,37		
760/151210/2003	Subsides de la Région wallonne pour travaux		210,00	
771/151210/2003	Subsides de la Région wallonne pour travaux		212,37	
771/170110/2003	Emprunts pour travaux	72.665,37	44.135,50	
773/170130/2003	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	3.978,90		
922/170153/2003	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	2.193,00		
000/170190/2004	Emprunts pour dépenses d'exercices antérieurs	43.287,98		
106/170110/2004	Emprunts pour travaux		736.855,20	
421/170113/2004	Emprunts pour travaux de voirie	10.555,52		
560/151240/2004	Subsides pour aménagement de complexes touristiques		16.942,68	
560/170110/2004	Emprunts pour travaux	7.239,29		13.621,45
621/170110/2004	Emprunts pour travaux	17.979,21		

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	<u><i>DEPENSES EXTRAORDINAIRES EXERCICES ANTERIEURS</i></u>			
000/662002/2006	Dépenses afférentes aux années antérieures	182.363,95		
000/662002/2007	Dépenses afférentes aux années antérieures		400.000,00	
000/690910/2007	Mali exercices antérieurs - BE		368.373,44	
000/096990/2008	Engagements reportés d'exercices antérieurs financés par emprunts à contracter - Pour mémoire			32.409.532,98
000/662002/2008	Dépenses afférentes aux années antérieures			200.000,00
	TOTAL A REPORTER AU TABLEAU RECAPITULATIF	182.363,95	768.373,44	32.609.532,98

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
700/170110/2004	Emprunts pour travaux	9.546,50		
735/151410/2004	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles		37.592,32	
735/170110/2004	Emprunts pour travaux	54.528,83	96.081,48	
741/151110/2004	Subsides pour travaux		100.010,00	
741/170110/2004	Emprunts pour travaux		208.789,77	
764/151210/2004	Subsides de la Région wallonne pour travaux		270.000,00	
771/151210/2004	Subsides de la Région wallonne pour travaux		164.698,79	
771/151210/2004	Subsides de la Région wallonne pour travaux		125.681,82	
771/151210/2004	Subsides de la Région wallonne pour travaux		65.790,99	
771/170110/2004	Emprunts pour travaux	1.763.559,61		
771/170110/2004	Emprunts pour travaux	336.675,08		
870/170110/2004	Emprunts pour travaux		61.173,70	
871/170120/2004	Emprunts pour équipement		8.151,77	7.057,90
872/170110/2004	Emprunts pour travaux	350.000,00		
922/170153/2004	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	21.085,73		
104/170110/2005	Emprunts pour travaux			757.762,00
106/170110/2005	Emprunts pour travaux		139.914,44	1.110.085,56
484/170114/2005	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	234.321,27		
560/151240/2005	Subsides pour aménagement de complexes touristiques		11.657,76	
621/170110/2005	Emprunts pour travaux	44.854,16		
700/151420/2005	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles		132.085,78	
700/170110/2005	Emprunts pour travaux	564.529,61	5.148,61	
706/170110/2005	Emprunts pour travaux			448.971,30
708/170110/2005	Emprunts pour travaux	183.127,30	37.503,03	
735/151210/2005	Subsides de la Région wallonne pour travaux		17.212,50	
735/170110/2005	Emprunts pour travaux	534.430,19	31.796,16	405,44

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
741/170110/2005	Emprunts pour travaux	2.289.336,60	33.810,89	
760/151210/2005	Subsides de la Région wallonne pour travaux		372.000,00	
760/170110/2005	Emprunts pour travaux	31.538,19	18.461,81	
767/151420/2005	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles		24.789,00	
771/151210/2005	Subsides de la Région wallonne pour travaux		9.675,25	
771/151210/2005	Subsides de la Région wallonne pour travaux		54.502,72	
771/151210/2005	Subsides de la Région wallonne pour travaux		84.085,29	
771/151410/2005	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles		173.172,52	
771/170110/2005	Emprunts pour travaux	67.961,51		
771/170110/2005	Emprunts pour travaux	442.690,47		427.213,66
771/170110/2005	Emprunts pour travaux	156.629,63	139.385,87	905.736,26
773/170130/2005	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	230.257,17		
790/170131/2005	Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne	54.639,58		
844/170152/2005	Emprunts pour prêts installation jeunes	33.462,00		
871/170110/2005	Emprunts pour travaux			191.045,90
871/170120/2005	Emprunts pour équipement	187.884,16		
922/170133/2005	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	500.000,00		
922/170153/2005	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	85.591,37		19.941,09
000/790300/2006	Résultat positif d'exercices antérieurs SE	25.418.180,55		
104/170120/2006	Emprunts pour équipement	53.255,82	128.256,77	131.049,45
106/151210/2006	Subsides de la Région wallonne pour travaux		744.320,00	
106/170110/2006	Emprunts pour travaux		103.294,17	15.980,64
137/170110/2006	Emprunts pour travaux	518.887,55	662.584,19	2.444,68
484/170114/2006	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains		165.700,00	
530/170171/2006	Emprunts pour libération de parts à la SPI+	750.000,00		
560/170110/2006	Emprunts pour travaux		44.561,96	101.486,45

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
560/170140/2006	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires	743.680,00		
621/170110/2006	Emprunts pour travaux		26.558,91	
621/170110/2006	Emprunts pour travaux	1.220,00		593.419,78
621/170110/2006	Emprunts pour travaux		17.000,00	
621/170110/2006	Emprunts pour travaux		47.500,00	
700/151420/2006	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles		54.994,72	
700/170110/2006	Emprunts pour travaux	148.761,44	467.871,35	37.071,40
703/170151/2006	Emprunts pour prêts d'études	100.250,00		
708/170110/2006	Emprunts pour travaux	2.671,20	372.708,70	28.513,33
735/151410/2006	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles		5.088,69	
735/170110/2006	Emprunts pour travaux	166.640,06	1.051.825,96	95.051,61
741/151210/2006	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1.632,55	
741/170110/2006	Emprunts pour travaux	13.315,77	275.598,91	429.157,67
741/170111/2006	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers	142.846,66	142.846,66	
752/170110/2006	Emprunts pour travaux	33.157,64		56.655,39
764/170110/2006	Emprunts pour travaux	9.138,78	156.565,28	564,27
767/170110/2006	Emprunts pour travaux		37.091,69	188,75
771/151210/2006	Subsides de la Région wallonne pour travaux		51.259,21	
771/170110/2006	Emprunts pour travaux	45.423,23		320.026,66
771/170110/2006	Emprunts pour travaux			55.436,21
771/170110/2006	Emprunts pour travaux		439.513,87	2.069.429,63
773/170130/2006	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	333.716,19		
790/170131/2006	Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne	84.791,05		
844/170152/2006	Emprunts pour prêts installation jeunes	97.405,91		
871/170110/2006	Emprunts pour travaux	13.056,18	219.038,59	
871/170110/2006	Emprunts pour travaux		35.825,74	101.500,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
871/170110/2006	Emprunts pour travaux	6.434,50		
871/170120/2006	Emprunts pour équipement			168.984,84
877/170132/2006	Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	151.211,91		
922/170133/2006	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	420.900,00	79.100,00	
922/170153/2006	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	1.096.386,11	100.481,11	12.158,04
101/170110/2007	Emprunts pour travaux			119.617,25
106/151210/2007	Subsides de la Région wallonne pour travaux		293.200,00	
106/170110/2007	Emprunts pour travaux			897.835,00
133/170110/2007	Emprunts pour travaux			165.000,00
137/170110/2007	Emprunts pour travaux		430.932,50	693.653,32
484/151230/2007	Subsides pour travaux d'amélioration des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		130.861,00	
484/170114/2007	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains			144.862,12
530/170171/2007	Emprunts pour libération de parts à la SPI+		750.000,00	
560/151210/2007	Subsides de la Région wallonne pour travaux		48.099,49	
560/170110/2007	Emprunts pour travaux		56.495,64	8.653,50
560/170140/2007	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires		500.000,00	
621/170110/2007	Emprunts pour travaux			105.687,59
621/170110/2007	Emprunts pour travaux			75.275,64
703/170151/2007	Emprunts pour prêts d'études		94.364,00	17.544,00
706/170110/2007	Emprunts pour travaux			1.160.000,00
708/170110/2007	Emprunts pour travaux		58.877,01	460.552,87
732/151210/2007	Subsides de la Région wallonne pour travaux		8.187,00	
732/170110/2007	Emprunts pour travaux		32.582,61	10.031,44
735/151210/2007	Subsides de la Région wallonne pour travaux		16.974,00	
735/151410/2007	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles		24.062,47	
735/170110/2007	Emprunts pour travaux		348.721,98	1.623.256,82

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
736/151210/2007	Subsides de la Région wallonne pour travaux		12.135,80	
741/151210/2007	Subsides de la Région wallonne pour travaux		15.468,00	
741/170110/2007	Emprunts pour travaux		29.692,18	454.567,51
741/170111/2007	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers			186.711,54
744/170110/2007	Emprunts pour travaux			60.336,89
752/151210/2007	Subsides de la Région wallonne pour travaux		2.925,00	
752/170110/2007	Emprunts pour travaux		113.625,58	32.257,68
760/170110/2007	Emprunts pour travaux			76.118,31
762/170110/2007	Emprunts pour travaux			181.304,18
763/170110/2007	Emprunts pour travaux			87.807,33
764/151210/2007	Subsides de la Région wallonne pour travaux		140.240,00	
764/170110/2007	Emprunts pour travaux			14.167,11
764/170110/2007	Emprunts pour travaux			97.275,81
767/151420/2007	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles		27.400,00	
771/151410/2007	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles		37.797,17	
771/170110/2007	Emprunts pour travaux			10.020,42
771/170110/2007	Emprunts pour travaux			207.655,84
771/170110/2007	Emprunts pour travaux			597.326,09
773/170130/2007	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés			140.424,65
790/170131/2007	Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne			45.219,24
844/170152/2007	Emprunts pour prêts installation jeunes			55.500,00
871/170110/2007	Emprunts pour travaux			82.217,69
871/170120/2007	Emprunts pour équipement			202.174,59
872/170110/2007	Emprunts pour travaux			266.779,85
872/170110/2007	Emprunts pour travaux			188.074,04
877/170132/2007	Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne			78.690,13

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
879/151210/2007	Subsides de la Région wallonne pour travaux		7.723,00	
922/170153/2007	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales		449.580,41	81.334,17
000/097910/2008	Boni présumé des années antérieures			1.022,51
101/170110/2008	Emprunts pour travaux			255.000,00
104/170110/2008	Emprunts pour travaux			1.000.000,00
104/170110/2008	Emprunts pour travaux			490.000,00
104/170120/2008	Emprunts pour équipement			1.780.000,00
106/170110/2008	Emprunts pour travaux			995.691,00
484/170114/2008	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains			450.000,00
530/170171/2008	Emprunts pour libération de parts à la SPI+			750.000,00
560/170110/2008	Emprunts pour travaux			214.000,00
560/170140/2008	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires			500.000,00
621/170110/2008	Emprunts pour travaux			32.000,00
621/170110/2008	Emprunts pour travaux			82.500,00
621/170110/2008	Emprunts pour travaux			45.000,00
703/170151/2008	Emprunts pour prêts d'études			150.000,00
708/170110/2008	Emprunts pour travaux			711.500,00
732/170110/2008	Emprunts pour travaux			177.000,00
735/170110/2008	Emprunts pour travaux			1.811.500,00
736/170110/2008	Emprunts pour travaux			133.000,00
741/170110/2008	Emprunts pour travaux			864.750,00
744/170110/2008	Emprunts pour travaux			80.000,00
752/170110/2008	Emprunts pour travaux			118.000,00
752/170110/2008	Emprunts pour travaux			80.700,00
760/170110/2008	Emprunts pour travaux			28.000,00
762/170110/2008	Emprunts pour travaux			70.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
764/170110/2008	Emprunts pour travaux			50.000,00
767/170110/2008	Emprunts pour travaux			237.500,00
771/170110/2008	Emprunts pour travaux			200.000,00
771/170110/2008	Emprunts pour travaux			504.000,00
773/170130/2008	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés			425.000,00
790/170131/2008	Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne			1.000.000,00
844/170152/2008	Emprunts pour prêts installation jeunes			150.000,00
871/170120/2008	Emprunts pour équipement			145.000,00
872/170110/2008	Emprunts pour travaux			32.000,00
872/170110/2008	Emprunts pour travaux			293.000,00
877/170132/2008	Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne			500.000,00
879/170110/2008	Emprunts pour travaux			75.500,00
922/170133/2008	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social			500.000,00
922/170153/2008	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales			750.000,00
	TOTAL A REPORTER AU TABLEAU RECAPITULATIF	38.789.524,86	12.660.993,95	32.410.555,49

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E009 000/761000	Général R.E investissements Recettes et dépenses générales Autres produits exceptionnels	57.617,99	100.000,00	80.000,00
	TOTAL R.E investissements	57.617,99	100.000,00	80.000,00
	TOTAL Général	57.617,99	100.000,00	80.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F009	Général			
	<u>D.E transferts</u>			
	<u>Recettes et dépenses générales</u>			
000/642190	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire		100.000,00	50.000,00
	TOTAL D.E transferts		100.000,00	50.000,00
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Recettes et dépenses générales</u>			
000/662100	Dépenses accidentelles ou imprévues	244.036,29	150.000,00	125.000,00
	TOTAL D.E investissements	244.036,29	150.000,00	125.000,00
	TOTAL Général	244.036,29	250.000,00	175.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E059 050/761030	<u>Assurances</u> <u>R.E transferts</u> <u>Assurances</u> Capitaux reçus à titre de dédommagement	13.253,74	600.000,00	600.000,00
	TOTAL R.E transferts	13.253,74	600.000,00	600.000,00
	TOTAL Assurances	13.253,74	600.000,00	600.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E059	<u>Assurances</u>			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Assurances</u>			
050/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	56.054,58	400.000,00	400.000,00
050/230000	Machines, matériel - acquisition	34.403,64	200.000,00	200.000,00
	TOTAL D.E investissements	90.458,22	600.000,00	600.000,00
	TOTAL Assurances	90.458,22	600.000,00	600.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E069	Prélèvements			
	<u>Prélèvement sur BO - recettes</u>			
	<u>Prélèvements</u>			
060/781000	Transfert du budget ordinaire	7.040.104,00	8.517.501,00	5.100.000,00
060/781010	Prélèvement du budget ordinaire, en vue de l'acquisition de matériel à mettre à disposition des services d'incendie, en partenariat avec la Région wallonne	1.796.286,00	556.121,00	
060/781030	Prélèvement sur le fonds créé pour la mise en oeuvre des actions prioritaires de la déclaration de politique générale			4.775.001,00
	TOTAL Prélèvement sur BO - recettes	8.836.390,00	9.073.622,00	9.875.001,00
	TOTAL Prélèvements	8.836.390,00	9.073.622,00	9.875.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E069	Prélèvements			

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E103 101/170110	<u>Autorités provinciales</u> <u>R.E dette</u> <u>Autorités provinciales</u> Emprunts pour travaux			165.000,00
	TOTAL R.E dette			165.000,00
	TOTAL Autorités provinciales			165.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E103 101/221010	Autorités provinciales <u>D.E investissements</u> <u>Autorités provinciales</u> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	119.617,25	255.000,00	165.001,00
	TOTAL D.E investissements	119.617,25	255.000,00	165.001,00
	TOTAL Autorités provinciales	119.617,25	255.000,00	165.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E123	<u>Administration générale</u>			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Administration générale</u>			
104/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux			15.000,00
104/151700	Subsides d'investissement du secteur privé		3.125,00	100.000,00
	<u>Administration centrale provinciale</u>			
104/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		860.000,00	107.000,00
	<u>Institut de formation des agents des services publics</u>			
106/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	293.200,00	150.000,00	100.000,00
	TOTAL R.E transferts	293.200,00	1.013.125,00	322.000,00
	<u>R.E investissements</u>			
	<u>Administration générale</u>			
104/230020	Revente d'autres machines et matériel	300,00	2.000,00	2.000,00
104/240020	Revente de mobilier		2.000,00	2.000,00
104/240120	Revente de matériel de bureau	200,00	500,00	500,00
104/241020	Revente de véhicules provinciaux	41.765,00	10.000,00	10.000,00
	TOTAL R.E investissements	42.265,00	14.500,00	14.500,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E123	<u>Administration générale</u>			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Administration générale</u>			
104/230000	Machines, matériel - acquisition	838.811,87	1.195.000,00	1.000.000,00
104/240000	Mobilier - acquisition	461.736,05	680.000,00	275.000,00
104/240100	Machines de bureau - acquisition	96.534,28	100.000,00	100.000,00
104/241000	Matériel roulant - acquisition	626.338,20	600.000,00	1.460.000,00
104/244300	Matériel de cuisine - acquisition	132.166,60	75.000,00	75.000,00
104/270105	Travaux d'intérêt général		1.150.001,00	1.350.002,00
	<u>Administration centrale provinciale</u>			
104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.350.000,00	389.000,00
	<u>Service de la communication et du protocole</u>			
104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		13.000,00	10.000,00
	<u>Institut de formation des agents des services publics</u>			
106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.053.465,00	1.145.691,00	500.000,00
	TOTAL D.E investissements	3.209.052,00	6.308.692,00	5.159.002,00
	TOTAL Administration générale	3.209.052,00	6.308.692,00	5.159.002,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
104/170120	<u>R.E dette</u> <u>Administration générale</u> Emprunts pour équipement			100.000,00
104/170110	<u>Administration centrale provinciale</u> Emprunts pour travaux			282.000,00
	TOTAL R.E dette			382.000,00
	TOTAL Administration générale	335.465,00	1.027.625,00	718.500,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F129 124/220020	Patrimoine privé R.E investissements Patrimoine Vente de biens immobiliers	2.400,00	25,00	25,00
	TOTAL R.E investissements	2.400,00	25,00	25,00
	TOTAL Patrimoine privé	2.400,00	25,00	25,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E129	Patrimoine privé			

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E139	<u>Services généraux</u>			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Service informatique central</u>			
139/151420	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	27.400,00	12.100,00	
	TOTAL R.E transferts	27.400,00	12.100,00	
	<u>R.E investissements</u>			
	<u>Cellule de coordination Intranet</u>			
139/231020	Matériel informatique - vente		25,00	
	<u>Service informatique central</u>			
139/231020	Matériel informatique - vente			25,00
	TOTAL R.E investissements		25,00	25,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E139	<u>Services généraux</u>			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Archives provinciales</u>			
133/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	165.000,00		10.000,00
	<u>Service des Bâtiments</u>			
137/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		20.001,00	50.001,00
137/231000	Matériel informatique - acquisition	68.527,14		
137/270105	Travaux d'intérêt général	1.129.208,29		
	<u>Service informatique central</u>			
139/231000	Matériel informatique - acquisition	1.116.984,86	1.067.326,00	532.250,00
	TOTAL D.E investissements	2.479.720,29	1.087.327,00	592.251,00
	TOTAL Services généraux	2.479.720,29	1.087.327,00	592.251,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
137/170110	<p>R.E dette</p> <p><u>Service des Bâtiments</u></p> <p>Emprunts pour travaux</p>			50.000,00
	TOTAL R.E dette			50.000,00
	TOTAL Services généraux	27.400,00	12.125,00	50.025,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E399	Sécurité et ordre public			

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E399	Sécurité et ordre public			
	<u>D.E transferts</u>			
	<u>Services régionaux d'incendie</u>			
351/262500	Subsides aux services régionaux d'incendie, en partenariat avec la Région wallonne		142.105,41	
	TOTAL D.E transferts		142.105,41	
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Services régionaux d'incendie</u>			
351/230000	Machines, matériel - acquisition	1.796.286,00	414.015,59	
	TOTAL D.E investissements	1.796.286,00	414.015,59	
	TOTAL Sécurité et ordre public	1.796.286,00	556.121,00	

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F429	<u>Communications routières</u>			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Voirie</u>			
421/151250	Subsides de la Région wallonne pour travaux routiers		1,00	1,00
421/761005	Participations communales dans les frais de travaux routiers		1,00	1,00
	TOTAL R.E transferts		2,00	2,00
	<u>R.E investissements</u>			
	<u>Voirie</u>			
421/224020	Vente d'anciennes assiettes et d'excédents de voirie		1,00	1,00
	TOTAL R.E investissements		1,00	1,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F429	<u>Communications routières</u>			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Service Technique provincial</u>			
420/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	10.000,00	27.000,00	15.000,00
	<u>Voirie</u>			
421/224010	Travaux d'élargissement et d'amélioration des routes provinciales		1,00	100.000,00
	TOTAL D.E investissements	10.000,00	27.001,00	115.000,00
	TOTAL Communications routières	10.000,00	27.001,00	115.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
421/170113	R.E dette Voirie Emprunts pour travaux de voirie			100.000,00
	TOTAL R.E dette			100.000,00
	TOTAL Communications routières		3,00	100.003,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F449	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Cours d'eau non navigables</u>			
484/151230	Subsides pour travaux d'amélioration des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	193.816,00	1,00	1,00
484/761006	Participations communales dans les frais de travaux d'amélioration des cours d'eau non navigables, y compris ceux réalisés dans le cadre d'un remboursement rural		1,00	1,00
484/761009	Participations de tiers dans les frais de travaux d'amélioration des cours d'eau non navigables		1,00	1,00
	TOTAL R.E transferts	193.816,00	3,00	3,00
	<u>R.E investissements</u>			
	<u>Cours d'eau non navigables</u>			
484/226020	Cours et plans d'eau - vente		1,00	1,00
	TOTAL R.E investissements		1,00	1,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F449	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<u>D.E transferts</u>			
	<u>Cours d'eau non navigables</u>			
484/262431	Subsides aux communes pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau non navigables en vue d'éviter les inondations			500.000,00
	TOTAL D.E transferts			500.000,00
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Cours d'eau non navigables</u>			
484/226000	Cours et plans d'eau - acquisition de terrains		1,00	1,00
484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	146.425,13	450.000,00	500.000,00
	TOTAL D.E investissements	146.425,13	450.001,00	500.001,00
	TOTAL Voies navigables - Hydraulique	146.425,13	450.001,00	1.000.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
484/170114	<p>R.E dette</p> <p><u>Cours d'eau non navigables</u></p> <p>Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains</p>			500.000,00
	TOTAL R.E dette			500.000,00
	TOTAL Voies navigables - Hydraulique	193.816,00	4,00	500.004,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E559 530/170171	Industrie et énergie <u>R.E dette</u> <u>Société "Services-Promotions-Initiatives"</u> Emprunts pour libération de parts à la SPI+			750.000,00
	TOTAL R.E dette			750.000,00
	TOTAL Industrie et énergie			750.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E559	Industrie et énergie			
	<u>D.E dette</u>			
	<u>Société "Services-Promotions-Initiatives"</u>			
530/280000	Libération de parts B au capital de la SPI+			750.000,00
	<u>Industrie et énergie</u>			
530/280000	Libération de parts B au capital de la SPI+	750.000,00	750.000,00	
	TOTAL D.E dette	750.000,00	750.000,00	750.000,00
	TOTAL Industrie et énergie	750.000,00	750.000,00	750.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E569	Tourisme			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Tourisme</u>			
560/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	48.099,49	1,00	3.750,00
	TOTAL R.E transferts	48.099,49	1,00	3.750,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Tourisme</u>			
560/170110	Emprunts pour travaux			276.250,00
560/170140	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires			500.000,00
	TOTAL R.E dette			776.250,00
	TOTAL Tourisme	48.099,49	1,00	780.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E569	Tourisme			
	<u>D.E transferts</u>			
	Tourisme			
560/262460	Subsides pour équipement touristique	500.000,00	500.000,00	500.000,00
	TOTAL D.E transferts	500.000,00	500.000,00	500.000,00
	<u>D.E investissements</u>			
	Tourisme			
560/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	68.953,00	221.000,00	280.001,00
	TOTAL D.E investissements	68.953,00	221.000,00	280.001,00
	TOTAL Tourisme	568.953,00	721.000,00	780.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E699	Agriculture			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Ferme d'expérimentation de la La Haye - Jevoumont</u>			
621/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	1,00
	TOTAL R.E transferts		1,00	1,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Station d'analyses agricoles</u>			
621/170110	Emprunts pour travaux			50.000,00
	TOTAL R.E dette			50.000,00
	TOTAL Agriculture		1,00	50.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E699	Agriculture			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Direction générale des services agricoles</u>			
621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	109.824,66	45.000,00	
	<u>Station d'analyses agricoles</u>			
621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		82.500,00	50.000,00
	<u>Ferme d'expérimentation de la La Haye - Jevoumont</u>			
621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	75.275,64	32.000,00	1,00
	TOTAL D.E investissements	185.100,30	159.500,00	50.001,00
	TOTAL Agriculture	185.100,30	159.500,00	50.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F719	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Enseignement - Affaires générales</u>			
700/151220	Subsides d'équipements de la Région Wallonne		1,00	576.000,00
700/151420	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	241.388,79	1.200.000,00	576.000,00
700/151520	Subsides européens d'équipements		1,00	1,00
	<u>Centres Psycho-médico-sociaux</u>			
706/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	1,00
	<u>Internats</u>			
708/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	8.187,00	47.000,00	48.850,00
	TOTAL R.E transferts	249.575,79	1.247.003,00	1.200.852,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Enseignement - Affaires générales</u>			
700/170110	Emprunts pour travaux			1.000.000,00
	<u>Prêts d'études</u>			
703/170151	Emprunts pour prêts d'études			150.000,00
	<u>Centres Psycho-médico-sociaux</u>			
706/170110	Emprunts pour travaux			45.500,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F719	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Enseignement - Affaires générales</u>			
700/244200	Equipement didactique - acquisition	374.643,15	1.440.000,00	1.440.000,00
700/270102	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'attribution de marchés destinés au rafraîchissement de la peinture de locaux scolaires	167.376,10	750.000,00	750.000,00
700/270103	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'attribution de marchés de travaux de sécurité dans les locaux scolaires	113.421,42	250.000,00	250.000,00
	<u>Direction générale et inspection EPL</u>			
701/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement			8.000,00
701/244200	Equipement didactique - acquisition	513.017,48	492.980,00	700.000,00
	<u>Centres Psycho-médico-sociaux</u>			
706/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.160.000,00	24.000,00	45.501,00
	<u>Internats</u>			
708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	518.429,88	758.502,00	424.505,00
	TOTAL D.E investissements	2.846.888,03	3.715.482,00	3.618.006,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
708/170110	Internats Emprunts pour travaux			375.650,00
	TOTAL R.E dette			1.571.150,00
	TOTAL Enseignement : Affaires générales	249.575,79	1.247.003,00	2.772.002,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
703/292100	<p>D.E dette</p> <p><u>Prêts d'études</u></p> <p>Prêts d'études</p>	111.908,00	150.000,00	150.000,00
	TOTAL D.E dette	111.908,00	150.000,00	150.000,00
	TOTAL Enseignement : Affaires générales	2.958.796,03	3.865.482,00	3.768.006,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F739	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>			
732/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		117.000,00	4.850,00
732/151410	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	6.989,25		
	<u>Enseignement secondaire</u>			
735/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	34.186,50	139.500,00	69.300,00
735/151300	Intervention du Fonds des Bâtiments scolaires provinciaux et communaux		25,00	25,00
735/151410	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	75.071,54	1,00	1,00
735/151700	Subsides d'investissement du secteur privé		1,00	1,00
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>			
736/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	9.450,00	1,00	1,00
736/151410	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles		58.200,00	1,00
	TOTAL R.E transferts	125.697,29	314.728,00	74.179,00
	<u>R.E investissements</u>			
	<u>Enseignement secondaire</u>			
735/220020	Vente de biens immobiliers	660.000,00	1,00	1,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
<u>F739</u>	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>			
732/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	42.614,05	294.000,00	199.500,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.980.943,12	1.951.002,00	2.474.009,00
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>			
736/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	38.404,67	230.000,00	65.402,00
	TOTAL D.E investissements	2.061.961,84	2.475.002,00	2.738.911,00
	TOTAL Enseignement secondaire	2.061.961,84	2.475.002,00	2.738.911,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
735/221020	Constructions - vente		1.000,00	1.000,00
	TOTAL R.E investissements	660.000,00	1.001,00	1.001,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>			
732/170110	Emprunts pour travaux			194.650,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
735/170110	Emprunts pour travaux			2.404.700,00
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>			
736/170110	Emprunts pour travaux			30.000,00
	TOTAL R.E dette			2.629.350,00
	TOTAL Enseignement secondaire	785.697,29	315.729,00	2.704.530,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F749	Enseignement supérieur			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Enseignement supérieur non universitaire</u>			
741/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	15.468,00	61.250,00	30.000,00
741/151410	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	4.826,88	1,00	1,00
	<u>Enseignement supérieur de promotion sociale</u>			
744/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	1,00
	TOTAL R.E transferts	20.294,88	61.252,00	30.002,00
	<u>R.E investissements</u>			
	<u>Enseignement supérieur non universitaire</u>			
741/220020	Vente de biens immobiliers	680.000,00		
741/221020	Constructions - vente		1,00	1,00
	TOTAL R.E investissements	680.000,00	1,00	1,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Enseignement supérieur non universitaire</u>			
741/170110	Emprunts pour travaux			372.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F749	Enseignement supérieur			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Enseignement supérieur non universitaire</u>			
741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	660.259,30	926.000,00	402.004,00
	<u>Enseignement supérieur de promotion sociale</u>			
744/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	60.669,06	80.000,00	160.000,00
	TOTAL D.E investissements	720.928,36	1.006.000,00	562.004,00
	TOTAL Enseignement supérieur	720.928,36	1.006.000,00	562.004,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
744/170110	Enseignement supérieur de promotion sociale Emprunts pour travaux			160.000,00
	TOTAL R.E dette			532.000,00
	TOTAL Enseignement supérieur	700.294,88	61.253,00	562.003,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E759	<u>Enseignement pour handicapés</u>			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</u>			
752/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	2.925,00		
	<u>Centre de réadaptation au travail</u>			
752/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux			9.000,00
	TOTAL R.E transferts	2.925,00		9.000,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</u>			
752/170111	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers			96.500,00
	<u>Centre de réadaptation au travail</u>			
752/170110	Emprunts pour travaux			39.500,00
	TOTAL R.E dette			136.000,00
	TOTAL Enseignement pour handicapés	2.925,00		145.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F759	Enseignement pour handicapés			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</u>			
752/220000	Terrains - acquisition			3.000,00
752/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	145.883,26	118.000,00	93.500,00
	<u>Centre de réadaptation au travail</u>			
752/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		80.700,00	119.501,00
	TOTAL D.E investissements	145.883,26	198.700,00	216.001,00
	TOTAL Enseignement pour handicapés	145.883,26	198.700,00	216.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E760	<u>Complexes de délasserement</u>			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Domaine provincial de Wégimont</u>			
760/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		12.000,00	6.000,00
760/151410	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles			15.000,00
	TOTAL R.E transferts		12.000,00	21.000,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Domaine provincial de Wégimont</u>			
760/170110	Emprunts pour travaux			48.000,00
	TOTAL R.E dette			48.000,00
	TOTAL Complexes de délasserement		12.000,00	69.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E760 760/221010	Complexes de délasserment <u>D.E investissements</u> <u>Domaine provincial de Wégimont</u> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	94.580,12	240.001,00	69.001,00
	TOTAL D.E investissements	94.580,12	240.001,00	69.001,00
	TOTAL Complexes de délasserment	94.580,12	240.001,00	69.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E761 761/151210	Jeunesse <u>R.E transferts</u> <u>Service provincial de la jeunesse</u> Subsides de la Région wallonne pour travaux			12.000,00
	TOTAL R.E transferts			12.000,00
761/170110	<u>R.E dette</u> <u>Service provincial de la jeunesse</u> Emprunts pour travaux			42.000,00
	TOTAL R.E dette			42.000,00
	TOTAL Jeunesse			54.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E761 761/221010	Jeunesse <u>D.E investissements</u> <u>Service provincial de la jeunesse</u> Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	17.370,87	25.000,00	54.001,00
	TOTAL D.E investissements	17.370,87	25.000,00	54.001,00
	TOTAL Jeunesse	17.370,87	25.000,00	54.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E763	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</u>			
767/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	1,00
767/151420	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles		1,00	1,00
	TOTAL R.E transferts		2,00	2,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</u>			
767/170110	Emprunts pour travaux			200.000,00
	TOTAL R.E dette			200.000,00
	TOTAL Culture, loisirs et fêtes		2,00	200.002,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E763	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Service des Affaires Culturelles</u>			
762/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	181.304,18	70.000,00	
	<u>Culture et loisirs</u>			
762/242000	Patrimoine artistique - acquisition	29.820,00	30.000,00	30.000,00
	<u>Service des expositions</u>			
763/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	88.024,03		
	<u>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</u>			
767/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		237.500,00	200.000,00
	TOTAL D.E investissements	299.148,21	337.500,00	230.000,00
	TOTAL Culture, loisirs et fêtes	299.148,21	337.500,00	230.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E769	Sports			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Service des sports</u>			
764/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	1,00
	<u>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</u>			
764/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	140.240,00	1,00	420.000,00
	<u>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>			
764/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux			96.000,00
	<u>Centre de formation de tennis de table</u>			
764/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	1,00
764/151700	Subsides d'investissement du secteur privé		1,00	1,00
	<u>Centre de formation de tennis</u>			
764/151200	Subsides d'investissement en capital de la Région wallonne			1.300.000,00
	TOTAL R.E transferts	140.240,00	4,00	1.816.003,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</u>			
764/170110	Emprunts pour travaux			160.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E769	Sports			
	<u>D.E transferts</u>			
	<u>Centre Nautique de Seraing</u>			
764/262491	Subside à la Ville de Seraing pour la rénovation du Centre Olympique provincial de Natation de Seraing			1.500.000,00
	<u>Sports</u>			
764/262492	Subsides pour équipement au Golf de Bernalmont			90.000,00
	TOTAL D.E transferts			1.590.000,00
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Service des sports</u>			
764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		50.000,00	
	<u>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</u>			
764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	14.167,11	25.001,00	580.001,00
	<u>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>			
764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	97.275,81	20.001,00	195.000,00
	<u>Centre de formation de tennis de table</u>			
764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		25.000,00	20.000,00
	<u>Centre Nautique de Seraing</u>			
764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1,00	

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
764/170110	<u>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u> Emprunts pour travaux			119.000,00
	TOTAL R.E dette			279.000,00
	TOTAL Sports	140.240,00	4,00	2.095.003,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
764/221000	<p><u>Centre de formation de tennis</u> Constructions - acquisition</p>			2.000.000,00
	TOTAL D.E investissements	111.442,92	120.003,00	2.795.001,00
	TOTAL Sports	111.442,92	120.003,00	4.385.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F789	Arts			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Musée de la Vie wallonne</u>			
771/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	1,00
771/151410	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	37.797,17	1,00	1,00
771/151500	Subsides européens pour travaux		1,00	1,00
	<u>Château de Jehay</u>			
771/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	3.000,00
771/151410	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles			91.000,00
	<u>Église Saint-Antoine</u>			
771/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	1,00
	TOTAL R.E transferts	37.797,17	5,00	94.004,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Musée de la Vie wallonne</u>			
771/170110	Emprunts pour travaux			159.000,00
	<u>Château de Jehay</u>			
771/170110	Emprunts pour travaux			471.000,00
	<u>Église Saint-Antoine</u>			
771/170110	Emprunts pour travaux			30.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E789	Arts			
	<u>D.E transferts</u>			
	<u>Édifices classés</u>			
773/262410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat	109.759,97	350.000,00	350.000,00
773/262411	Participation aux frais de restauration de l'Emulation			470.000,00
773/262412	Intervention provinciale dans le cadre de la réhabilitation des Bains de la Sauvenière			625.000,00
773/262440	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées	30.664,68	75.000,00	75.000,00
	TOTAL D.E transferts	140.424,65	425.000,00	1.520.000,00
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Musée de la Vie wallonne</u>			
771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	626.923,18	200.000,00	159.000,00
771/230000	Machines, matériel - acquisition	30.165,56		
771/242000	Patrimoine artistique - acquisition	24.510,83	5.000,00	5.000,00
	<u>Château de Jehay</u>			
771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	207.655,84	504.002,00	565.007,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
773/170130	<p><u>Édifices classés</u> Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés</p>			895.000,00
	TOTAL R.E dette			1.555.000,00
	TOTAL Arts	37.797,17	5,00	1.649.004,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
771/221010	<p>Église Saint-Antoine Constructions - gros entretien, frais d'aménagement</p>	10.020,42		30.000,00
	TOTAL D.E investissements	899.275,83	709.002,00	759.007,00
	TOTAL Arts	1.039.700,48	1.134.002,00	2.279.007,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F799 790/170131	Cultes et laïcité R.E dette Cultes Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne			200.000,00
	TOTAL R.E dette			200.000,00
	TOTAL Cultes et laïcité			200.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F799	<u>Cultes et laïcité</u>			
	<u>D.E transferts</u>			
	<u>Cultes</u>			
790/262420	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne	38.144,07	100.000,00	100.000,00
790/262450	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne	7.075,17	100.000,00	100.000,00
	TOTAL D.E transferts	45.219,24	200.000,00	200.000,00
	TOTAL Cultes et laïcité	45.219,24	200.000,00	200.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E869	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Maison du social</u>			
840/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		14.400,00	6.000,00
	TOTAL R.E transferts		14.400,00	6.000,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Maison du social</u>			
840/170110	Emprunts pour travaux			380.000,00
	<u>La famille</u>			
844/170152	Emprunts pour prêts installation jeunes	20.000,00		150.000,00
	TOTAL R.E dette	20.000,00		530.000,00
	TOTAL Interventions sociales et famille	20.000,00	14.400,00	536.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E869	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Maison du social</u>			
840/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		48.000,00	386.001,00
	TOTAL D.E investissements		48.000,00	386.001,00
	<u>D.E dette</u>			
	<u>La famille</u>			
844/292200	Prêts installation jeunes	75.500,00	150.000,00	150.000,00
	TOTAL D.E dette	75.500,00	150.000,00	150.000,00
	TOTAL Interventions sociales et famille	75.500,00	198.000,00	536.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E872	Soins de santé			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Laboratoires</u>			
871/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	1,00
	<u>Dépistage mobile</u>			
871/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux			615.000,00
	<u>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</u>			
872/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	67.500,00
	<u>Maison de soins psychiatriques</u>			
872/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1,00	1,00
	TOTAL R.E transferts		3,00	682.502,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Direction générale des services santé et environnement</u>			
870/170110	Emprunts pour travaux			50.000,00
	<u>Laboratoires</u>			
871/288020	Récupération de cautionnements versés en numéraire			2.000,00
	<u>Dépistage mobile</u>			
871/170110	Emprunts pour travaux			360.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E872	Soins de santé			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Direction générale des services santé et environnement</u>			
870/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		25.000,00	50.000,00
	<u>Laboratoires</u>			
871/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	82.217,69		
871/230000	Machines, matériel - acquisition	202.174,59	145.000,00	
	<u>Service de la qualité de la vie</u>			
871/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		15.500,00	
	<u>Promotion de la santé à l'école</u>			
871/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement			7.000,00
	<u>Dépistage mobile</u>			
871/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement			975.000,00
	<u>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</u>			
872/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	266.779,85	293.000,00	1.225.001,00
	<u>Maison de soins psychiatriques</u>			
872/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	188.074,04	32.000,00	
	TOTAL D.E investissements	739.246,17	510.500,00	2.257.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
872/170110	<p>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</p> <p>Emprunts pour travaux</p>			1.157.500,00
	TOTAL R.E dette			1.569.500,00
	TOTAL Soins de santé		3,00	2.252.002,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
871/288000	<p>D.E dette</p> <p>Laboratoires</p> <p>Cautionnements versés en numéraires</p>			2.000,00
872/280400	<p>Fondation Tadam</p> <p>Participations, actions et parts - Acquisition</p>		1.000,00	
	TOTAL D.E dette		1.000,00	2.000,00
	TOTAL Soins de santé	739.246,17	511.500,00	2.259.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E879	Hygiène et salubrité publique			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Service interne de prévention et de la protection du travail</u>			
879/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	7.723,20	19.500,00	1,00
	TOTAL R.E transferts	7.723,20	19.500,00	1,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Traitement des eaux usées</u>			
877/170132	Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne			500.000,00
	TOTAL R.E dette			500.000,00
	TOTAL Hygiène et salubrité publique	7.723,20	19.500,00	500.001,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
E879	Hygiène et salubrité publique			
	<u>D.E transferts</u>			
	<u>Traitement des eaux usées</u>			
877/262430	Subsides pour participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement, en partenariat avec la Région wallonne	78.690,13	500.000,00	500.000,00
	TOTAL D.E transferts	78.690,13	500.000,00	500.000,00
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Maison de la qualité de la vie</u>			
879/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		95.000,00	
	<u>Service interne de prévention et de la protection du travail</u>			
879/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	48.000,00		18.000,00
	TOTAL D.E investissements	48.000,00	95.000,00	18.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
878/280400	<p>D.E dette</p> <p><u>Intercommunale centre funéraire de Liège et environs</u></p> <p>Participations, actions et parts - Acquisition</p>		1.053.722,00	
	TOTAL D.E dette		1.053.722,00	
	TOTAL Hygiène et salubrité publique	126.690,13	1.648.722,00	518.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F939	Logement et aménagement du territoire			
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Habitations sociales et politique du logement</u>			
922/170133	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social			500.000,00
922/170153	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	8.655,69		750.000,00
	TOTAL R.E dette	8.655,69		1.250.000,00
	TOTAL Logement et aménagement du territoire	8.655,69		1.250.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F939	Logement et aménagement du territoire			
	<u>D.E transferts</u>			
	<u>Habitations sociales et politique du logement</u>			
922/262470	Subsides pour participation provinciale dans l'aide au logement social	500.000,00	500.000,00	500.000,00
	TOTAL D.E transferts	500.000,00	500.000,00	500.000,00
	<u>D.E dette</u>			
	<u>Habitations sociales et politique du logement</u>			
922/280710	Libération de capital au Foyer malmédien s.c.		349,00	
922/292300	Prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	539.570,27	750.000,00	750.000,00
	TOTAL D.E dette	539.570,27	750.349,00	750.000,00
	TOTAL Logement et aménagement du territoire	1.039.570,27	1.250.349,00	1.250.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	TOTAL	11.467.351,24	12.483.305,00	28.657.106,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	TOTAL	19.075.686,38	24.374.903,00	28.451.191,00

RECAPITULATION EXTRAORDINAIRE

05		RECETTES EXTRAORDINAIRES			
	FONCTIONS	TRANSFERTS	INVESTISSEMENTS	DETTE	TOTAL
		000/80	000/81	000/82	000/83
F009	Général		80.000,00		80.000,00
F059	Assurances	600.000,00			600.000,00
F103	Autorités provinciales			165.000,00	165.000,00
F123	Administration générale	322.000,00	14.500,00	382.000,00	718.500,00
F129	Patrimoine privé		25,00		25,00
F139	Services généraux		25,00	50.000,00	50.025,00
F429	Communications routières	2,00	1,00	100.000,00	100.003,00
F449	Voies navigables - Hydraulique	3,00	1,00	500.000,00	500.004,00
F559	Industrie et énergie			750.000,00	750.000,00
F569	Tourisme	3.750,00		776.250,00	780.000,00
F699	Agriculture	1,00		50.000,00	50.001,00
F719	Enseignement : Affaires générales	1.200.852,00		1.571.150,00	2.772.002,00
F739	Enseignement secondaire	74.179,00	1.001,00	2.629.350,00	2.704.530,00
F749	Enseignement supérieur	30.002,00	1,00	532.000,00	562.003,00
F759	Enseignement pour handicapés	9.000,00		136.000,00	145.000,00
F760	Complexes de délasserment	21.000,00		48.000,00	69.000,00
F761	Jeunesse	12.000,00		42.000,00	54.000,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	2,00		200.000,00	200.002,00
F769	Sports	1.816.003,00		279.000,00	2.095.003,00
F789	Arts	94.004,00		1.555.000,00	1.649.004,00
F799	Cultes et laïcité			200.000,00	200.000,00
F869	Interventions sociales et famille	6.000,00		530.000,00	536.000,00
F872	Soins de santé	682.502,00		1.569.500,00	2.252.002,00
F879	Hygiène et salubrité publique	1,00		500.000,00	500.001,00
F939	Logement et aménagement du territoire			1.250.000,00	1.250.000,00
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	4.871.301,00	95.554,00	13.815.250,00	18.782.105,00

RECAPITULATION EXTRAORDINAIRE

05	DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
	TRANSFERTS	INVESTISSEMENTS	DETTE	TOTAL	FONCTIONS
	000/90	000/91	000/92	000/93	
F009	50.000,00	125.000,00		175.000,00	F009 Général
F059		600.000,00		600.000,00	F059 Assurances
F103		165.001,00		165.001,00	F103 Autorités provinciales
F123		5.159.002,00		5.159.002,00	F123 Administration générale
F139		592.251,00		592.251,00	F139 Services généraux
F399					F399 Sécurité et ordre public
F429		115.000,00		115.000,00	F429 Communications routières
F449	500.000,00	500.001,00		1.000.001,00	F449 Voies navigables - Hydraulique
F559			750.000,00	750.000,00	F559 Industrie et énergie
F569	500.000,00	280.001,00		780.001,00	F569 Tourisme
F699		50.001,00		50.001,00	F699 Agriculture
F719		3.618.006,00	150.000,00	3.768.006,00	F719 Enseignement : Affaires générales
F739		2.738.911,00		2.738.911,00	F739 Enseignement secondaire
F749		562.004,00		562.004,00	F749 Enseignement supérieur
F759		216.001,00		216.001,00	F759 Enseignement pour handicapés
F760		69.001,00		69.001,00	F760 Complexes de délasserment
F761		54.001,00		54.001,00	F761 Jeunesse
F763		230.000,00		230.000,00	F763 Culture, loisirs et fêtes
F769	1.590.000,00	2.795.001,00		4.385.001,00	F769 Sports
F789	1.520.000,00	759.007,00		2.279.007,00	F789 Arts
F799	200.000,00			200.000,00	F799 Cultes et laïcité
F869		386.001,00	150.000,00	536.001,00	F869 Interventions sociales et famille
F872		2.257.001,00	2.000,00	2.259.001,00	F872 Soins de santé
F879	500.000,00	18.000,00		518.000,00	F879 Hygiène et salubrité publique
F939	500.000,00		750.000,00	1.250.000,00	F939 Logement et aménagement du territoire
	5.360.000,00	21.289.191,00	1.802.000,00	28.451.191,00	

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DROITS CONSTATES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
F009	Années antérieures	38.789.524,86	12.660.993,95	32.410.555,49
	Général	57.617,99	100.000,00	80.000,00
F059	Assurances	13.253,74	600.000,00	600.000,00
F069	Prélèvements	8.836.390,00	9.073.622,00	9.875.001,00
F103	Autorités provinciales			165.000,00
F123	Administration générale	335.465,00	1.027.625,00	718.500,00
F129	Patrimoine privé	2.400,00	25,00	25,00
F139	Services généraux	27.400,00	12.125,00	50.025,00
F429	Communications routières		3,00	100.003,00
F449	Voies navigables - Hydraulique	193.816,00	4,00	500.004,00
F559	Industrie et énergie			750.000,00
F569	Tourisme	48.099,49	1,00	780.000,00
F699	Agriculture		1,00	50.001,00
F719	Enseignement : Affaires générales	249.575,79	1.247.003,00	2.772.002,00
F739	Enseignement secondaire	785.697,29	315.729,00	2.704.530,00
F749	Enseignement supérieur	700.294,88	61.253,00	562.003,00
F759	Enseignement pour handicapés	2.925,00		145.000,00
F760	Complexes de délasserment		12.000,00	69.000,00
F761	Jeunesse			54.000,00
F763	Culture, loisirs et fêtes		2,00	200.002,00
F769	Sports	140.240,00	4,00	2.095.003,00
F789	Arts	37.797,17	5,00	1.649.004,00
F799	Cultes et laïcité			200.000,00
F869	Interventions sociales et famille	20.000,00	14.400,00	536.000,00
F872	Soins de santé		3,00	2.252.002,00
F879	Hygiène et salubrité publique	7.723,20	19.500,00	500.001,00
F939	Logement et aménagement du territoire	8.655,69		1.250.000,00
	TOTAL	50.256.876,10	25.144.298,95	61.067.661,49

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Article	Libellé article	DEPENSES ENGAGEES 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
	Années antérieures	182.363,95	768.373,44	32.609.532,98
F009	Général	244.036,29	250.000,00	175.000,00
F059	Assurances	90.458,22	600.000,00	600.000,00
F103	Autorités provinciales	119.617,25	255.000,00	165.001,00
F123	Administration générale	3.209.052,00	6.308.692,00	5.159.002,00
F139	Services généraux	2.479.720,29	1.087.327,00	592.251,00
F399	Sécurité et ordre public	1.796.286,00	556.121,00	
F429	Communications routières	10.000,00	27.001,00	115.000,00
F449	Voies navigables - Hydraulique	146.425,13	450.001,00	1.000.001,00
F559	Industrie et énergie	750.000,00	750.000,00	750.000,00
F569	Tourisme	568.953,00	721.000,00	780.001,00
F699	Agriculture	185.100,30	159.500,00	50.001,00
F719	Enseignement : Affaires générales	2.958.796,03	3.865.482,00	3.768.006,00
F739	Enseignement secondaire	2.061.961,84	2.475.002,00	2.738.911,00
F749	Enseignement supérieur	720.928,36	1.006.000,00	562.004,00
F759	Enseignement pour handicapés	145.883,26	198.700,00	216.001,00
F760	Complexes de délasserment	94.580,12	240.001,00	69.001,00
F761	Jeunesse	17.370,87	25.000,00	54.001,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	299.148,21	337.500,00	230.000,00
F769	Sports	111.442,92	120.003,00	4.385.001,00
F789	Arts	1.039.700,48	1.134.002,00	2.279.007,00
F799	Cultes et laïcité	45.219,24	200.000,00	200.000,00
F869	Interventions sociales et famille	75.500,00	198.000,00	536.001,00
F872	Soins de santé	739.246,17	511.500,00	2.259.001,00
F879	Hygiène et salubrité publique	126.690,13	1.648.722,00	518.000,00
F939	Logement et aménagement du territoire	1.039.570,27	1.250.349,00	1.250.000,00
	TOTAL	19.258.050,33	25.143.276,44	61.060.723,98

RECETTES EXTRAORDINAIRES

TOTAUX exercice propre	4.871.301,00	95.554,00	13.815.250,00	18.782.105,00
Balance exercice propre	Excédent			
Exercices antérieurs	Recettes extraordinaires Excédent			32.410.555,49
Totaux (Exercice propre et exercices antérieurs)	Recettes extraordinaires			51.192.660,49
06 - Prélèvements	Total			9.875.001,00
Résultat général	Total général Boni		6.937,51	61.067.661,49

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

5.360.000,00	21.289.191,00	1.802.000,00	28.451.191,00	TOTAUX exercice propre
Déficit			9.669.086,00	Balance exercice propre
Dépenses extraordinaires Déficit			198.977,49	32.609.532,98 Exercices antérieurs
Dépenses extraordinaires			61.060.723,98	Totaux (Exercice propre et antérieurs)
Total				06 - Prélèvements
Total général Mali			61.060.723,98	Résultat général

Proposé par le Collège provincial du Conseil provincial de Liège en séance du octobre 2008.

Etaient présents : Monsieur A. GILLES, Député provincial - Président,
Madame et Messieurs PIRE, MOTTARD, MESTREZ, CHEVALIER, LACROIX, Membres
Madame Marianne LONHAY, Greffière provinciale,

Par ordonnance :

La Greffière Provinciale,

Le Député provincial - Président,

(s) M. LONHAY.

(s) A. GILLES.

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE

ARRETE le présent budget des recettes et des dépenses provinciales pour l'année 2009.

ORDONNE publication sommaire de la présente résolution au Bulletin provincial.

En séance à Liège, le

Par Ordonnance :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

(s) M. LONHAY.

(s) J. MICHAUX

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le
La Greffière Provinciale, -10- La Présidente,
24-10-2008

